

**Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique**

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE-KOLEA.**

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Master en sciences  
financières et comptabilité**

**Option : Finance, Monnaie, Banque**

## **Thème**

**Le déficit budgétaire en Algérie :  
Les causes et les modes de financement  
Etude de cas : Direction Générale du Budget  
(2007-2017)**

Réalisé par :  
MEBARKI Amira  
SADJI Manal Kahina

Encadré par :  
Dr. AZZAOUI Khaled

Lieu de stage: Ministère des finances  
Période de stage: Du 01 février au 31 mai

**Année Universitaire 2017/2018**



## Résumé

L'objet de notre recherche porte sur la question des outils de financement du déficit budgétaire en Algérie.

Après avoir effectué un stage d'une durée de quatre mois au niveau De la Direction Générale du Budget du ministère des finances, et grâce aux données (entre 2007 et 2017) aux quelles on a pu accéder. Nous avons constaté que le mode de financement le plus sollicité par l'Etat algérien afin de réduire le déficit budgétaire est le Fond de Régulation des Recettes (FRR).

## ملخص

إن البحث الذي نحن بصددده يتوخى الوصول إلى محاولة تفسير أسباب استمرار تفاقم العجز في الميزانية العامة للجزائر مع بيان خطورة الاعتماد على مورد واحد.

بعد القيام بتربص لمدة أربعة أشهر على مستوى مكتب الميزانية العامة في وزارة المالية وفضل البيانات التي تمكنا من الحصول عليها و التي تخص الفترة 2007-2017 يمكننا القول أن أسلوب التمويل الأكثر اعتمادا من الدولة الجزائرية لتخفيض عجز الميزانية هو صندوق عجز الإيرادات.

## **Remerciements :**

*Nous tenons tout d'abord à remercier DIEU le tout puissant, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.*

*En second lieu, La première personne que nous tenons à remercier est notre encadreur Mr : « Azzaoui Khaled », l'orientation, la confiance, la patience qui a constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être menée au bon port. Qu'il trouve dans ce travail un hommage vivant à sa haute personnalité.*

*Nos remerciements s'étendent également à Mr.« Abdelkrim Madani » sous-directeur à la direction générale du budget au ministère des finances ainsi à Mr. « Aili Rabah » pour leurs bonnes explications qui nous ont éclairé le chemin de la recherche et leurs collaboration avec nous dans l'accomplissement de ce modeste travail.*

*Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à toutes les professeures et tous les professeurs qui nous ont enseigné et qui par leurs compétences nous ont soutenu dans la poursuite de nos études.*

*Nos vifs remerciements vont également au membre du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et l'enrichir par leurs propositions. Enfin nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail et particulièrement nos chers parents.*

***Dédicace :***

*Merci ALLAH (mon dieu) de m'avoir donné la capacité d'écrire et de réfléchir, la force d'y croire, la patience d'aller jusqu'au bout du rêve et le bonheur de lever mes mains vers le ciel et de dire " Ya Rahmane"*

*Je dédie ce modeste travail à celle qui m'a donné la vie, le symbole de tendresse, qui s'est sacrifiée pour mon bonheur et ma réussite, à ma mère «MEBARKI Aicha ».*

*A mon père «MEBARKI Abdelkader», école de mon enfance, qui a été mon ombre durant toutes les années des études, et qui a veillé tout au long de ma vie à m'encourager, à me donner l'aide et à me protéger.*

*Que dieu les gardes et les protège.*

*A monsieur « HICHAM ».*

*A mes adorables sœur «Sarah, Dounia, Issraa».*

*A ma grande mère « Baya »*

*A mes chères petits neveux « Wassim» et « Nazim ».*

*A mon frère «Mohamed Islem».*

*A ma sœur et très chère amie « Kahina».*

*A mes amies.*

*A tous ceux qui me sont chères.*

*A tous ceux qui m'aiment.*

*A tous ceux que j'aime.*

*Je dédie ce travail.*

**AMIRA**

***Dédicace :***

*Je m'incline devant DIEU tout puissant qui m'a ouvert la porte du savoir et m'a aidée à la franchir.*

*Je dédie ce travail :*

*A mes chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études,*

*A mes chers frères, **Massi, Yacine et Farouk**, pour leur appui et leur encouragement,*

*A toute ma famille pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire,  
Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infailible,*

*A mon amie et sœur « **Amira** » qui est toujours là pour moi et sans oublier bien sûr «**Bichou, Amina, et Rima**»*

*Merci d'être toujours là pour moi.*

***Kahina***

## **SOMMAIRE :**

### **INTRODUCTION GENERALE**

### **CHAPITRE I : LE BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

#### **INTRODUCTION**

#### **SECTION 1 : LES FINANCES PUBLIQUES**

Sous section 1 : Notion des finances publiques

Sous section 2 : Les sources et le champ d'application

Sous section 3 : Les théories keynésiennes et les finances publique

#### **SECTION 2 : LES NOTIONS FONDAMENTALES SUR LE BUDGET DE L'ETAT**

Sous section 1 : Le concept du budget général de l'Etat

Sous section 2 : Les lois de finances

Sous section 3 : Les étapes de l'élaboration du budget général de l'Etat

#### **SECTION 3 : LE CONTENU DE L'ETAT**

Sous section 1 : les dépenses de l'Etat

Sous section 2 : les recettes de l'Etat

Sous section 3 : L'équilibre budgétaire

## **CONCLUSION**

### **CHAPITRE II : DU DEFICIT BUDGETAIRE A LA DETTE PUBLIQUE**

#### **INTRODUCTION**

#### **SECTION 1 : LA NOTION DU DEFICIT BUDGETAIRE**

Sous section 1 : Le déficit budgétaire

Sous section 2 : Les causes et l'impact du déficit budgétaire

Sous section 3 : Les modes de financement les plus sollicités du déficit budgétaire

#### **SECTION 2: ASPECT THEORIQUE ET CADRE GENERAL DE LA DETTE PUBLIQUE**

Sous section 1 : Définition et évolution de la dette publique algérienne

Sous section 2 : Historique de la dette extérieure algérienne

Sous section 3 : Modes de financement de la dette publique

## **SECTION 3 : NOTION DE BASE ET DEFINITIONS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)**

Sous section 1 : Produit intérieur brut (PIB)

Sous section 2: approches de calcul du PIB

Sous section 3: Evolution du PIB de 1970 à 2016

## **CONCLUSION**

## **CHAPITRE3: ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE**

### **INTRODUCTION**

#### **SECTION 1 : PRESENTATION DU LIEU DE STAGE**

Sous section 1 : Présentation du ministère des finances

Sous section 2 : Présentation de la structure concernés par l'étude

Sous section 3 : L'organisation de la direction générale du budget

#### **SECTION 2: EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE ALGERIEN DE 2007 A 2017**

Sous section 1 : Les recettes budgétaire

Sous section 2 : Les dépenses budgétaire

Sous section 3 : Le solde budgétaire

#### **SECTION 3 : LES OUTILS DE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE ALGERIEN ET SON EVOLUTION (2007-2017)**

Sous section 1 : Le fond de régulation des recettes et la création monétaire

Sous section 2: L'austérité budgétaire et l'endettement public

Sous section 3: Le financement du déficit budgétaire en Algérie 2007-2017

## **CONCLUSION**

### **CONCLUSION GENERALE**

### **REFERENCE BIBLIOGRAPHIE**

### **TABLE DES MATIERES**

**Liste des Tableaux :**

<b>Tableau n°</b>	<b>Titre</b>	<b>page</b>
<b>01</b>	<b>La dette publique (2000-2016)</b>	<b>47</b>
<b>02</b>	<b>L'évolution du PIB (1970-2017)</b>	<b>58</b>
<b>03</b>	<b>Les recettes budgétaire</b>	<b>77</b>
<b>04</b>	<b>Le taux de croissance des recettes et le taux des recettes/PIB</b>	<b>77</b>
<b>05</b>	<b>Les parts des composants des recettes budgétaire (%)</b>	<b>79</b>
<b>06</b>	<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>81</b>
<b>07</b>	<b>Les dépenses d'équipement</b>	<b>82</b>
<b>08</b>	<b>Les composants des dépenses budgétaires</b>	<b>83</b>
<b>09</b>	<b>Le solde budgétaire</b>	<b>85</b>
<b>10</b>	<b>Evolution des recettes et des dépenses budgétaires</b>	<b>86</b>
<b>11</b>	<b>Ratio total dette/PIB (%)</b>	<b>87</b>
<b>12</b>	<b>Les prélevement du FRR (2007-2017)</b>	<b>88</b>
<b>13</b>	<b>Le cours du pétrole (2007-2017)</b>	<b>89</b>
<b>14</b>	<b>Le financement bancaire (2007-2017)</b>	<b>90</b>
<b>15</b>	<b>Le financement non bancaire (2007-2017)</b>	<b>92</b>
<b>16</b>	<b>Le financement externe(2007-2017)</b>	<b>94</b>
<b>17</b>	<b>L'emprunt national (2007-2017)</b>	<b>95</b>
<b>18</b>	<b>La situation du trésor (2007-2017)</b>	<b>96</b>
<b>19</b>	<b>Solde budgétaire/PIB</b>	<b>98</b>

**Listes des figures :**

<b>Figure n°</b>	<b>Titre</b>	<b>page</b>
<b>01</b>	<b>La dette interne (2000-2016)</b>	<b>48</b>
<b>02</b>	<b>La dette dette externe (2000-2016)</b>	<b>48</b>
<b>03</b>	<b>Evolution du PIB (1970-2017)</b>	<b>58</b>
<b>04</b>	<b>Le total des recettes budgétaires</b>	<b>78</b>
<b>05</b>	<b>Les composants des recettes budgétaire</b>	<b>79</b>
<b>06</b>	<b>Le total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>81</b>
<b>07</b>	<b>Le total des dépenses d'équipement</b>	<b>82</b>
<b>08</b>	<b>Les composants des dépenses budgétaires</b>	<b>83</b>
<b>09</b>	<b>L'évolution des dépenses budgétaires</b>	<b>84</b>
<b>10</b>	<b>Le solde budgétaire</b>	<b>85</b>
<b>11</b>	<b>Les types de financement du déficit budgétaire en Algerie (2007-2017)</b>	<b>96</b>
<b>12</b>	<b>Les recettes total de l'Etat</b>	<b>97</b>

## **Liste des abréviations :**

**BA:** Banque d'Algérie

**BC:** Banque Centrale

**CF:** Consommation Finale

**CNAS:** Caisse Nationale des Assurances Sociales

**DA:** Dinars Algérien

**DGB:** Direction Générale du Budget

**DGT:** Direction Générale du Trésor

**EBE:** Excédent Brut d'Exploitation

**FBCF:** Formation Brute de Capital Fixe

**FMI:** Fond Monétaire International

**FRR:** Fonds de Régulation des Recettes

**G:**dépenses

**GDF:** Global Développent Finance

**IDE:** Investissements Directs Etrangers

**IRG:** Impôt sur le Revenue Global

**IS:** Impôts sur les Sociétés

**LFC:** Loi de Finance Complémentaire

**M:**Importations

**Md:** Milliard

**OCDE:**L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**OCI :** Organisme Français da la Coopération Industrielle

**ONU:** Organisation des Nations unies

**PAS:** Programme d'Ajustement Structurel

**PCSC:** programme complémentaire de soutien à la croissance

**PIB:** Produit Intérieur Brut

**PME:** petite et moyenne entreprise

**PSRE:** programme à moyen terme de soutien à la relance économique

**R:** taux d'intérêt

**RS:** Rémunération des Salariés

**T:** recettes

**T:**impôts sur la production et les importations moins les subventions

**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée

**VS:** Variations de Stocks

**X:** Exportations

## Introduction générale :

Toutes les sociétés humaines ont besoin des ressources financière, pour assurer la couverture et la satisfaction de leur besoin. Les finances publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés humaines.

Comme pour tous les pays du monde, le cas de l'Algérie dans sa gestion de l'économie ne fait pas exception à la règle dans l'optimisation de ses capacités à gérer son système. La gouvernance rationnelle des finances publiques est l'une des missions primordiales de l'Etat, l'efficacité de cette gestion se mesure par un certain nombre de variables dont la maîtrise relève exclusivement de sa compétence, notamment les dépenses publiques, le déficit budgétaire, la dette publique, qui en découle d'une bonne gestion.

Cependant, la décennie des années 90 a été marquée pour l'Algérie ainsi plusieurs pays tiers, par de nombreux déséquilibre macroéconomique qui se traduisent par des déficits excessifs et des niveaux d'endettement trop élevés voir même insupportables. Pour faire face à la situation, le fond monétaire international a imposé pour l'Algérie un programme d'Ajustement Structurel qui va lui permettre de rétablir l'équilibre de sa situation macroéconomique. A cet effet, ce programme d'Ajustement Structurel, qui a couté à l'Algérie, portait essentiellement sur :

- La dévaluation du dinars ;
- La hausse des taux d'intérêts ;
- Le licenciement des travailleurs suite à la faillite des entreprises ;
- Par ailleurs, une austérité budgétaire et donc une politique budgétaire très restrictive est mise en place pour éviter d'accentuer plus encore le déficit budgétaire qui alourdirait l'endettement public.

Contrairement à la décennie précédente, le début du 21ème siècle s'est caractérisé par l'augmentation des prix des hydrocarbures. Suite à cette manne pétrolière, l'Etat s'est engagé dans des mesures qui visaient à accroître l'efficacité, la sécurité et la qualité des services publics au profit de la sphère réelle sans contrainte pour les finances publiques.

Les objectifs recherchés par les différentes mesures prises par les pouvoirs publics a dans le domaine des finances publiques est de mettre à niveau les administrations publiques pour les adapter au changement interne et externe dans l'objectif de faire face aux mutations de l'environnement qui marque la mondialisation.

A travers ces engagements le gouvernement vise comme objectif principal la relance économique qui permettra d'assurer un véritable développement économique à moyen et long terme.

Pour notre situation en matière des finances publique, durant cette décennie, le budget de l'Etat marque des déficits budgétaires structurels successifs qui s'expliquent par la baisse des revenus pétroliers et par la politique budgétaire expansionniste entreprise par le gouvernement en faveur du développement économique.

Cependant, durant la période 2007-2017 la situation des finances publiques est caractérisé par la disponibilité des fonds provenant des recettes des hydrocarbures (FRR). Mais ces dernières années ont remarqué une chute des prix du pétrole ce qui a conduit à une baisse du niveau de ces disponibilités financières. Et ce qui a obligé l'Etat de recourir à l'emprunt national.

Si on fait référence à la norme internationale adoptée par le pays de l'Union Européenne (UE) qui fixe selon le traité de Maastricht : « le déficit budgétaire maximum à 3% du PIB et la dette publique maximum à 60% PIB » on peut juger la variation du déficit et de la dette publique algérienne. Cette variation s'exprime par les besoins de financement de ces derniers.

### **Problématique :**

Dans ce contexte de la nécessité des types de financement des dépenses de l'Etat, la question de la disponibilité des sources de financement des déficits budgétaires se pose.

### **Quels sont les mécanismes utilisés par les pouvoirs publics afin d'assurer le financement du déficit budgétaire ?**

A travers cette interrogation principale d'autres questions secondaires peuvent être abordées au cours de réalisation de ce présent mémoire, parmi elles on trouve :

- Qu'est-ce qu'un budget de l'Etat ?
- Quelles sont les causes du déficit budgétaire ?
- Comment financer le déficit budgétaire ?

### **Les hypothèses :**

Pour répondre à ces questions, on doit confirmer ou infirmer les hypothèses suivantes :

- Le budget de l'Etat correspond à l'ensemble de ses ressources et ses dépenses.
- Comme cause du déficit, la dépendance des recettes envers les revenus des hydrocarbures.
- Le financement du déficit budgétaire, en principe, est assuré par les revenus des hydrocarbures qui représentent plus de la moitié des recettes budgétaires en Algérie. Il s'agit des fonds de régulation des recettes (FRR).

### **L'importance du thème :**

L'importance de cette recherche est de clarifier les différents facteurs qui ont contribué à l'augmentation du phénomène du déficit budgétaire, ainsi que la connaissance de son sérieux et la mesure dans laquelle elle a entravé le processus de développement du pays.

Nous avons choisi ce sujet, d'abord parce que c'est un phénomène économique, ensuite à cause de la gravité du déficit accumulé de l'Algérie dans son budget et des problèmes économiques, sociaux et même politiques qui en découlent. Enfin la curiosité et l'approfondissement dans ce problème pour acquérir de nouvelles connaissances qui nous permettent de mieux comprendre ce phénomène, à travers l'analyse de ses causes et effets et l'étude des méthodes de traitement.

### **Objectif du travail :**

D'où l'objectif de notre travail qui sera d'une allure essentiellement analytique est de déterminer des causes du déficit budgétaire en Algérie, et de trouver les différentes solutions pour financer ce dernier.

**Méthodologie et organisation du travail :**

Pour ce faire, nous nous en servons des sources documentaires primaires et secondaire telles que : des documents issus d'œuvre d'auteurs, des documents officiels « le journal officiel de la république Algérienne ». Au cours de la construction du cadre théorique nous avons utilisé des documents issus d'œuvre d'auteurs. Et pour la vérification des hypothèses nous exploiterons les sources primaires qui constituent essentiellement des documents officiels : bulletins, rapports et autres documents institutionnel.

**Difficultés rencontrées :**

Nous avons rencontré quelques difficultés qui peuvent êtres résumées comme suit :

- La difficulté d'obtenir les données et les statistiques pour cette recherche ;
- La rareté des écrits et des études dans le domaine de notre recherche et de la situation algérienne.

**Limites de la recherche :**

Pour aborder le problème en question, nous avons défini les paramètres suivants pour l'étude :

- Notre étude porte sur le déficit du budget général en Algérie, les raisons qui ont conduit à son aggravation et les modalités de traitement.
- Nous avons restreint la période d'étude de 2007 à 2017 pour les transformations et les événements qui ont caractérisé cette période. Et si on est revenu à une période antérieure, c'est pour bien comprendre le contexte historique.

**Plan de travail :**

Enfin, pour répondre à cette problématique, un plan de travail composé de trois chapitres va être présenté comme suit :

- En premier chapitre, on montrera les finances publiques, le budget de l'Etat et son contenu ;
- En deuxième chapitre, on traitera le déficit budgétaire, la dette publique et le PIB ;
- En troisième chapitre, on présentera une étude analytique du déficit budgétaire algérien ainsi les outils de financement utilisés en Algérie dans la période de 2007-2017.



**CHAPITRE I :**  
**LE BUDGET GENERAL**  
**DE L'ETAT**

## Introduction:

Les finances publiques sont la discipline du droit qui concerne tout simplement tout ce qui touche au financement de l'Etat. Plus particulièrement, il s'agit de l'étude ou de la science s'intéressant aux activités financières des collectivités ou organismes publics. Cette étude porte également sur les modalités d'utilisation des fonds publics par l'ensemble des collectivités publiques. Ces fonds publics sont tout simplement l'argent public autrement dit l'argent contribuable.

Bien que n'étant que l'un des instruments dont dispose le pouvoir central, le budget de l'Etat occupe une place capitale et conserve une importance particulière dans les finances publiques.

Le budget du gouvernement est un terme utilisé lorsqu'on discute des politiques économique et monétaire d'un gouvernement. Pourquoi devrions nous intéresser au budget ? Tout simplement parce qu'il nous indique les revenus du gouvernement et leur ventilation pour payer les dépenses. C'est aussi un moyen de savoir comment le gouvernement utilise les taxes. Dans certains pays, le budget du gouvernement dent d'indicateur aux marchés financiers.

Le budget est donc un acte de prévision et d'évaluation :

- De recettes (Budget des recettes) ;
- De dépenses (Budget des dépenses).

## SECTION 1 : LES FINANCES PUBLIQUES

« Les finances publiques sont l'élément le plus important de la chose publique, non seulement parce que le gouvernement et l'administration s'obtiennent aujourd'hui à prix d'argent, mais parce que le régime d'État lui-même est intimement lié à cet ordre économique qui se caractérise par l'abondance de l'argent et la prédominance du commerce des échanges »<sup>1</sup>

### Soubassement théorique :

Dans la période classique des finances, les hommes politiques et la doctrine s'accordaient pour Conférer aux dépenses la primauté sur les recettes. Ce que traduit célèbre formule (il y a des dépenses il faut les couvrir)<sup>2</sup>.

### Sous-section 1 : Les notions des finances publiques

Les dépenses publiques, ou charges budgétaires ou encore les dépenses de l'Etat constituent un des moyens à travers lequel l'Etat intervient de façon financière la vie économique du pays.

Cependant, ces dépenses publiques peuvent être présentées à partir de leur fonction. Il est donc question de connaître la destination des dépenses par grands secteurs. Et dans ce cas, on est en présence d'un budget fonctionnel. Ces dépenses peuvent aussi être présentées d'après leur nature.

#### 1.1 La genèse des finances publiques :

A l'instant de nombre de disciplines relevant des sciences sociales, les finances publiques ont commencé à se construire comme un champ d'étude particulier au cours de seconde moitié du XIXe siècle. C'est à la faveur de la poussée «scientiste» de la fin du XIXe et du début de XXe, ainsi que de la montée en puissance depuis la fin de XVIIIe d'un droit budgétaire considéré comme la pierre angulaire de la construction de l'Etat parlementaire libéral, que les finances publiques furent désignées comme une science à part entière, la science des finances , Les principes, leçons , traités de la science des finances allaient se multiplier pendant toute période, les uns insistent sur ses composantes politiques ou économiques, tandis que d'autres, plus éclectiques, proposaient une conception délibérément pluridisciplinaire. Aucun, en tout cas, ne semblaient douter de l'avenir de cette nouvelle science. Or, l'évolution de celle-ci, on le sait, allait considérablement trahir les espoirs initiaux.

On parle ainsi rarement aujourd'hui de science financière ou de science des finances politiques, mais beaucoup plus volontiers de « finances publiques ». Or pour pouvoir se constituer comme science et assumer la modernité, la science des finances publiques doit d'abord renouer avec ses origines. Et à cet égard, il lui faut renouer non seulement avec les conceptions analysantes et totalisantes (politique, économique, juridique...) proposées par

<sup>1</sup>(Maurice Hauriou, Précis de droit administratif et de droit public, 11e éd., Sirey, Paris, 1927, p. 863).

<sup>2</sup> Eric Oliva, Finances publiques, 3<sup>ème</sup> édition Dalloz, l'Aide-mémoire Sirey, Aix-en-Provence, le 15 septembre 2015, P.10.

les fondateurs de la science financière, mais encore avec la philosophie du projet politique et juridique initial qui visait à la construction d'un Etat parlementaire libéral et démocratique.

Il lui faut cependant prendre également en comptes les thèses développées par l'épistémologie contemporaine qui ne permettent plus de se satisfaire des certitudes d'autrefois. C'est ainsi qu'elle doit faire face à la crise des certitudes idéologiques et des valeurs en générale qui s'est développé d'une incessantes critique des présupposés des préjugés initiés par les « modernes », s'appuyer sur une éthique politique, sur un sens commun, une vision partager de la « vie bonne » et de la justice, qui permet d'évaluer les politiques menées et les techniques utilisées. On observera que ce sens commun présent dans la société comme une réinterprétation, est lisible notamment à travers du souci de transparence financière qui nourrit depuis les débuts la réflexion dans le domaine de la finance publique et qui a pour référent la tradition démocratique libérale.

On soulignera ainsi que s'il existe bien des obstacles à la création d'une science des finances publiques, ceux-ci peuvent néanmoins apparaître aujourd'hui comme des atouts, à condition de les mettre en relation avec les cadres contemporains de la réflexion.

Au dix-neuvième siècle, l'Etat intervenait financièrement, en matière économique, que d'une façon limitée et ponctuelle. Question de principe, puisque ses options –équilibre budgétaire, recours très modéré à l'emprunt, neutralité de la monnaie- le lui interdisaient. Mais aussi problème de moyens, puisqu'avec des ressources limitées l'Etat libéral était dans l'impossibilité de se transformer en agent économique efficace. Certes, opposer comme on l'a fait parfois l'Etat absent de cette époque et l'Etat omniprésent du vingtième siècle, et par la même finance publique classique et finance publique moderne, relève d'une vision quelque peu reconstruite et déformée de la réalité. Celle-ci est infiniment plus complexe.<sup>3</sup>

Les finances publiques contemporaines, nées des crises, des guerres et de l'évolution de la demande sociale elle-même, sont caractérisées par un changement de dimension qui a transformé leur rapport avec l'économie générale. L'Etat, ou plutôt l'ensemble des collectivités publiques, influe ainsi directement et massivement sur l'efficacité de notre économie, sur la structure des biens mis à notre disposition, et sur la répartition des richesses.

## 1.2 La science des finances publiques :

D'après Nathalis Mbumba Nzuzi, « la science des Finances Publiques est une branche des sciences économiques vue sous l'angle macro-économique qui, avec l'économie publique et la comptabilité publique, participent non seulement à la réalisation des équilibres macro-économiques mais aussi, permet à l'État d'apporter la contribution de son domaine à la production Intérieure (PIB). En d'autres termes, les Finances Publiques entretiennent directement des relations des causes à effets d'une part avec l'économie publique et d'autre part avec la comptabilité publique. Si l'économie publique permet à

---

<sup>3</sup>Jean François Picard, Finances publiques, Edition LITEC, 2<sup>ème</sup> édition, 1997, P9

l'État d'organiser la réalisation de la production publique qui soutient ses interventions dans l'économie nationale, les Finances Publiques par contre, recherchent et étudient les voies et moyens par lesquels, l'État va couvrir les dépenses liées à cette production publique et à ses interventions dans l'économie afin d'assurer la croissance et le développement. Les Finances Publiques recherchent et donnent les moyens nécessaires à l'État pour financer ses dépenses dans le budget... La comptabilité publique quant à elle, permet à ces premières disciplines de saisir les flux de stock et les flux financiers pour la quantification de la production publique et les revenus de l'État sinon la valeur ajoutée de l'État dans le PIB en recourant à la comptabilité Nationale ».<sup>4</sup>

## **1.3 La composition du domaine des finances publiques :**

Le concept des finances publiques implique la façon d'analyser et de répartir les ressources afin de satisfaire les besoins publics, à travers le budget de l'Etat qui comprend deux aspects, une part enregistre les dépenses publiques, et d'autre contient les recettes publiques. Ce concept comporte les allures suivantes :

### **1.3.1 La finance publique:**

Reflète toutes les activités menées par les ministères et administrations subséquentes, des dispositifs, les institutions administratives (EPA) par nature et d'autres installations publiques à pour objet d'obtenir des recettes publiques, afin de les redéposer et les employer sous forme des dépenses publiques pour satisfaire les besoins de la société et de réaliser les objectifs de la politique financière.

### **1.3.2 Les dépenses publiques :**

Au sens strict, les dépenses publiques ou dépenses budgétaires « sont des dépenses de l'Etat inscrites dans le budget de l'Etat ». Au sens large, le traité de Maastricht et le Pacte de croissance et de stabilité les définissent comme étant l'ensemble des dépenses des administrations publiques (Etat, collectivités locales, organismes de sécurité sociale) ».<sup>5</sup>

### **1.3.3 Les recettes publiques :**

Pour que l'Etat puisse poursuivre ses activités générales doivent recevoir des inputs produits par l'imposition des outputs (dépenses publiques).

### **1.3.4 Le budget de l'Etat :**

C'est un document inclus dans la loi de finances préparée par le pouvoir exécutif approuvé par l'assemblée législative et comprenait des estimations des dépenses publiques des recettes publiques, ainsi que le déficit et la façon ou le moyen de le financé, donc est considéré comme un programme financier du gouvernement ou de l'Etat au cours de l'année à travers laquelle il cherche à atteindre des objectifs économiques et sociaux.

---

<sup>4</sup>N. MBUMBA NZUNZI, édition LICCOREN, Décembre 2007, p.47

<sup>5</sup>J.-Y. CAPUL et O. GARNIER, édition HATER, 2008, p.27

## Sous-section 2 : Les sources et le champ d'application

### 2.1 Les sources législatives de finances publiques :

#### 2.1.1 Les sources constitutionnelles :

La constitution algérienne met des principes fiscaux de base, tel que prescrit dans l'article (64) qui stipule l'égalité de tous devant les impôts. La participation à la charge fiscale générale selon le spécifique estimée à cette loi et de terminer la durée maximale du parlement pour l'approbation de la loi de finances, prévoit également que le vote sur le budget de l'Etat sous les compétences du parlement. En plus d'assurer l'utilisation appropriée des fonds pour chaque secteur sous le contrôle du parlement et du conseil de surveillance de la comptabilité.

#### 2.1.2 Les sources juridiques :

Les lois financières sont les plus importantes car elles détaillent les dépenses et les recettes pour satisfaire les besoins du public dans différents domaines, puisque les besoins se changent à court terme. La publication de la loi de finances chaque année et la loi de finances complémentaire dans des cas exceptionnels. Pour faire face à des nouvelles circonstances (par exemple, catastrophe naturelle), tandis que les opérations de collecte et d'échange doivent être en conformité avec la loi de la comptabilité publique.

### 2.2 La finance publique et la finance personnelle:

La finance publique préoccupe l'aspect financier des activités de l'Etat et de diverses institutions publiques, tandis que la finance propre s'intéresse dans ce cadre à l'activité individuelle. Les experts financiers estiment qu'il y a une distinction fondamentale entre la finance publique et la finance propre, cette dernière c'est la finance personnelle et les entreprises qu'ils les possèdent autrement dit c'est le secteur privé, la finance propre est différente à celle de la finance publique en raison de la nature et le rôle de son autorité, Mais surtout, finances de l'État et finances privées n'ont pas les mêmes objectifs. D'un côté les sociétés commerciales recherchent un maximum de profit dans le délai le plus bref et ceci pour satisfaire les intérêts privés de leurs actionnaires. De l'autre côté, l'État recherche moins ou peu le profit, mais la satisfaction de l'intérêt général<sup>6</sup>.

Ajoutez à cela les techniques utilisées dans les deux finances, qui semble similaire à la première vue, cependant, qu'il y a certains points de différence entre eux.

#### 2.2.1 L'aspect dépense :

Le but des institutions privées dans leurs dépenses c'est la réalisation du profit étant donné que c'est l'objectif principal de l'activité des individus, ou l'Etat vise au premier lieu à atteindre le bien public même si il oppose avec l'objectif d'atteindre le maximum de profit possible de cette activité, cependant l'Etat avait un projet qu'il savent auparavant que leurs revenus ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses résultant en une perte financière, car il réalise des atteints bénéfiques aux intérêts de la société et opérer d'autre

---

<sup>6</sup> Michel Lascombe, Xavier Vandendriessche, LES FINANCES PUBLIQUES, 8<sup>ème</sup> édition, Dalloz 2013, p.7.

considérations alternatives, il renvoie aussi à la politique socio-économique ce qui explique la différence dans l'objectif de dépense en activité individuel et l'Etat.

## **2.2.2 L'aspect recettes:**

La collection des revenus des projets spéciaux ce fait par des moyens optionnels (dépenses), en vendant des produits et services de l'Etat ou des individus, L'Etat obtienne ces revenus par le permis d'une autorité spéciale provenant de son droit dans la souveraineté puisque est considéré comme une autorité politique, il peut parfois avoir recours à un élément de l'algèbre pour avoir les recettes comme dans le cas des impôts et prêts obligataires.

## **2.2.3 L'aspect budget:**

Il ya une différence en termes d'équilibrage entre les dépenses et les recettes de l'Etat d'une part et les institutions privées d'autre part. D'abord l'Etat estime les dépenses nécessaires pour le fonctionnement des services publics et la réalisation des objectifs politique, économique et social. Ensuite la préparation des sources qu'ils reçoivent des revenus suffisant pour répondre à ces dépenses, tandis que les institutions privées estiment d'abord la taille des recettes à travers des revenus et des bénéfices, puis d'identifier les aspects pour dépenser ces revenus.

## **2.2.4 Législation:**

La finance des individus soumis dans sa composition et sa liberté aux règles et obligations du droit privé qui contient des règles fondées en laissant les opérateurs économiques la gestion et la passation, tandis que les finances publiques portent sur l'esprit de l'intérêt public, l'Etat fait encadrer les dispositions législatives strictes dans le cadre de droit public, donc la finance individuelle contient des lois associées aux règles de la finance publique.

## **2.3 Le Champ d'applications:**

A l'intérieur du secteur général de la fiance, celui de la finance publique concerne le financement, le budget et la comptabilité des organismes intergouvernementaux, de niveau régional (européen par exemple) ou mondial, en particulier la BCE, la BEI, le FMI et la Banque mondiale. C'est là le terrain de la finance publique internationale des Etats et autres collectivités territoriales (régions, départements, communes). Dans la plupart des pays, l'institution centrale en matière de finance publique est le Ministère des finances, des banques centrales, des organismes paraétatiques (par exemple : sécurité sociale, services publics non concédés au privé...)

## Sous-section 3 : Les théories keynésiennes et les finances publiques

### 3.1 La place de la politique budgétaire :

«La politique budgétaire est essentielle dans le système keynésien, à court terme pour sortir de la dépression, à plus long terme pour assurer les conditions permanentes du plein-emploi. Comme le principe de la demande effective l'explique, ce sont les anticipations des entrepreneurs qui sont cruciales. En cas de pessimisme, de chute des affaires il faut compenser ce pessimisme. Keynes n'est arrivé à cette conclusion que très lentement, car il a privilégié d'abord la politique monétaire pour changer d'avis devant l'ampleur de la dépression ».<sup>7</sup>

### 3.2 L'apport de Keynes aux finances publiques :<sup>8</sup>

John Maynard Keynes (1883-1945), il est considéré comme étant une des figures marquantes de la science économique, mais également celui qui a le mieux compris les relations entre les finances publiques et le fonctionnement de l'économie. Il a la particularité d'avoir été un théoricien, mais également un praticien puisqu'il a été haut fonctionnaire du ministère des finances, donc il l'a vu de l'intérieur. En 1919 il a été un des représentants de la GB à la conférence de la paix, il en a démissionner rapidement pour protester contre les répartitions financières que l'on imposait à l'Allemagne, en estimant que l'on allait créer des difficultés financières à l'Allemagne. Il a été gouverneur de la banque d'Angleterre, et il a participé à la création du FMI (Fond Monétaire International). Il a participé aux accords de Bretton-Woods, qui mettent en place tous le système monétaire et financier international. C'est le premier et principal auteur qui va réfléchir sur les conséquences des finances publiques sur l'économie, et il aura l'occasion d'une étude de cas grandeurs nature avec la crise de 29. A l'époque les économistes, classiques, qui analysaient le fonctionnement de l'économie, la comprenne comme une addition de comportement singulier, et font avant tout une analyse de micro-économie, c'est-à-dire ils analysent le fonctionnement interne entre les entreprises. Keynes est l'un des premiers à raisonner en termes de macro-économie c'est à dire à partir des grands équilibres.

Il met l'accent sur quelques principes essentiel ; il remarque, il observe, qu'une insuffisance de la demande, ne soutient pas la production et donc augmente le chômage. Il commence à comprendre que l'état pourrait agir pour développer une demande globale, et un redémarrage de la production. Il fait un second constat, à l'époque l'épargne est considérée comme étant positive, mais lui dénonce les dangers des investissements. Epargner pourrait être dangereux, car s'ils ne vont pas verts les investissements essentiels l'économie ne bouge pas. Il commence donc à comprendre que l'Etat ne peut pas rester neutre face à la montée du chômage et face à une épargne forte, et donc la loi de finance devrait permettre de réorienter les comportements. Keynes fait observer qu'une économie peut être apparemment en bonne santé et s'accommoder d'un fort volume et sous-emploi et de chômage. Mais il démontre que à moyen terme sa peut être dangereux, les chômeurs ne

---

<sup>7</sup> Lucien Orio, Jean José Quilès, Keynes. Les enjeux de la théorie générale, Armand Colin éditeur, 21, Rue du Montparnasse, 75006, Paris, P.156.

<sup>8</sup> [www.cours-de-droit.net](http://www.cours-de-droit.net), le 05/03/2018 à 19h 44.

consomment pas donc il ya un risque de ralentissement de l'économie, et donc un manque de recette en termes d'impôts, un appauvrissement de l'état. Donc la simple loi du marché ne permet pas de résoudre cette situation, et c'est à l'Etat d'inverser la tendance par le budget.

Keynes est le premier à dire que le déficit budgétaire peut être bon. Là où on pourrait concevoir un budget en équilibre Keynes préconise volontairement de mettre le budget en déséquilibre négatif. Si le budget est en déficit il y a donc plus de dépenses, donc l'état va acheter davantage de matériels, il va réaliser davantage de travaux, donc les entreprises vont devoir répondre à cette demande supplémentaire de l'état, donc les entreprises vont accroître leur production, et donc réaliser un meilleur chiffre d'affaire. Pour produire davantage, les entreprises vont donc être amenés à embaucher il y aura donc de nouveau salarié et donc moins de chômeur, s'il y a davantage de salariés ceux-ci vont reprendre confiance et à leur tour consommer, et donc à leur tour avoir des effets sur les entreprises de biens de consommation, à leur tour elles vont davantage produire et proposer des biens de consommation. Ces salariés qui aurait sans intervention de l'Etat coûté à l'Etat, et au contraire ils sont devenus salariés et vont rapporter à l'Etat par leurs impôts.

Les entreprises elles même vont payer davantage d'impôts sur les sociétés, car elles produisent plus que ce qu'elles auraient dues. Pour produire plus, ces entreprises vont-elles mêmes devoir s'équiper et donc acheter de nouvelles machines, acheter plus de matières premières, donc derrière d'autre entreprises encore vont-elles même produire davantage.

Donc Keynes explique, que le budget de l'Etat va finalement s'équilibrer grâce à la croissance, mais à un niveau supérieur, finalement l'Etat aura un budget bien au-dessus que ce qui aurait été prévu sans ce déficit. L'Etat a relancer l'économie, et évite le chômage. Pour que les flux financiers soient efficaces il faut des avantages fiscaux.

Ce raisonnement de Keynes, va trouver à s'appliquer avec la crise de 29, Roosevelt élu pour résoudre la crise de 29 pour essayer de la surmonter est convaincu des idées de Keynes, il réalise de grands travaux, essaye de résorber l'économie, mais le schéma est plus long que prévu.

### **3.2.1 Les critique du Keynésisme et les conceptions actuelles :**

Ainsi décrit le raisonnement est séduisant on a l'impression que l'on a trouvé la formule magique pour sortie d'une crise économique. Effectivement cette théorie fonctionne à partir du budget a l'indéniable qualité, oui mais on a pris conscience que cette théorie comportait un certain nombre de risque et ne produit pas toujours de façon mécanique les effets que Keynes avait imaginé. On peut avoir des effets plus dangereux.

### **3.2.2 Les critiques généralement adressés à l'encontre de la théorie de Keynes<sup>9</sup> :**

La théorie de Keynes a donné plutôt de bons résultats en 29, mais on s'est rendu compte dans les années 80 que la même théorie ne provoquait pas les mêmes effets.

---

<sup>9</sup>Bouopda Pierre Kamé, Modèles keynésiens de la macroéconomie, édition L'Harmattan 2014, p.172.

\_ 1ère raison => il ne suffit pas que l'Etat augmente ses dépenses qu'automatiquement l'économie soit relancée, encore faut-il que les entreprises aient la capacité de répondre qu'elles puissent produire rapidement, sinon on provoquera que de l'inflation. Mais il en n'aurait pas réduit le chômage, il n'y aura pas d'effet en cascade.

\_ 2ème raison => On peut provoquer aussi un déséquilibre de la balance des paiements, c'est-à-dire la balance import-export, notamment dans une économie mondialisée autrement dit ce que les entreprises ne peuvent pas produire, elles risquent de l'acheter à l'étranger et de peut-être provoqué une relance mais dans d'autre économie.

\_ 3ème raison => Pour que les entreprises embauchent, encore faut-il qu'il y soit des personnes bien formées aux tâches pour lesquelles les entreprises souhaitent embaucher. Aujourd'hui on a besoin d'une main d'œuvre bien formée qui n'est peut-être pas immédiatement disponible.

Donc un budget interventionniste comme le souhaite Keynes peut provoquer une surchauffe de l'économie mais pas une relance. En plus la mauvaise santé des finances publiques, alors un déficit qui se creuse, peut finir par inquiéter, alors l'Etat pourrait plus emprunter comme il l'avait souhaité.

Ceci a conduit à une remise en cause de la théorie de Keynes, et notamment d'un autre auteur Milton Friedman (université de Chicago), il a développé ses institutions dans des années 50-60 et reprise en GB. Les disciplines de Friedman ont les appellent les « Chicago boys ». C'est lui qui a développé la critique la plus forte à l'égard de Keynes. Il dit qu'il y a un taux de chômage naturel et il explique que c'est compatible avec le bon fonctionnement de l'économie, il est nécessaire qu'il y soit une main d'œuvre disponible. Puisqu'il existe ce chômage naturel, utile, il est inutile pour les lois de finances de relancer l'économie, il craint que le déficit à répétition provoque un accroissement de la monnaie artificielle donc de l'inflation.

Il est vrai que dans les années 70, à la suite du premier choc pétrolier de 73, il y a eu un retour des conceptions libérales de l'époque classique au EU et en GB. C'est-à-dire on peut comprendre ce retour parce que c'est vrai que les prélèvements obligatoires cotisant plus d'impôt sont devenus très importants, ce qui handicap donc la capacité d'action des consommateurs qu'ils s'agissent de personnes physiques ou morales.

Certaine estime que l'Etat e providence rendrait la société plus rigide et l'empêcherait d'évoluer et en tout cas découragerait les individus de prendre des initiatives attendant tout de l'Etat.

## Section 2 : Les notions fondamentales sur le budget de l'Etat

Etymologiquement « Le budget est un mot d'origine anglo-saxonne, budget venant de l'ancien français : bougette, qui désigne une petite bourse. Dès l'origine. Le budget est le moyen mis au service du pouvoir pour appliquer sa politique. Le sac du roi renfermait l'argent nécessaire aux initialement presque exclusivement comme source des revenus de l'Etat. »<sup>10</sup>

### Sous-section 1 : Le concept du budget général de l'Etat

#### 1.1 La définition et l'approche théorique de budget :

Pour l'économiste : Le budget est un acte prévisionnel composé par un ensemble de compte qui décrit toutes recettes et les dépenses de budget de l'Etat (dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.)<sup>11</sup>

Pour un juriste : Le budget de confond avec la loi de finance initiale, mais évolue ensuite pour intégrer dans le total des dépenses et recettes d'avance.<sup>12</sup>

Le budget est défini par Menard LOUIS cité par J. TURBINE comme « L'expression financière d'un programme d'action envisagé par une période donnée. Le budget est établi en vue de planifier l'exploitation future de contrôler à posteriori résultats obtenus. »<sup>13</sup>

Le budget de l'Etat est défini comme « Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Ce budget concerne l'Etat au sens strict, c'est à dire les administrations de l'Etat (les ministres). Sont exclues du budget les ressources et les dépenses des collectives locales (régions, département et communes) ainsi que celles des organismes sociaux. »<sup>14</sup>

Le décret du 31 mai 1862, portant règlement général de la comptabilité, énonce dans son article 5 que « Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles. »

On y trouve ainsi d'autre notions telle que :

##### 1.1.1 Le budget et le budget de l'Etat :

La notion du budget ci-dessus définie ainsi que les règles de comptabilité publique qui y sont attachées s'appliquent à l'Etat mais aussi aux autres collectivités publiques, en particulier aux collectivités territoriales et sous réserve des dispositions particulière des leurs statuts, aux établissements publics dotés d'un agent comptable.

<sup>10</sup>C.BIGAUT, le budget de l'Etat, édition marketing, Paris, 1995, P7

<sup>11</sup>CARON M. Budget et politique budgétaire, 14<sup>ème</sup> édition, DALLOZ,2016 , p 13

<sup>12</sup>DERUEL F., BUISSON J., budget et pouvoir financier, édition DALLOZ, PARIS,2001,p 10

<sup>13</sup>[www.managementculturel.com](http://www.managementculturel.com)

<sup>14</sup>J-Y. CAPUL et O. GARNIER, édition Hatier,2008, p26

## 1.1.2 Le budget et le budget fonctionnel :

Les lois de finances et les comptes publics présentent le budget de l'Etat selon les nomenclatures administratives.

Pour compléter cette présentation, le 'budget fonctionnel' est un document ayant valeur d'information regroupant les crédits budgétaires de l'Etat d'après les missions représentatives des domaines dans lesquels il exerce des actions, c'est à dire en raison de leurs finalités (éducation, santé...).

## 1.1.3 Le budget et le budget programme :

Egalement destiné à remédier à l'insuffisance des nomenclatures administratives, un budget de programme présente les crédits d'un ministère déterminé en les classant par objectifs, ou regroupes de programmes.

## 1.1.4 Le budget et le budget économique :

Lié à la comptabilité nationale (et non au seul budget de l'Etat) économique est une prévision portant sur l'ensemble de l'activité économique de la nation tout entière (administrations, entreprises, ménages). Il a pour but d'éclaircir la politique économique.

## 1.1.5 Le budget et le budget social de la nation :

Egalement sans équivalence avec le budget de l'Etat (ou les autres collectivités publiques), le budget social de la nation est un ensemble de comptes qui retrace les dépenses et les recettes de diverses collectivités et de divers organismes publics ou privés effectuant des transferts sociaux, il contient notamment les prestations dont bénéficient les ménages, de la part de l'Etat, des organismes de sécurité sociale et des organismes d'assistance, de protection de promotion sociales.

## 1.2 Les fonctions et le rôle du budget :

Un budget, quel qu'il soit, privé ou de l'Etat a une double fonction :

- Outil de prévision
- Outil de contrôle

En tant qu'outil de prévision, « Le budget sert à

\_ Faire un diagnostic du futur : le budget permet d'établir de façon structurée les données prévisionnelles pour les activités futures,

\_ Orienter les décisions : le budget permet de répartir les ressources en fonction des activités prioritaires,

\_ Rechercher des fonds : il est l'outil privilégié pour les bailleurs des fonds lors de l'analyse des demandes de subvention et lors du contrôle des dépenses engagées. »<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup>J. TURBIDE et Al, WWW. Managementculturel.com, pp.5-6

De ce fait « Le budget est donc un plan écrit qui doit servir d'outil de planification et de suivi. Dans un 1<sup>er</sup> temps, le budget prévoit les revenus (encaissement ou recette) et les dépenses (décaissement ou débours) pour une période de temps spécifiée à l'avance. Le budget est l'expression monétaire des objectifs de l'organisation. »<sup>16</sup>

En tant qu'outil de contrôle « Le budget » sert à :

\_ Surveiller les opérations et corriger les écarts : le budget est un outil proactif dans la gestion des ressources financière puisqu'il permet de suivre les opérations en temps réel et d'ajuster les dépenses anticipées si nécessaires ;

\_ Evaluer les performances : le budget une fois comparé aux données financière réellement encaissées et dépenses pour une activité donné ou par l'ensemble de celle-ci, permet d'évaluer un aspect important de la performance : performance financière de l'organisation. »<sup>17</sup>

Par conséquent, « une fois élaboré, le budget sert dans un 2<sup>ème</sup> temps d'outil de suivi, afin de s'assurer que les prévisions de revenus et de couts soient respectées par chacun des utilisateurs. Le budget ainsi utilisé permet une meilleure coordination et un meilleur contrôle des finances de l'entité. Le budget peut aussi servir d'outil de communication et de motivation lorsqu'il est véhiculé dans l'entreprise (organisation) comme un élément important dans l'opérationnalisation de la stratégie de l'organisation. Le budget concrétise ces projets de l'organisation en les exprimant sous forme de ressources financière. »<sup>18</sup>

### 1.3 Les principes de présentation du budget de l'Etat :<sup>19</sup>

Tous les budgets sont régis par les principes suivants :

- Le budget est un acte de prévision préparé par le pouvoir exécutif, c'est à dire une évaluation préalable de la nature et du montant des dépenses à effectuer ainsi que des recettes à réaliser pour l'année à venir ; cette prévision est le préalable à toute autorisation parlementaire.
- La spécialisation des crédits exclut que des crédits ouverts au titre d'un chapitre déterminé puissent être utilisé pour une dépense prévue à un autre chapitre (principe qui souffre cependant des exception).
- L'unité du budget signifie qu'il ne peut y avoir qu'un seul document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes (des exceptions importantes sont cependant permis).
- L'universalité du budget signifie que toutes les dépenses et toutes les recettes doivent être prises en compte dans un seul document, et qu'il est interdit d'affecter des recettes à des dépenses spécifique (principe qui souffre aussi des exception).
- L'équilibre du budget implique que les budgets doivent être présentés et votés en équilibre.

<sup>16</sup>J. TURBIDE et Al, WWW.managementculturel.com, p.5

<sup>17</sup>J. TURBIDE et Al, WWW.managementculturel.com, p.6

<sup>18</sup>J.TURBIDE et Al, WWW.managementculturel.com, p.5

<sup>19</sup> Rapport de stage, les procédures d'élaboration de budget de l'Etat, SihamBOUDENE,2009/2010

- Le principe d'antériorité : l'élaboration du budget est antérieure à son entrée en vigueur.
- Le principe d'annualité : le budget est exécuté par année civile (des programmes pluriannuels ont cependant possible).

## 1.4 Les types du budget de l'Etat :

### 1.4.1 Le budget général :

Le budget général est le compte, en principe unique, auquel sont imputées toutes les recettes et toutes les dépenses sans contraction entre les unes et les autres, il se caractérise par le fait que les recettes, essentiellement constituées par des prélèvements obligatoires (impôts) forment un tout qui assure globalement le financement de l'ensemble des dépenses.<sup>20</sup>

En fait, il contient l'ensemble des données relatives aux recettes et aux dépenses, à l'exception de celles qui sont isolées dans un budget annexe ou dans un compte spécial trésor.

### 1.4.2 Les budgets annexes :

Les budgets annexes comprennent, en principe, les recettes et les dépenses de services de l'Etat exerçant leur activité dans le cadre de marché économique.

Il s'agit de services : non dotés de la personnalité morale (s'il avaient la personnalité morale, ils ne figurent pas dans le budget de l'Etat, mais seraient dotés d'un budget autonome, dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services (ce qui les rapproche de l'activité économique), donnant lieu au paiement de prix (ce qui les distingue des services financés par l'impôt, les places dans le cadre des « échanges » économique et les oblige à comparer strictement leurs dépenses et leurs recettes : d'où la nécessité de les isoler du budget (général).

\_ Les créations ou suppressions de budgets annexes sont décidées par les lois de finances.

\_ Les budgets annexes regroupent les dépenses d'exploitation et d'investissement et l'ensemble des ressources nécessaires pour financer ces dépenses.<sup>21</sup>

### 1.4.3 Les comptes spéciaux du trésor :

Les comptes spéciaux du trésor concernent des opérations (et non plus des services) isolées du budget général en raison des conditions particulières de leur financement (compte d'affectation spéciale) ou de leur caractère provisoire ou bancaire.

Source d'abus parce qu'ils ne figurent pas dans le budget et servaient à couvrir les dépenses hors budget, la technique des comptes spéciaux a été ensuite sévèrement réglementée : leur nombre a été réduit, ils ont réintégré dans les lois de finance, leur création est décidée dans les lois de finances.

<sup>20</sup> François Deruel, Jacques Buisson, Budget et pouvoir financier, édition DALLOZ, Paris, p16

<sup>21</sup> P. la lumière, les finances publiques, édition Armond colin paris 1983, p85

Les comptes spéciaux du trésor ne peuvent être ouverts que s'ils entrent dans l'une des six catégories suivantes :

- 1- Les comptes d'affectation spéciale : qui disposent de ressources affectées (comptes d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.
- 2- Les comptes de commerce : qui décrivent « les opérations à caractère commercial ou industriel effectuées à titre accessoire par des services publics de l'Etat. »
- 3- Les comptes de règlements avec les gouvernements étrangers, qui retracent « les opérations faites en application d'accords internationaux approuvés la loi. »
- 4- Les comptes d'opérations monétaire, qui enregistrent les recettes et les dépenses de caractère monétaire.
- 5- Les comptes d'avance du trésor, qui décrivent « les avances que le ministre des finances est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts à cet effet pour une durée de 2ans, renouvelable une fois. Le compte le plus important est celui des « impositions revenant aux collectivités territoriales. »
- 6- Les comptes de prêts qui « retracent les prêts d'une durée supérieure à 4ans consentis par l'Etat dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opération nouvelles, soit à titre de consolidation. »

Les opérations des comptes spéciaux du trésor sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que les opérations du budget général.

#### **1.4.4 Le solde budgétaire :**

C'est le solde du budget de l'Etat, et on a déjà dit que le budget de l'Etat est le compte prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Etat publié dans les lois des finances. Cette dernière est votée à l'autonome et autorise le gouvernement à percevoir les recettes et engager les dépenses pour l'année suivante. Ce solde est généralement déficitaire (car il n'y a pas de raison à prélever des recettes qui ne seraient pas dépensées) par contre peut être excédentaire si en raison de conjoncture, (forte croissance du PIB) des recettes inattendues sont perçue.

Donc la comparaison des recettes et des charges (dépense) permet d'établir le solde budgétaire.

Donc la formule de ce solde est comme suit :

$$\text{Les recettes (T) } - \text{ Les charges (G) } = \text{ Le solde budgétaire}^{22}$$

Pour cela, on distingue trois situations possibles :

---

<sup>22</sup> [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr)

- Lorsqu'au cours d'une année, le montant des recettes est égal au montant des charges ; le solde budgétaire est nul, le budget est équilibré (on parle d'équilibre budgétaire).
- Lorsqu'au cours d'une année, le montant des recettes est supérieur au montant des charges ; le solde budgétaire est positif, le budget est excédentaire (on parle ici sur l'excédent budgétaire).
- Lorsqu'au cours d'une année ; le montant des recettes est inférieur au montant des charges, le solde budgétaire est négatif, le budget est déficitaire (on parle de déficit budgétaire).

## Sous-section 2 : Les lois de finances

### 2.1 La définition et le contenu

Les autorisations budgétaires sont données dans le cadre des lois de finances qui déterminent « la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ».

Sont en outre, obligatoirement contenues dans les lois de finances :

- Les dispositions législatives destinées à organiser l'information et le contrôle du parlement sur la gestion des finances publique ;
- Les dispositions législatives destinées à imposer aux agents des services des responsabilités pécuniaires ;
- Les créations d'emplois ;
- Les transformations d'emplois (sous réserve de la compétence gouvernementales si elles ne provoquent pas un dépassement des crédits annuels préalablement ouverts) ;
- Les autorisations de programme nécessaire à la réalisation d'investissements pluriannuels (toute fois ces autorisations peuvent être groupées dans des lois de programme).

### 2.2 Les types de lois de finances :

Il existe trois variétés de lois de finances : la loi de finance de l'année, la loi rectificatives et la loi de règlement.

#### 2.2.1 La loi de finance de l'année :

Elle prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat, elle est discutée par le parlement lors de session ordinaire, pour l'année suivante.

#### 2.2.2 La loi de finances rectificative :

Elle a pour but de corriger à la hausse ou à la baisse les dépenses et les recettes prévues en loi de finances initiale. Votée en cours de l'année, elle modifie les dispositions des lois de finances initiales compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et financière.

#### 2.2.3 La loi de règlement :

Elle est définie par l'article 5 de la loi du 7 juillet 1984 relatives aux lois de finances, elle constate le montant définitif des recettes et des dépenses du budget.

La loi de règlement est très importante car elle reflète la réalité, elle doit être déposé sur le bureau de l'assemblée populaire au plus tard à la fin de l'année qui suit celle de l'exécution du budget.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup>[www.wikipédia.com](http://www.wikipédia.com)

## 2.3 La structure de la loi de finances :<sup>24</sup>

La loi de finances est avant tout un texte législatif rédigé sous forme d'articles, la loi de finances s'articule autour de deux parties :

### 2.3.1 Les voies et les moyens de l'équilibre financier :

Cette partie comprend les dispositions relatives à la perception des ressources publiques et les moyens qui permettent d'assurer les équilibres financiers prévus dans le plan annuel de développement il comporte trois chapitres :

- ✓ Chapitre 1 : Les dispositions relatives à l'exécution du budget et des opérations financières du trésor.
- ✓ Chapitre 2 : Les dispositions fiscales ; ce chapitre détermine les modifications apportées par le législateur au système fiscal, ces modifications portent essentiellement sur la révision des règles d'assiette ou de recouvrement d'impôt déjà existant.
- ✓ Chapitre 3 : Autres dispositions relatives aux ressources : elles s'intéressent aux :
  - Les dispositions douanières ;
  - Les dispositions domaniales ;
  - La fiscalité pétrolière ;
  - Les dispositions diverses ;
  - Les taxes parafiscales.

### 2.3.2 Le budget et les opérations financière de l'Etat :

Le législateur détermine dans cette deuxième partie de la loi de finance le montant global des ressources et des dépenses effectuées par l'Etat, elle comprend quatre chapitres :

- ✓ Chapitre 1 : Le budget général de l'Etat. Ce chapitre comporte deux parties, l'une de rapporte aux ressources et l'autre aux dépenses.
- ✓ Chapitre 2 : Les divers budgets. Ce chapitre referme les autorisations globales des recettes et des dépenses allouées au budget annexe aux autres budgets.
- ✓ Chapitre 3 : Les comptes spéciaux du trésor. Il fixe les mesures d'ordre législatif applicables à ces comptes, notamment la décision de leur création ou de leur suppression.
- ✓ Chapitre 4 : Les dispositions diverses applicable aux opérations financières de l'Etat.

---

<sup>24</sup>Loi n°09-09 du 13 Moharrem 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010, J.O.R.A,p. 2005

## Sous-section 3 : Les étapes de l'élaboration du budget général de l'Etat :<sup>25</sup>

La préparation est une procédure permanente interne à l'admission, au cours de laquelle intervient des discussions et négociations entre direction général du budget et les ministres. La préparation du budget de l'Etat peut être décomposée en plusieurs phases qui déroulent sur les neufs premiers mois de l'année, la préparation du budget dans le temps peut être décrite en trois grandes phases et l'examen par les conseils des ministres.

Article n°67 de la loi n°84/17 de la 07/07/1984 relative à la loi de finances<sup>26</sup> « le projet de la loi de finances de l'année comprend deux parties distinctes. »

Dans la première partie, sont prévues les prépositions relatives à la perception de ressources publiques et les voies et moyennées qui permettent d'assurer les équilibres financiers prévus par le plan annuel de développement.

Dans la deuxième partie, est proposé le montant global des crédits applicables aux titres du budget général de l'Etat, en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement publics ; il est également proposé le montant global des investissements planifiés.

Sont, en outre, proposées au titre de la deuxième partie :

- ✓ Les autorisations globales de recettes et de dépenses au titre de chaque budget annexe.
- ✓ Les mesures d'ordre législatif applicables aux comptes spéciaux du trésor ; les dispositions déversent applicable aux opérations financières de l'Etat.

Il est fait distinction, dans le projet de la loi de finances entre les dispositions législatives permanentes et celles ayant un caractère temporaire toute disposition proposée pour laquelle une période d'application n'a pas été expressément fixée, est réputée avoir un caractère permanent.

### 3.1 Les travaux préliminaires de la direction du budget :

Dans cette première phase, il s'agit de cadrer les perspectives budgétaires à partir de l'évolution des recettes et des dépenses. La direction du budget, en liaison avec les différentes directions du ministère des finances, procède à une première évaluation de l'ensemble des recettes et des dépenses et établit un rapportant lequel elle expose les grandes lignes de la situation économique et financière de pays. Ce rapport est destiné au conseil du gouvernement, il comporte les orientations à donner au budget et les directives qui devraient influencer sur les travaux d'élaboration du budget. La préparation du budget est en fait, une longue opération administrative qui donne lieu à de multiples contacts entre la direction du budget du ministère des finances et les directions d'administration et des moyens des ministères dépensiers.<sup>27</sup>

<sup>25</sup> Rapport de stage, la préparation du budget de l'Etat, MELZI Wassila, 2008/2009.

<sup>26</sup> Article n°67 de la loi n°84/17 des 07/07/1984 relatives aux lois de finances J.O.R.D.P. n°28 du 10 juillet 1984, page 707

<sup>27</sup> M.SBIH, l'administration algérienne, Edition Hachette, 1973, p133

## 3.2 Les discussions du conseil du gouvernement :

Le rapport établi par le ministre des finances est soumis aux conseils des ministres pour la discussion. Sur la base de ce document, et compte tenu de la politique économique du pays, le conseil des ministres définit les orientations générales et les principes qui doivent guider les travaux budgétaires, et déterminent les secteurs prioritaires. Le conseil invite les différents ministres à réduire leurs dépenses par rapport à celle prévues au budget antérieur ou du moins à ne pas formuler des propositions supérieures à celle de l'année précédente.

## 3.3 la circulaire de direction du budget :

Sur la base des directives du gouvernement ou du président de la république, la direction du budget prépare une circulaire qu'elle adresse à tous les ministères dépensiers leurs précisant les principes à respecter pendant la préparation du projet relatif à chaque ministère. L'objet de cette circulaire est :

- D'informer les différents ministères sur la possibilité financière du pays et de rappeler le principe d'austérité.
- De rappeler que les dépenses ne doivent pas dépasser le montant des crédits ouverts l'année précédente à chaque ministère, ou fixe le taux d'accroissement toléré.
- De fixer le cadre dans lequel les proportions budgétaires soient présentes selon une nomenclature préétablie, qui a pour objet la spécialisation des crédits par chapitre d'interdire certaines dépenses.

## 3.4 Les préparations budgétaires des ministères :

Cette phase consiste dans l'élaboration des propositions budgétaires qui se fait au sein de chaque département ministériel, dans chaque ministère, il existe une direction qui se charge de la préparation du budget et de la centralisation de tous les documents budgétaires relatifs à celui-ci, dès que la direction (finances) reçoit la circulaire de la direction du budget elle la communique aux autres directions techniques, aux services extérieurs et aux établissements placés sous la tutelle du ministère concerné, et les invite à formuler leurs proposition budgétaire.

## 3.5 La phase de négociation contradictoire :

Lorsque la direction générale du budget est une possession des demandes des ministères, la négociation contradictoire du plafond des dépenses peut s'engager.

Dans cette phase, chaque ministre procède à l'élaboration de son propre budget dans le cadre ainsi fixé et procède aux aménagements à la réalisation de sa politique. Après négociation avec le ministre des finances, il se voit notifier un plafond de dépenses, la discussion entre la direction générale du budget et les ordonnateurs de l'Etat : la présidence de ces conférences appartient aux cadres de la direction générale du budget et ordonnateurs par représentants (directeurs de la planification, directeurs des moyens). Pour la discussion sure :

- Le respect des lignes directives de la note d'orientation l'importance des dépenses dans le programme global du gouvernement et les économies susceptibles d'être dégagées.
- Les discussions budgétaires entre le ministre des finances et les ministères dépen­siers : Au cours de ces discussions les deux parties adoptent des attitudes contradictoires, les représentants des ministères dépen­siers défendent avec les demandes de crédits en perdant de vue impérative économique et budgétaire.
- Les représentants des ministères des finances se montrent défavorables à l'égard de toute demande d'augmentation de crédit.

### **3.6 La mise au point des dépenses et des recettes :**

Avant la transmission par le conseil des ministres, dans le mois de septembre, il est procédé à la mise au point de travaillée du projet de la loi de finances par conférences budgétaire de la phase de négociation, elles visent surtout à la mise au point définitive des dépenses et des recettes dès la réception des lettres plafonds par les ministres dépen­siers.

### **3.7 L'examen par le conseil des ministres :**

Pendant que les différents ministères préparent leurs propositions budgétaires, la direction du budget s'attache à rassembler tous documents lui permettant d'apprécier les demandes de crédit présentées par les ministères.

Dès la réceptionne de toutes les propositions budgétaires, la direction du budget entame l'examen critique de ces dernière, elles examinent, en premier lieu, le montant global de crédits demandés et les justifications techniques des demandes de crédits supplémentaire, elle recherche ensuite à dépister les évaluations trop généreuses, les innovations d'apparence modeste mais annonciatrices d'obligations onéreuses pour l'avenir, elle examine dans le détail les propositions et analyse les documents qui les accompagnent et les confrontent avec les informations en sa possession ( la situation comptable de l'année précédente).

Les crédits personnels sont également étudiés ; elle examine aussi les demandes de subvention de fonctionnement destinées aux établissements publics. Ces demandes sont formulées par le ministère de tutelle et accompagnées de toutes les justifications nécessaires.<sup>28</sup>

### **3.8 Les discussions budgétaires entre le ministère des finances et les différents ministères dépen­siers :**

A partir des propositions formulées par la direction du budget, le ministère des finances arrête sa position vis-à-vis de chaque projet ou proposition budgétaire. Sur la base de cette position, s'engagent alors les discussions entre le ministère des finances et les autres ministères dépen­siers.

Au cours de ces discussions, les deux parties adoptent des attitudes contradictoires :

---

<sup>28</sup>CLOSEN et FLIPPI, l'économie et les finances, Paris, p165, cité par BACHIR YELLES, ouvrage précité, p69

- Les représentants des ministères dépensiers défendent avec « ténacité » leurs demandes de crédits en perdant de vue les impératifs économique et budgétaires que le représentant de la direction du budget a pour mission de faire respecter.
- De l'autre côté les représentants du ministère de finances se montrent défavorablement à l'égard de toute demande d'augmentation de crédits, ce qui entraîne certaines tensions entre les deux parties.

Les discussions engagées tendent à rapprocher les points de vue. Ils peuvent aboutir à des accords, mais si le litige subsiste, il est porté devant le conseil des ministres qui effectue l'arbitrage entre les deux parties.

## SECTION 3 : LE CONTENU DU BUDGET

Cette section présentera les dépenses de l'Etat, les recettes de l'Etat ainsi l'équilibre budgétaire.

### Sous-section 1 : Les dépenses de l'Etat

« Celle-ci se déroule selon un schéma relativement uniforme qui a pour objectif principal d'assurer la régularité des opérations. »<sup>29</sup>

Les dépenses de l'Etat, tel qu'il est contenu dans la loi des finances, ne contient que des opérations qualifiées de « charges permanentes » par la loi de finance.

- Les dépenses ordinaires ;
- Les dépenses en capital ;
- Les prêts et avances de l'Etat.

Il intègre en outre les budgets annexes et divers comptes spéciaux du trésor : les compte d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les compter d'opération monétaire et les compte de règlement avec les gouvernements étrangers.

Mais il ne chiffre pas les opérations de trésorerie, qui ne font l'objet que d'une autorisation de principe (un article de la loi de finances, appelé article d'équilibre) : émissions et remboursements d'emprunt, opérations avec correspondants du trésor et autres modes de financement de la trésorerie et du déficit .

La répartition des crédits des ministères en dépenses et fonctionnement et dépenses d'investissement fait apparaître que :

- La part des dépenses de fonctionnement (c'est à dire essentiellement de personnel) est prépondérante au ministère des finances (services financiers), à l'éducation nationale, à l'intérieur, à la justice.
- Les dépenses de transfert dominant dans les domaines de l'emploi, de la santé et de la solidarité, des transports terrestres, de l'intérieur et de la décentralisation.
- Dans l'ensemble des crédits d'investissement, le ministère le plus important est celui de la défense.

### 1.1 L'évolution des dépenses en cour de l'année :

Par rapport aux données de la loi de finance, l'évolution des dépenses en cour d'année et fonction de facteurs divers.

#### 1.1.1 Les facteurs techniques :

L'impossibilité de prévoir exactement les besoins : la loi de finance tout au long de l'année qui précède son exécution ; il en résulte que des ajustements sont inévitable (augmentation, réduction, transfert, virement de crédits, report de crédits sont consommés), sous-estimation plus au moins systématique de certains crédits dans les lois de finances initiale (essentiellement les crédits évaluatifs), ouverte de crédit sur le fond de concours.

---

<sup>29</sup>Jean-Luc Albert, avec la collaboration de Saïdj, Finances publiques, 8ème édition Dalloz, 2013, P.112.

## 1.1.2 Les facteurs économiques :

Les dépenses publiques agissent sur l'économie dans la mesure où elles correspondent à une distribution de pouvoir d'achat dans la mesure où elles entraînent des commandes et dans la mesure où elles permettent d'accroître les investissements, elles peuvent donc être pour stimuler l'activité économique (accroissement des dépenses) ou pour le freiner (ralentissement des dépenses), cette action peut-être globale ou sélective (pour aider des secteurs en difficulté).

## 1.1.3 Les facteurs politiques :

Un chargement d'orientation politique (par un gouvernement), un chargement de gouvernement et, à plus forte raison, un chargement de majorité en cours d'année, et suite aux élections qui provoque des modifications plus au moins importantes de la loi de finance initiale qui se traduisent par le vote d'une ou plusieurs lois de finance rectificative.

## 1.2 L'analyse technique de la différence entre les prévisions de la loi de finance initiale et les résultats d'exécution du budget :<sup>30</sup>

La loi de finance initiale subit, au cours de l'année, diverses modifications, de plus tous les crédits ne sont pas consommés.

L'ensemble des crédits ouverts se compose :

- Des crédits de la loi de finance initiale ;
- Des crédits reportés de l'année précédente ;
- Des ouvertures de crédits nouveaux en cours d'année, par des lois des finances rectificatives, par les décrets d'avance ou sur recettes de fonds de concours ;
- Des crédits ouverts, à titre de régulations, par la loi de règlement (dépassement de crédits essentiellement pour les crédits évaluatifs ;

Les crédits effectivement consommés correspondent : aux crédits ouverts diminués : des annulations de crédits (en cours d'année ou par la loi de règlement) ; des reports des crédits de l'année courante à l'année suivante.

---

<sup>30</sup>Ministère des finances, DGB.

## Sous-section 2 : Les recettes de l'État

« La recette publique n'est pas, sur le plan des procédures, symétrique de la dépense. »<sup>31</sup>

### 2.1 La nomenclature des recettes publique de l'Etat :

#### 2.1.1 Les recettes budgétaires :

Pour financer des dépenses publiques, l'Etat dispose de ressources diverses dont l'essentiel est constitué par les impôts (environ 90% des recettes définitives) en raison même de son importance, la fiscalité est examinée ci-dessus sous rubrique spéciale ; les recettes son fiscales comprennent :

- ✓ Les produits des exploitations industrielles et commerciales et des établissements publics à caractère financier (par exemple : bénéfice résultant de la frappe des monnaies, dividendes des entreprises publique) ;
- ✓ Les produits te les revenus du domaine (y compris les recettes des établissements pénitentiaires) ;
- ✓ Les taxes, redevances et recettes assimilées ;
- ✓ Les intérêts des avances, des prêts et des dotations en capital ;
- ✓ Les retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat (essentiellement les retenues pour pension civiles et militaires) ;
- ✓ Les recettes provenant de l'extérieur (versement du budget des communautés) ;
- ✓ Les opérations entre administration et services publics ;
- ✓ Des recettes diverses.

#### 2.1.2 Les recettes extrabudgétaires :

Les recettes extrabudgétaires utilisées pour financer le budget comprennent les recettes d'emprunt et de trésorerie.

Ces recettes sont autorisées par la loi de finance, mais ne sont pas chiffrées et sont comptabilisées dans les comptes d'exécution du budget.

C'est pourquoi le découvert du budget donne la mesure des ressources que le trésor doit se procurer pour assurer le financement des dépenses budgétaires.

Les emprunts des budgets annexes sont toutefois inclus dans les budgets annexes de ces services.

---

<sup>31</sup>Jean-Luc Albert, avec la collaboration de Saïdj, Finances publiques, 8ème édition Dalloz, 2013, P.118.

## 2.2 L'analyse des recettes publiques :

### 2.2.1 L'impôt :

« Celle-ci n'est pas toujours clairement délimitée de raison d'une terminologie déficiente (il ne faut pas s'attacher à l'intitulé officiel des prélèvements) et de concepts parfois approximatifs. »

L'impôt aurait été défini par Gaston Jèzee, au début du XXe siècle, comme une « prestation (pécuniaire) requise des (particuliers) par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie (en vue de la couverture des charges publiques). »<sup>32</sup>

L'impôt est une prestation pécuniaire des membres de la collectivité (personnes physiques ou morales) et perçus par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques.

Les dépenses publiques devant être également réparties entre les citoyens en raison de leurs facultés contributives (principe constitutionnel issu de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen), l'impôt apparaît comme le moyen idéal pour équitablement les charges publiques : par sa vocation universelle, il est seul propre à atteindre tous les membres de la collectivité ; par l'absence de contrepartie individuelle directe entre la contribution versée par chaque citoyen et les services qui lui sont rendus, l'impôt permet de rendre gratuitement tous les services essentiels (enseignement, justice..) et d'en répartir la charge à partir du seul critère de la faculté contributive. D'où son importance dans le budget (environ 90% des recettes définitives).

L'impôt permet de financer les dépenses de services qui ne sont pas susceptibles d'être vendus et les services que l'Etat choisit de rendre gratuitement aux usagers (éducation).

L'interventionnisme : l'impôt peut être utilisé à des fins :

- D'incitation (démographie, épargne, investissement...) par des exonérations, des abattements sur la matière imposable, les réductions d'impôt ;
- De dissuasion (décourager la consommation de certains produits, freiner certaines formes des placements par des charges fiscales ;
- De protection (droits de douane).

La recherche d'une répartition des charges publique jugée plus juste à un moment donné, voire la redistribution des revenus en fonction de son importance, imposition, impôt négatif).

### 2.2.2 La taxe :

Bien que confondus dans le vocabulaire administratif et la législation fiscale elle-même, l'impôt et la taxe représentent deux procédés différents pour couvrir les dépenses publiques ; prélèvement obligatoire et définitif ; comme l'impôt, la taxe s'en distingue en ce qu'elle est perçue pour couvrir les charges d'un service déterminé ; sont redevables de la taxe toutes les personnes qui y sont assujetties, qu'elles soient ou non des usages de service. La somme perçue par le service n'est pas proportionnelle au service utilisé et reste déterminée par des critères étrangers à la perspective commerciale.

---

<sup>32</sup>Jean-Luc Albert, avec la collaboration de Saïdj. Idem. P.125.

## 2.2.3 Le prix :

Le prix est théoriquement, la contrepartie exacte du service rendu, en pratique toutefois l'effet de cette différence importante entre la taxe et le prix par le mode de détermination de taxe ou le mode de fixation du prix (prix forfaitaire, prix différentiel, prix composés d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au service consommé...)

La technique du prix : s'applique couramment aux services dont la gestion est établie sur des bases commerciale et industrielle, même s'il s'agit de services à caractère administratif très marqué (journal officiel) ; à plus forte raison s'applique-t-il aux services publics gérés ; en dehors d'économie mixte ou des sociétés nationales.

Mais l'emploi principal du prix comme mode de financement n'exclut pas le recours partiel à l'impôt l'Etat, par subventions, compense les servitudes sociales qu'il impose (tarifs préférentiels), participe aux investissements généraux, ou comble de déficit.

## 2.2.4 L'emprunt :<sup>33</sup>

L'emprunt est une prestation pécuniaire fournie par les particuliers à titre généralement volontaire (quelques expériences d'emprunt forcé), en vertu d'un contrat, à titre provisoire et moyennant contrepartie (intérêt et avantages divers).

Envisagé par les classiques comme un mode de financement exceptionnel et dangereux, il est considéré pratiqué aujourd'hui comme un procédé normal pour couvrir les dépenses d'investissement nécessaires à l'intérêt général.

Lors de son émission, il effectue sur le revenu national une ponction globale identique à celle de l'impôt et ne rejette pas la charge de l'investissement sur les générations futures (l'opération de remboursement sera un simple transfert du patrimoine des contribuables dans celui des prêteurs) ; en revanche il permet de répartir que progressivement cette charge globale entre ses véritables destinataires puisqu'il s'adresse au départ aux épargnant et non aux contribuables.

Mais le recours à l'emprunt suppose que soient réunies les conditions de son succès : l'existence d'une épargne décidée à s'investir, un crédit public suffisant pour attirer cette épargne vers l'Etat (des mesures d'incitation, fiscales ou autres, peuvent aider à remplir ces deux conditions), une situation telle que ce prélèvement supplémentaire sur le revenu national et le supplément de dépenses qu'il permet servent, et ne comportent pas ; l'équilibre économique.

---

<sup>33</sup>Sur la technique de l'emprunt.

## Sous-section 3 : L'équilibre budgétaire

« Revenus et dépenses sont deux univers convergents mais séparés qui, administrativement, sont calculés, suivis et ajustés par des instances différentes relevant d'autorités différentes. La responsabilité de faire les prévisions de revenus et, ce faisant, d'établir le rendement des taxes et impôts publics appartient au ministre des Finances tandis que le président du Conseil du trésor est responsable de répartir les argents ainsi collectés entre les ministères et organismes et de s'assurer du respect des enveloppes attribuées. Donc, deux ministres, deux appareils, deux processus de préparation, d'autorisation et de suivi distincts. En matière budgétaire, la main gauche ne peut toutefois ignorer ce que fait la main droite et un nécessaire arrimage des deux démarches doit être articulé. Les points de jonction ou de coordination, de partage de l'information, sont nombreux à travers la préparation des deux séries d'estimés budgétaires, le calcul des grands équilibres financiers, le calendrier budgétaire. Il ne faut pas oublier par ailleurs le rôle joué par le Contrôleur des finances, comptable en chef du gouvernement, qui doit être en mesure en tout temps de faire le lien entre les revenus et les dépenses et d'apprécier la situation des finances publiques. »<sup>34</sup>

### 3.1 La signification actuelle de l'équilibre budgétaire :

#### 3.1.1 L'équilibre budgétaire en lui-même :<sup>35</sup>

Aujourd'hui comme hier, le déficit coûte cher : par les emprunts que nécessite son financement, il accroît la dette publique et pèse sur les budgets futurs.

De plus, l'équilibre conserve une valeur psychologique non négligeable susceptible d'agir sur le comportement des agents économiques. Le déficit est en effet mal ressenti par l'opinion publique, puisqu'il donne à penser que l'Etat vit au-dessus de ses moyens. Pour en atténuer la portée, la présentation du budget en opération à caractère définitif et opérations à caractère temporaire permet de distinguer, pour les opposer, les notions de déficit et d'impasse (ou découvert) :

- Le déficit : est constitué par l'excédent des dépenses du budget général (ou définitives, encore appelées dépenses) sur l'ensemble des recettes budgétaires (essentiellement fiscales).
- L'impasse : est égale à l'addition du solde des opérations définitives.

#### 3.1.2 L'équilibre budgétaire et l'équilibre économique globale :

Le développement des activités de l'Etat et l'amplification de son rôle économique ont profondément transformé la théorie classique.

Souhaitable dans l'absolu, l'équilibre ne peut, pourtant, être apprécié qu'en fonction de la situation économique globale, c'est à dire en fonction de l'ensemble des équilibres qui la composent : équilibre monétaire (soutien de la monnaie), équilibre sur le marché des biens et services (niveau général des prix), équilibre sur le marché de l'emploi et équilibre du commerce extérieur.

<sup>34</sup>Pierre Cliche, Gestion budgétaire et dépenses publiques, Presses de l'Université du Québec 2009, p.224.

<sup>35</sup>Florence Huart, économie des finances publiques, 2<sup>ème</sup> édition, Dunod, 2012, 2016. P.20.

Compte tenu de l'impact économique du budget, un bon budget est un budget qui sert ces équilibres, en les maintenant s'ils existent et en aide à les rétablir s'ils existent et en aide à les rétablir s'ils sont perturbés, quelle que soit la situation propre de ce budget, équilibre ou déficit.

La valeur et l'efficacité d'un découvert dépendent largement :

- De la manière de le financer ;
- Du choix des dépenses qu'il permet d'assurer
- Eventuelle, et à défaut de vouloir ou de pouvoir réduire les dépenses, de l'efficacité du choix qui a conduit à renoncer au supplément d'impôt qui aurait été nécessaire pour atteindre l'équilibre (mais le prélèvement fiscal se fait toujours au déterminant de la consommation, de l'investissement ou de l'épargne).

### 3.1.3 L'équilibre apparent et l'équilibre réel :

La situation de la loi de finance initiale au regard de l'équilibre ne reflète pas la réalité :

Les fonds de concours n'y sont pas chiffrés et les crédits qu'il permettent d'ouvrir sont parfois pervers avec des retards importants.

Certaines dépenses ou certaines recettes peuvent être mal chiffrées et les opérations effectives peuvent être plus ou moins éloignées des prévisions initiales (crédits sous-estimés, recettes fiscales mal évaluées).

L'importance des moyens de régularisation conjoncturelle dont dispose l'exécutif en cours d'année, enlève une partie de sa valeur au solde initial.

Les lois de finances ne reflètent pas la réalité de la situation financière de l'Etat :

Les reports de crédits d'une année sur l'autre sont importants.

La situation réelle des budgets annexes n'apparaît pas dans les lois de finances puisqu'ils sont toujours présentés en équilibre.

Les opérations effectuées par le trésor hors budget n'y figurent pas, en particulier les opérations d'amortissement de la dette (remboursement du capital des emprunts). Certaines dépenses peuvent être artificiellement extraites du budget et financées par des satellites du trésor (débudgétisation) ; ainsi, certaines opérations, notamment de prêts et d'emprunts, peuvent être effectuées, selon les doctrines ou les opportunités, soit par l'Etat lui-même, soit par personnes interposées (organismes financiers, entreprises publiques) : elles échappent alors aux comptes budgétaires et aux comptes du trésor.

Enfin la loi de règlement, qui donne les résultats en exercice, ne donne pas la mesure exacte de l'incidence financière des opérations budgétaires au cours d'une année civile.

### 3.2 Les théories du déséquilibre :

Face aux perturbations de la vie économique, certains théoriciens ont nié la nécessité de l'équilibre budgétaire, au moins dans le cadre de l'année.

## 3.2.1 Le circuit du temps de guerre :

A l'occasion de la première, puis de la deuxième guerre mondiale, l'idée de circuit du temps de guerre partait de la constatation que le financement de la guerre provoque un déséquilibre, mais que la guerre accroît le pouvoir d'achat (fabrications d'armements). Tandis que la consommation diminue (rareté, rationnement) : le « pompage » des liquidités sans emploi, par l'impôt ou par l'emprunt, permet alors l'alimentation du trésor et la limitation de l'inflation.

## 3.2.3 Le budget cyclique :

La théorie du budget cyclique, au début des années trente, est une adaptation de la réglé de l'équilibre aux cycles économiques : l'équilibre doit être relisé non plus annuellement mais sur une période plus longue, correspondant au cycle de l'économie, alternent ainsi des budgets en déficit, pendant les périodes de récession, et des budgets en excédent (pour résorber les déficits des autres), pendant les périodes d'expansion. Liée à la théorie des cycles, cette conception de l'équilibre ne lui pas survécu.

## 3.2.4 Le déficit systématique :

D'inspiration keynésienne, la théorie du déficit systématique part de l'idée qu'en période de récession l'Etat doit renoncer à l'équilibre du budget et pratiquer une politique de dépenses pour relancer l'économie (d'où un déficit délibéré et organisé) ; ainsi le budget doit permettre d'opposer au déséquilibre économique en déséquilibre financier de sens contraire, alors que la réduction des dépenses ou l'augmentation des impôts, nécessaires à l'équilibre, contribuerait à accélérer la dépression, ce déficit aide à la restauration des grands équilibres économique qui assurent ensuite les rentrées fiscales et permettent la réduction des dépenses.

## **Conclusion:**

Les finances publiques ont pour objet l'étude des problèmes financiers concernant les collectivités publiques, des mécanismes qui s'y rapportent et des règles juridiques qui leur sont appliquées.

Elles couvrent l'étude des moyens et des mécanismes par lesquels les collectivités déterminent leurs dépenses, les couvrent et en répartissent la charge entre les citoyens.

Les profondes transformations qui, ont affecté le rôle des collectivités publiques, la rapidité d'évaluation des technique financières et des structures politiques nationales et internationales ont considérablement modifié la physionomie des finances publiques classiques.

Mais fondé essentiellement aujourd'hui sur la loi de finance et le règlement général sur la comptabilité publique, le régime budgétaire est resté largement inspiré par les règles classiques.

**CHAPITRE II :**  
**DU DEFICIT**  
**BUDGETAIRE A LA**  
**DETTE PUBLIQUE**



## **Introduction du chapitre :**

La majorité des pays développés connaissent une situation de déficit de leurs administrations publiques depuis plusieurs décennies. Le déficit public est devenu structurel parallèlement la situation économique de nombreux pays d'est détériorée.

Pour financer son déficit, l'Etat est obligé d'emprunter. La dette de l'Etat se définit donc comme l'ensemble des emprunts effectués par l'Etat, dont l'encours (montant total des emprunts) résulte de l'accumulation des déficits de l'Etat.

La dette publique se nourrit des déficits annuels des budgets publics et des comptes sociaux.

Dans ce présent chapitre nous avons étudié :

- La notion du déficit budgétaire,
- L'aspect théorique et cadre général de la dette publique et,
- La notion de base et définitions du Produit Intérieur Brut (PIB).

## Section 1 : La notion du déficit budgétaire

Cette section présente le déficit budgétaire, suivie les causes et l'impact du déficit budgétaire, et enfin par la dernière sous-section qui s'intitule : les modes de financement les plus sollicités lors d'un déficit budgétaire.

### Sous section 1 : déficit budgétaire

#### 1.1 Définition du déficit budgétaire :

La structure des recettes et des dépenses publiques diffère d'un pays à un autre, et c'est selon plusieurs critères (législation, poids du pays...). Ce principe de différenciation est de réaliser l'équilibre à chaque acte de prévision. Le pouvoir financier, c'est le pouvoir de prévoir les dépenses et les recettes pour une période de temps limitée.

Cette période est l'année civile. Cette prévision se fait dans le cadre de ce qu'on appelle un budget.

Les instances internationales exigent la maîtrise de la variable budgétaire définie par la différence entre recettes et les dépenses de l'Etat. Trois situations peuvent apparaître :

- Equilibre budgétaire, lorsque le solde est nul,
- Excédent budgétaire, lorsqu'il est positif,
- Déficit budgétaire, lorsqu'il est négatif.

Le déficit budgétaire se subdivise en deux soldes :

- Le solde primaire du déficit : est calculé par la différence entre les recettes définitives de l'Etat et dépenses définitives de l'Etat sans tenir compte de la charge de la dette,
- Le second solde qui représente le déficit global ou effectif : c'est le solde primaire plus les intérêts sur la dette.

#### 1.2 Les différents types de déficit budgétaire

Le déficit budgétaire peut se révéler cyclique, structurel ou conjoncturel.

##### 1.2.1 Le déficit cyclique :

Le déficit cyclique se définit de la façon suivante : Si on considère l'impôt en fonction de l'activité courante, l'écriture comptable se présente ainsi :

$$T = T_{nd} + aY^{37}$$

Sachant que l'impôt total est lié à la production potentielle, il est la partie d'impôt non directe, le coefficient est le taux d'imposition de l'activité et le produit potentiel. Cette équation lie l'impôt global au produit potentiel : la base de ce dernier engendre une baisse des recettes et donc du déficit : c'est ainsi que se définit le déficit cyclique.

---

<sup>37</sup>Patrick ARTUS, déficits publics : théorie de pratique, édition Economica 1996, p. 8.

## 1.2.2 Le déficit structurel :

C'est un déficit créé par les mesures de politiques économiques et sociales prises par la propre volonté du gouvernement. C'est donc un déficit désiré. Lorsque le déficit conjoncturel a un caractère répétitif, il devient strictement un déficit structurel. Par conséquent, les effets vont être néfastes. Ce type de déficit est lié aux facteurs structurels et au cycle conjoncturel d'une économie.

## 1.2.3 Le déficit conjoncturel :

Lorsque le recul de l'activité économique peut provoquer une baisse des recettes fiscales, qui sera responsable du déficit budgétaire. Par exemple ce qui se passe actuellement à cause de la crise financière, le cas de la France, la Grèce, l'Espagne et la majorité des pays de l'Europe, leur situation budgétaire souffre d'un lourd déficit conjoncturel. Par conséquent, si ces déficits conjoncturels se traduisent d'une manière répétitive durant des années successives, ils deviendront des déficits structurels qui seront très difficilement à gérer.

## Sous-section2 : causes et impacts du déficit budgétaire

Pour certains économistes, les déficits budgétaires sont dus aux mauvaises gestions des fonds publics et l'argent des contribuables.

Pour d'autres l'augmentation du déficit budgétaire a un impact économique qui peut être stimulant pour l'économie par l'intermédiaire d'une politique de relance, cette dernière appelée politique budgétaire est une politique économique qui utilise le budget de l'Etat pour atteindre des objectifs macroéconomiques comme le plein-emploi, la croissance économique soutenue, et la stabilité des prix.

Comme elle peut aussi s'appuyer sur plusieurs moyens d'action qui sont<sup>38</sup> :

### ➤ L'action par les dépenses publiques :

Elle est le résultat d'une volonté d'intervention forte. Elle se traduit par une croissance des dépenses publiques et, au sein de celles-ci, par une prépondérance des dépenses à fort effet d'entraînement sur l'économie (infrastructures publiques, bâtiments et travaux publics...).

### ➤ L'action par les recettes publiques :

Au-delà des objectifs financiers, à savoir la couverture des dépenses publiques, les recettes publiques (impôts et emprunts) servent à atteindre des objectifs économiques et sociaux précis ; on distingue deux outils :

L'intervention fiscale : l'impôt peut être utilisé pour modifier la répartition du revenu national, pour relancer tel ou tel secteur industriel, pour orienter les dépenses des agents vers un domaine souhaité...

Le recours à l'emprunt : l'emprunt peut permettre d'assurer un équilibre entre le besoin de financement de l'Etat et l'épargne, de peser sur la demande globale...

## 2.1 La politique budgétaire ou la gestion des déficits<sup>39</sup> :

La régulation de la conjoncture visée par la politique budgétaire peut s'opérer dans un sens expansionniste, mais aussi dans un sens restrictif. Lorsque le gouvernement réduit les taux d'imposition, ou lorsqu'il augmente les dépenses publiques, dans le but par exemple de stimuler la demande, on parle de politique budgétaire expansionniste.

Lorsqu'au contraire, il alourdit la fiscalité ou réduit les dépenses publiques (par exemple pour répondre à une situation d'inflation ou de déficits extérieurs importants) on parle de politique budgétaire restrictive.

Les instruments de la politique budgétaire sont nombreux. Du côté des recettes, le gouvernement peut utiliser l'arme fiscale. En agissant sur le niveau de l'imposition directe qui frappe les ménages (comme l'impôt sur le revenu) ou les entreprises (l'impôt sur les sociétés), ou sur le niveau des impôts indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou encore sur le montant des prélèvements obligatoires.

<sup>38</sup>BERNIER B., SIMON Y. « initiation à la macroéconomie », 1995, p425.

<sup>39</sup>BERNIER B., SIMON Y. Idem.

La politique budgétaire exerce une influence sur le comportement des agents économiques, par exemple, réduire l'impôt, c'est distribuer un supplément de revenu, qui s'il est dépensé augmente les débouchés des entreprises, qui si elles vendent davantage peuvent accroître leur production, et donc, par exemple, créer des emplois.

Du côté des dépenses, l'Etat peut tout autant mener une politique expansionniste, par exemple en créant des emplois publics, que restrictive lorsqu'est conduite une politique d'austérité.

Si, au terme de l'exécution de la loi de finances, les recettes sont inférieures aux dépenses, il y a un déficit budgétaire. Par le passé, lorsqu'une conjoncture défavorable entraînait un déficit (recettes fiscales inférieures au montant prévu), le gouvernement avait tendance à augmenter immédiatement les impôts afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Cependant, depuis l'application généralisée des théories keynésiennes, les gouvernements ont cessé de considérer l'équilibre budgétaire comme une nécessité absolue. Keynes a montré comment, en période de conjoncture défavorable, des dépenses publiques supplémentaires permettaient une relance de l'économie. Cette relance engendre des recettes fiscales supplémentaires à venir, et permet donc le rétablissement de l'équilibre.

Le déficit budgétaire peut être financé soit par des avances de la banque centrale, soit par l'emprunt. Si ce financement est assuré par émission de monnaie, l'inflation risque de s'accroître : l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation est une des causes de la hausse des prix. Si le déficit est financé par l'emprunt, l'endettement de l'Etat peut entraîner une hausse des taux d'intérêt et un « effet d'éviction ». Lorsque l'Etat emprunte, les ressources d'épargne qu'il mobilise cessent d'être disponibles pour les autres agents économiques. Cette hausse des taux due à l'accroissement de la demande de capitaux, contraint l'Etat à proposer une rémunération de l'épargne plus attractive, en augmentant le taux d'intérêt. Cette hausse produit un effet négatif sur le niveau des investissements du secteur privé dont les coûts sont renchérissés. Un cycle de ralentissement de l'activité est ainsi amorcé. Cependant, il existe bien d'autres facteurs qui influent sur la fixation des taux d'intérêts (comme l'action relative à la défense de la parité d'une monnaie par rapport à d'autres devises qui se concrétise dans la politique des taux de change) et qui peuvent atténuer les effets précédemment décrits.

Enfin, le déficit budgétaire, s'il est reconduit d'année en année, entretient un phénomène d'accumulation de la dette publique. Si celle-ci devient trop importante, on entre dans le cercle vicieux de l'effet « boule de neige » de la dette. Le mécanisme d'endettement s'auto-entretient : un déficit accroît le montant de la dette, que si elle ne peut être remboursée conduit à la nécessité d'emprunter de nouveau afin d'en régler une partie, ce qui alourdit d'autant la charge de remboursement. Mené à son terme, ce cercle vicieux peut conduire à une situation dans laquelle un Etat peut contracter un emprunt, dans le seul but d'en rembourser, non pas le capital, mais les seuls intérêts de cet emprunt.

## 2.2 Les objectifs de la politique budgétaire<sup>40</sup> :

La politique budgétaire avait pour objectif :

- Permettre à l'Etat d'assurer certains services généraux indispensables au bon fonctionnement du système économique.
- Lever les impôts nécessaires à leur financement.
- La répartition des revenus.
- Combattre le chômage.
- Etablir les conditions favorables au plein emploi, à la stabilité des prix et à une croissance économique forte et équilibré
- Modifié les recettes et les dépenses des administrations publiques dans le but de réguler la conjoncture.
- Activer la croissance économique.

Et cette politique conduit à des effets cités comme suit<sup>41</sup> :

### 2.2.1 L'effet d'éviction :

L'effet d'éviction est l'action par laquelle l'Etat prend en considération cette épargne pour financer son déficit budgétaire, surtout en période de récession économique.

L'effet d'éviction financière est souligné par les autres classiques pour la limite de l'interventionnisme étatique. Il y a plusieurs types d'éviction. Cet effet se distingue par sa forme et ses caractères plus au moins directs.

- **L'éviction à court terme :**

Associé au plein emploi, il nous indique que toute augmentation des dépenses publiques conduit à diminution des dépenses privées. Dans l'éviction à court terme : on distingue deux types d'éviction : l'éviction par les prix et l'éviction par le rationnement.

- **L'effet d'éviction à moyen terme :**

L'effet d'éviction à moyen terme est généralement associé au déficit du commerce extérieur.

L'accroissement de l'activité économique par l'augmentation des dépenses publiques provoque une détérioration des échanges extérieurs.

L'action publique risque d'être compensée par l'effet négatif d'une augmentation des importations et d'une dévaluation, avec tous les effets liés à l'accroissement des tensions inflationnistes.

- **L'éviction à long terme :**

(Elis, 1983), « souligne le caractère improductif de l'activité économique de l'Etat en supposant que l'emprunt et les emprunts publics se traduisent par une diminution de l'offre de fonds prêtables disponibles pour le secteur privé, dans la situation de capacités de financement limitées. »

---

<sup>40</sup>D. Begg, R. Dornbusch, S. Ische., « macroéconomie », 2ème édition, Paris 2000, P.60.

<sup>41</sup> GENEUREUX J. « introduction à la politique économique », 1996, p .197.

- **Les risques d'éviction du secteur privé :**

On dit qu'il y a éviction par le secteur public lorsque l'augmentation ou l'accroissement des dépenses publiques conduisent au recul des productions privées. Si l'éviction est totale, les dépenses publiques ont un effet sur la structure du produit intérieur brut (PIB)

On peut relever quatre mécanismes par lesquels l'augmentation des dépenses publiques risque de s'opérer au détriment du secteur privé.

- **L'éviction financière nationale :**

Lorsque le gouvernement évite le financement monétaire, inflationniste, il se dirige vers l'épargne nationale pour financer les dépenses publiques et constitue autant de ressources pour le financement des investissements des entreprises privées, sur le marché des capitaux s'ajoute une hausse des coûts de financements. La pression qu'exercent les déficits publics sur la demande de fonds prêtables fait monter les taux d'intérêt.

Les épargnes ayant une certaine aversion envers le risque, peuvent préférer les titres d'emprunts émis par les entreprises.

La restitution de l'épargne disponible et la hausse des taux d'intérêt pour le secteur privé peuvent se traduire par un calcul des investissements qui exercent un effet multiplicateur négatif sur l'ensemble de la production privée.

- **L'éviction financière internationale :**

Dans l'économie ouverte vers l'extérieur, la hausse des taux d'intérêt a au moins le mérite d'atteindre les capitaux étrangers. Plus la mobilité des capitaux est forte, moins la hausse des taux nécessaires pour attirer les investisseurs étrangers est importante.

- **En régime de changes flexibles : éviction par le taux de change :**

L'entrée des capitaux étrangers provoque l'éviction financière. En effet les entrées capitales entraînent une forte demande pour la monnaie nationale sur le marché des changes. On peut exprimer donc l'éviction par le taux de change par la réduction de l'activité des entreprises exportatrices et des entreprises concurrencées créer par les produits importés.

Exemple : le cas des Etats Unis durant la première moitié des années 1980 : un déficit record des finances publiques et une politique monétaire restrictive amènent les taux d'intérêts à un niveau très élevé.

- **L'éviction par l'inflation :**

La théorie de l'effet d'éviction par l'inflation a été développée dans les années 1950 et 1960 par Milton F., chef de file de l'école monétariste.

Pour un pays en régime de change fixe l'afflux de capitaux étrangers n'implique pas l'immédiat une appréciation du taux de change : banque centrale convertit toutes les devises qui se présente en économie nationale à un taux fixe des capitaux étrangers et ca influence par la réduction de pouvoir d'achat des ménages.

- **L'éviction par l'impôt :**

Le seul moyen non inflationniste d'éviter l'éviction financière, il s'agit de financer l'impôt. Les dépenses publiques sont entièrement financées par les prélèvements obligatoires sur le revenu national. Parmi les prélèvements obligatoires on a : la TVA, IRG, ISP, etc.

- **Les effets du stabilisateur automatique :**

Le concept « stabilisateur automatique » est un concept keynésien qui reflète la capacité des finances publiques à atténuer les conséquences. Les chocs sur l'activité. Un dispositif déjà en place tend à amortir les variations autonomes de la demande où généralement la stabilisation automatique entraîne l'atténuation de la volatilité du PIB.

- **La fiscalité :**

Les ménages peuvent augmenter leur niveau revenu, l'Etat doit augmenter les prélèvements obligatoires. En période d'expansion les recettes fiscalises augmentent plus rapidement que la personne physique. Mais en période de dépression économique, les prélèvements fiscaux diminuent moins proportionnellement à la réduction des revenus entraînant un freinage de l'intensité de la contraction conjoncturelle.

- **Les transferts :**

Ce sont les revenus versés par l'Etat à des dépenses dont la situation ne leur permet pas de contribuer à l'activité de production. Par exemple : allocation chômage, pension aux personnes handicapées, bourses aux étudiants, retraites aux personnes âgées. Les allocations chômages augmentent en période de récession et diminuent en période d'expansion.

- **Commerce extérieur :**

En économie ouverte vers l'extérieur ou influent l'importation et l'exportation on a le multiplicateur d'impôt.

## 2.2.2 Les limites des effets du stabilisateur automatique :

Les effets de stabilisateur automatique du budget ne peuvent fonder une politique budgétaire. Dans la période d'expansion économique, le budget est en situation d'excédent alors qu'en période de récession, le budget est en situation de déficit budgétaire et cela pour trois raisons :

- 1- L'excédent et le déficit produit par le stabilisateur automatique ne correspond pratiquement aux écarts inflationnistes ou déflationnistes.
- 2- Les effets de stabilisateur automatique présentent des affects pervers, la structure de la fiscalité peut conduire à limiter la croissance économique.
- 3- Les effets de stabilisateur automatique dépendent du système fiscal, l'effet freinage s'exerce en période de dépression économique.

## 2.3 La politique discrétionnaire :

Pour voir le sens exact de la politique budgétaire, nous devons calculer un solde budgétaire structurel (c'est-à-dire indépendant de la conjoncture).

La politique discrétionnaire consister à fixer un objectif de moyen terme, c'est une politique qui réagit au « coup par coup », cela ne signifie donc pas une stratégie de long terme. C'est simplement une politique active qui réagit sur l'équilibre à titre d'exemples : Les actions de peaufinage conjoncturel.

Pour calculer un solde budgétaire structurel il faut :

- Calculer d'abord le taux de croissance potentiel de l'économie qui assure le plein emploi des facteurs disponibles ;
- Calculer ensuite le solde budgétaire en appliquant les règles fiscales et sociales ;
- Si le taux de croissance était potentiel, le solde budgétaire de l'Etat ne reflète que la politique discrétionnaire du gouvernement, donc il n'y a ni récession ni inflation et donc aucun effet du stabilisateur automatique.
- Si le solde structurel est nul, la politique budgétaire est neutre.
- Si le solde structurel est négatif, la politique budgétaire est expansionniste.
- Si le solde structurel est positif, la politique budgétaire est restrictive.

## Sous-section 3 : Les modes de financement les plus sollicités du déficit budgétaire :

### Comment financer le déficit ?

L'Etat comme tout agent économique qui dépense plus qu'il n'a de ressources doit combler son déficit budgétaire, pour ce faire, il doit trouver un financement.

Il peut emprunter les ressources dont il a besoin auprès d'autres agents qui ont épargné (c'est la voie de l'endettement) mais il peut aussi financer son déficit en ayant recours à la création monétaire.

Pour équilibrer les comptes, le déficit peut être compensé :

#### 3.1 Par l'emprunt :

Ce qui déplace le problème dans le temps, suppose la confiance des créanciers et de toute façon il y a coût (puis qu'il faut payer des intérêts) ; L'emprunt constitue, pour l'Etat, un enjeu financier très important, parce qu'il a beaucoup à gagner mais aussi beaucoup à perdre. La gestion de l'emprunt public implique une administration très puissante qui va révéler du même ministère que celui en charge de l'impôt, le ministère de l'Economie et des finances, mais aussi d'une autre administration, différente de cette dernière : le Trésor public. Le trésor est chargé de manier les fonds publics, mais aussi des paiements des créances immédiates ou échelonnées dans le temps, que sont les dettes qui sont apparues du fait des emprunts. La dette représente l'ensemble des engagements financiers de l'Etat, c'est-à-dire la différence entre ses dépenses et ses recettes.

Gaston Jèze définit l'emprunt comme un « procédé pour se procurer de l'agent »<sup>42</sup>. Ce Mais ce procédé suppose en réalité une contrepartie : L'emprunt public et l'Etat pourrait s'analyser comme étant un contrat, un accord de volonté, dans lequel l'emprunteur qui reçoit l'objet du contrat devra un jour le rendre. Les emprunts ont donc entièrement partie des finances publiques, à savoir des ressources de l'Etat, des collectivités territoriales, de la sécurité sociale et des autres personnes publiques. On pourrait y avoir une forme de paradoxe : l'impôt est le symbole de l'autorité publique et l'emprunt, un simple contrat, comme ceux que pourrait passer les particuliers. Les emprunts ont une très mauvaise image dans l'opinion publique : on voit en l'emprunt le symbole de la mauvaise gestion de l'argent public de l'Etat. En effet, les contribuables ne s'imaginent pas que les impôts qu'ils payent ne suffisent pas à soutenir financièrement l'action publique, du fait de la diversité de ses missions. Néanmoins, il apparaît que l'emprunt est aujourd'hui une nécessité. Il est aujourd'hui devenu un élément de politique économique.

Au cours de son histoire, la France a toujours utilisé l'emprunt comme source de finances publiques. Sous l'ancien régime, le Royaume de France croulait sous les dettes publiques : en effet, l'emprunt était le mode de financement adopté par les rois de France depuis la Renaissance.

---

<sup>42</sup> JEZE (G), « Cours de finance publique 1928-1929 », Paris Giard, 1929, p.211.

## 3.2 La politique monétaire<sup>43</sup> :

La création monétaire, l'effort de monnaie émane du système bancaire qui comprend deux acteurs principaux :

- La Banque centrale nommée aussi l'institut d'émission. Elle est qualifiée de 1<sup>er</sup> rang.
- Les banques commerciales qui par leur activité recherchent l'intérêt de leurs actionnaires. Elles sont qualifiées de banque de 2<sup>nd</sup> rang.

La banque centrale émet de la monnaie centrale, légale c'est -à-dire les pièces de monnaie et les billets. C'est ce qu'on appelle la monnaie fiduciaire.

Les banques commerciales dont l'activité principale est de financer les activités économiques et pour cela elles octroient des crédits aux ménages, entreprises et recueillent des dépôts de leurs clients. Exemple de banques commerciales : BNP Paribas, Société Générale, etc., Elles sont en concurrence les unes avec les autres du fait qu'elles proposent des services relativement voisins. Elles sont qualifiées de banque de second rang. Ce sont des entreprises : soit des sociétés administratives, soit des banques mutualistes (si elle a le statut démutualisé). Ces banques émettent de la monnaie scripturale. Cette monnaie ce sont les dépôts à vue. Il y a aussi les dépôts à terme (à plus ou moins long terme). Si on ajoute cette monnaie à la monnaie fiduciaire : pièce + billet + dépôt à vue = M1 (agrégat monétaire).

A ces dépôts à vue peuvent s'ajouter des actifs monétaires, qui sont des substituts proches de la monnaie, c'est-à-dire des actifs peuvent être transformés (soit en pièce, soit en billet soit en dépôt à vue qui vont pouvoir servir de moyen de paiement). Ces différents agrégats monétaires sont liés : agrégat monétaire M1 contenue dans M2 qui est contenue dans M3.

$M2 = M1 + \text{dépôt avec préavis} \leq 3 \text{ mois} + \text{dépôt à terme} \leq 2 \text{ ans}$   
 $M3 = M2 + \text{en pension de titres} + \text{titre OPCVM monétaire.}$

Dans le cadre de la politique monétaire adoptée par la BC, l'agrégat monétaire retenu pour définir cette politique monétaire est l'agrégat M3.

Il y a aussi la monnaie détenue par les institutions financières pour effectuer leur règlement réciproque. Cette monnaie correspond à la monnaie centrale scripturale qui est détenue par les banques commerciales. Ces banques, ont des comptes auprès de la banque centrale, qu'elles utilisent pour compenser leur créance réciproque. En effet chaque jour, les banques commerciales reçoivent des règlements (sous forme de chèque par exemple) émis par des clients d'autre banque et qui ont été acceptés comme moyen de paiement par leur propre clientèle. Ces opérations ne s'équilibrent pas au niveau de chaque, bien que globalement ça soit le cas. Il faut donc une monnaie particulière pour régler les soldes interbancaires (au jour le jour) et cette monnaie est la monnaie centrale doit disposer de réserve en monnaie centrale leur permettant d'assurer sa solvabilité et de garantir la valeur de la monnaie qu'elle émet, valeur établie par la confiance des clients envers la banque. D'après la législation française qui s'est répandue dans tous les pays du monde et plus particulièrement depuis 1867, les banques commerciales sont maintenues sur les comptes qu'elles détiennent à la banque centrale un montant minimal de monnaie centrale. Et ce

<sup>43</sup> Chapitre 3 : les mécanismes de la création monétaire.

montant doit être proportionnel au dépôt reçu de leur client notamment les dépôts à vue et les dépôts à court terme. Ce montant minimal est appelé « réserves obligatoires ». Ce sont des créances des banques commerciales auprès de la banque centrale. Si on ajoute ces réserves, on obtient un agrégat monétaire qualifié de base monétaire : Base Monétaire = pièces + billets + réserves (réserves = monnaie centrale scriptural). Le système bancaire est un système hiérarchisé dans le cadre du financement de l'économie. C'est un système pyramidal. Au sommet de la pyramidal il y a la banque centrale. La banque centrale (banque de 1<sup>er</sup> rang), par la politique qu'elle mène, alimente les banques commerciales (banques de second rang). Ces banques commerciales elles financent l'activité économique au travers notamment des crédits qu'elle distribue aux agents. Selon l'importance de l'alimentation, du flux de monnaie centrale, on aura une politique monétaire qualifiée de respective si l'alimentation est faible ou expansive si l'alimentation est forte. Chaque banque ou institution monétaire possède un bilan d'activité avec un actif et un passif qui en terme comptable s'équilibre donc l'actif représente ce qu'elle possède (leur créance) et le passif représente ce qu'elles doivent (leur dette). L'activité principale des banques et notamment des banques commerciales c'est le financement des agents non financiers. C'est de consentir des crédits à l'éco aux agents non financiers. Que ce soit pour les ménages ou pour les entreprises chaque fois qu'une banque octroie un crédit à a consommation, à l'investissement, elle augmente à la fois l'actif de son bilan. Lorsqu'une banque BNP Paribas (par exemple), lorsqu'elle octroie un crédit à un client, elle accroît son actif dans la mesure où le crédit accordé est matérialisé par une créance de la banque sur débiteur (le client). Cette créance est un titre comparable à d'autre actif financier. Cette créance peut circuler. La BC peut ma céder sur un marché, de la même manière, lorsque la banque commerciale BNP Paribas accorde un crédit à un client, elle accroît le passif de son bilan car tout crédit se traduit par un accroissement de dépôts du client et notamment de dépôt à vue et donc monnaie.

Autrement dit : tout crédit accordé crée un dépôt de même montant et s'ajoute au volume de monnaie existant. Tout monnaie qu'elle soit centrale (émise par les banques centrales) ou scripturale (émise par les banques commerciales) est inscrite au passif des banques sous formes de dépôts.

### 3.3 Par l'aide financière du FMI<sup>44</sup> :

Le FMI a pour second mandat d'apporte une aide financière aux pays membre qui éprouvent des difficultés à équilibrer leur balance des paiements. Cette aide se traduit par accès conditionnel à ses ressources conformément à l'article V des statuts qui reconnaît à tout Etat membre le « droit d'acheter les monnaies d'autres Etat membres en échange d'un montant équivalent de sa propre monnaie » sous certaines conditions. Le recours au Fonds prend la forme d'un échange de monnaies ou, pour être plus exact, d'un achat de « monnaie librement utilisables » par un pays membre avec engagement de sa part de rachat à date fixe. Tous les membres sont traités de façon uniforme et non discriminatoire. Le FMI doit tenir compte de la situation des réserves, des balances des paiements, etc., des pays membres, de ses propres réserves, de la situation sur les marchés des changes, des besoins de financement et du niveau des réserves de l'Etat membre qui fait appel à ses

---

<sup>44</sup> CHRISTIAN DEBLOCK et SAMIA KASI AOUL, la dette extérieure des pays en développement », presse de l'université du Québec, Canada 2001, p 30/31/32

mécanismes de financement ainsi que des objectifs politiques et sociaux que celui-ci poursuit sur le plat national.

L'aide financière a pour objectif de permettre au membre de remédier rapidement au déséquilibre de sa balance des paiements et d'éviter ainsi que celui-ci n'impose des restrictions commerciales ou autre qui soient préjudiciables aux autres membres et aux échanges internationaux.

L'aide, qui prend en pratique la forme de prêt et de crédits, est toujours temporaire et conditionnelle à l'adoption par le membre en question de programmes de réforme et d'ajustement qui doivent avoir reçu l'aval du Fonds. Les ressources du Fonds sont utilisées suivant un accord bilatéral.

Aux termes de cet accord, le Fonds garantit au pays concerné l'accès à ses ressources pour une période spécifique, cet accès se faisant par tranches successives et selon un échéancier normalement préétabli, en contrepartie de quoi le pays s'engage à mettre en œuvre les mesures prévues dans l'accord ou, les cas échéants, dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), afin de remédier aux déséquilibres extérieurs et intérieurs de son économie. Les accords doivent être approuvés par le conseil d'administration.

L'Etat membre qui désire recourir aux ressources du Fonds doit faire parvenir à son directeur général une lettre d'intention généralement accompagnée d'un mémorandum sur les politiques économiques qu'il retend mettre en œuvre. Une fois l'accord de confirmation ou d'un accord au titre du mécanisme élargi de crédit, les ressources financières sont mises à la disposition de l'Etat demandeur sans être toute fois rattachées à un projet particulier. Elles doivent être déposées dans une institution financière officielle reconnue par le FMI généralement la banque centrale ou le Trésor. Les décaissements successifs sont conditionnels à l'examen, par les services du Fonds, des critères de réalisation, généralement trimestriels, que le pays s'est engagé à remplir. Tout dépassement peut entraîner l'interruption des déboursements. La conditionnalité permet au Fonds de veiller à la bonne rotation de ses ressources et à l'acquittement des obligations financières des pays membres qui y ont recours. Elle lui donne en outre les moyens d'exercer une surveillance plus étroite des politiques économiques mises en œuvre.

Les ressources financières que le Fonds met à la disposition d'un pays membre doivent aider ce dernier à atteindre cinq grandes finalités :

1. Surmonter un problème temporaire de liquidités ;
2. Mettre en place des programmes d'ajustement macroéconomique et structurel à moyen terme ;
3. Faire face aux situations d'imprévu comme une catastrophe naturelle ou une crise monétaire ;
4. Renégocier les dettes bancaires, que ce soit pour financer des Fonds de garantie pour les nouvelles créances émises en échange des anciennes ou pour racheter une partie de la dette avec décote ;
5. Intervenir de manière préventive sur les marchés des changes.

## 3.4 Par l'impôt :

La fiscalité, en tant que composante de la politique budgétaire, fait l'objet de débats entre classiques et keynésiens, à travers l'opposition entre la théorie de 'l'échange marchand » ou « échange volontaire » et celle de « la contrainte ».

Dans la théorie de « l'échange marchand » ou de « l'échange volontaire » la contribution de l'individu au financement du service public doit être proportionnelle à utiliser personnelle retirée de l'existence de ce bien ou du service public. La tarification au coût marginal des biens et services publics (à la place de l'imposition) garantie mieux, l'optimum parétien. Même si, pour des motifs régaliens, l'impôt doit intervenir, il doit neutre c'est-à-dire éviter d'introduire des distorsions dans les processus de production et de répartition.

Cette conception utilitaire de l'imposition est défendue particulièrement par les économistes de l'offre qui vont trouver, dans la courbe de Laffer, une formulation scientifique de l'adage « trop d'impôts tue l'impôt ». L'impôt exerce un effet d'éviction sur le secteur productif, réduisant ainsi, à terme les recettes fiscales de l'Etat. A la suite de ses prédécesseurs des années 80 qui considèrent que le taux de pression fiscale à dépasser le seul tolérable dans les pays industrialisés, P. Salin (1996) dénonce « l'arbitraire fiscal » ainsi spolie le détenteur du capital et du revenu. A la question de savoir si la baisse des impôts peut s'autofinancer suite à un accroissement supposé de l'assiette, les « supply siders répondent » des dépenses publiques. Mais, la courbe de Laffer, a argument favori des économistes de l'offre, est contestée par certains auteurs à cause de ses spécifications jugées critiquables et du caractère imprécis du taux de pression optimal (Fullerton, 1995)<sup>45</sup>.

A l'opposé de la théorie de « l'échange volontaire » ci-dessus présentée, se dresse la théorie de la « contrainte », de l'imposition ou encore de la budgétisation. Tout citoyen doit, par principe civique et communautaire, participer à la réalisation des biens et services collectifs sans que le bénéficie. Qu'il en retire soit immédiatement proportionnel à sa contribution fiscale. Cela nécessaires à l'équilibre social et à la croissance durable. La budgétisation s'inscrit dans la théorie keynésienne de la régulation.

---

<sup>45</sup>Les critiques théoriques et analytiques, parfois radicales, sont faites par des auteurs dont :

- Théret et Uri (1988, pp 786-803) ainsi que les auteurs cités
- Lacoude (1992, pp 353-375)
- Akesbi (1993, pp 90-96)

## Section 2 : Aspect théorique et cadre général de la dette publique

Cette section présente la définition de la dette publique et sa typologie, ainsi un aperçu historique sur la dette extérieure Algérienne.

### Sous-section 1 : Définition et évolution de la dette publique algérienne :

Dans le domaine des finances publiques, la dette publique représente l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat et les collectivités publiques. Cependant, selon le traité de Maastricht la définition donnée à la dette est la suivante :

« La dette publique est désignée dans le protocole du déficit excessif, comme le total des dettes brutes, à leur valeur nominale en cours à la fin de l'année et conciliée à l'intérieur des secteurs du gouvernement général : c'est-à-dire les administrations centrales, les autorités régionales ou locales, et les fonds de sécurités sociales, à l'exclusion des opérations commerciales »<sup>46</sup>

Dans ce contexte, la dette publique reflète l'accumulation des besoins de financement des administrations publiques, résultats de l'existence des déficits budgétaires fréquents financés par l'emprunt. Par ailleurs, l'équation suivante de la dette publique la causalité entre elle et le déficit budgétaire :

$$B_t = (1+r) * (B_{t-1}) - (G_t - T_t)^{47}$$

Sachant que  $B_t$  est la dette de l'année en cours,  $(B_{t-1})$  est la dette antérieure,  $r$  est le taux d'intérêt et  $G_t - T_t$  représente le déficit primaire ( $G$  dépenses,  $T$  recette). Enfin, la dette peut être classée selon la périodicité ou bien selon la personne qui détient. A ce titre selon la nature on distingue deux types : une dette dite intérieure et une autre dite extérieure. Et selon la périodicité, on distingue la dette à court terme, la dette à moyen terme et la dette à long terme.

#### 1.1 Dette publique interne<sup>48</sup> :

La dette intérieure est composée de deux grandes masses qui sont :

##### 1.1.1 La dette courante :

Dans cette masse on trouve :

- ✓ Les bons de trésors su formules ;
- ✓ Les bons de trésors par adjudication.

##### 1.1.2 La dette d'assainissement :

Cette dette représente les créances non performantes détenues par les banques sur les entreprises publiques. Elle est la conséquence des déficits des entreprises publiques.

<sup>46</sup> Alain PRATE : rapport sur « l'endettement public », conseil économie et social, Edition Mars 1996, page 54

<sup>47</sup> Patrick ARTUS, « déficits publics : théorie et pratique », Edition Economica 1996, page 7.

<sup>48</sup> Mémoire de fin d'étude : « la dette publique et le marché de valeur du trésor en Algérie », réalisé par Mr R.Y.BAKHTI, encadré par Mr A.BOUKRAMI ; promotion 2004/2005 IEDF

## 1.2 Dette publique externe<sup>49</sup> :

Pour cette deuxième catégorie, sa composition porte sur trois grandes rubriques, qui sont les suivantes :

### 1.2.1 La dette extérieure courante :

Cette dette représente tous les emprunts de l'Etat contractés de l'étranger pour le financement des opérations du budget.

### 1.2.2 La dette reprofilée et rééchelonnée :

Cette deuxième catégorie représente toute la dette contractée pendant l'accord de reprofilage en 1992 et celui de rééchelonnement en 1994. Elle constitue la partie la plus sensible de la dette algérienne et la plus prépondérante avant 2006.

### 1.2.3 La dette garantie par l'Etat :

Cette dernière rubrique touche tous les emprunts contractés par des organismes publics autres que l'Etat dont le remboursement est garanti par l'Etat en cas de défaillance des emprunteurs.

Par ailleurs, il est nécessaire de savoir la composition de la dette publique extérieure algérienne en termes de type des crédits. Ces derniers sont composés des crédits de type bilatéraux et des crédits de types multilatéraux.

A titre d'information, la dette publique est libellée en Dollars à 40%, en Euro à 30% en Yen à 12% (les parités monétaires majoritaires).

En outre, la dette publique peut être à court terme, comme elle peut être à long terme. Donc selon la préciosité, la dette publique se définit par les deux éléments suivants :

## 1.3 Dette à court terme :

On définit la dette à court terme comme la dette à échéance maximale d'un an. Le terme reçoit à l'heure actuelle deux acceptions. « Pour la banque des règlements internationaux, il s'agit de la dette résiduelle (parfois appelée « dette restant courir »), concept qui recouvre la totalité de la dette arrivant à échéance dans un délai d'un an, quelle que soit l'échéance initiale pour la banque mondiale (dans sa publication Global développement Farinacé – GDF), la dette à court terme ne comprend que les engagements à échéance initiale d'un an au plus, mais elle inclut les crédits commerciaux officiels accordés au pays en développement et communiqués par l'OCDE (pour la dette extérieure) »<sup>50</sup>

## 1.4 Dette à long terme :

Pour ce type de dette, on la définit comme étant l'ensemble des engagements de l'Etat vis-à-vis de l'extérieure ou bien de l'intérieur à échéance minimale dix (10) années, cependant, les engagements de l'Etat qui ont une durée située entre une (01) année et dix

<sup>49</sup> Mémoire de fin d'étude : « la dette publique et le marché de valeur du trésor en Algérie », Idem

<sup>50</sup> Uri Dadush, Dipak Dasgupta et Dilip Ratha : « la dette à court terme et les crises récentes », la Finance et Développement, Décembre 2000.

(10), on les regroupe dans une dans une rubrique de trésorerie qui s'appelle « Dette à moyen terme ».

## 1.5 L'évolution de la dette publique algérienne entre 2000 et 2016 :

La situation de la dette publique se donne à travers l'évolution de ses grandes composantes à savoir : dette interne, dette externe

Donc notre étude portera sur l'analyse de ces variables par une présentation chiffrée durant toute la période 2000/2016. La dette publique algérienne est décomposée de deux types:

La dette publique algérienne est décomposée de deux types:

- ❖ Une dette interne : elle regroupe :
  - ✓ La dette courante ;
  - ✓ Et la dette d'assainissement.
- ❖ Une dette externe : elle regroupe :
  - ✓ Les emprunts ;
  - ✓ La dette rééchelonnée ;
  - ✓ Et la dette garantie.

A ce titre, l'analyse horizontale de la dette publique se présente come suit :

- ❖ La dette publique interne,
- ❖ La dette publique externe.

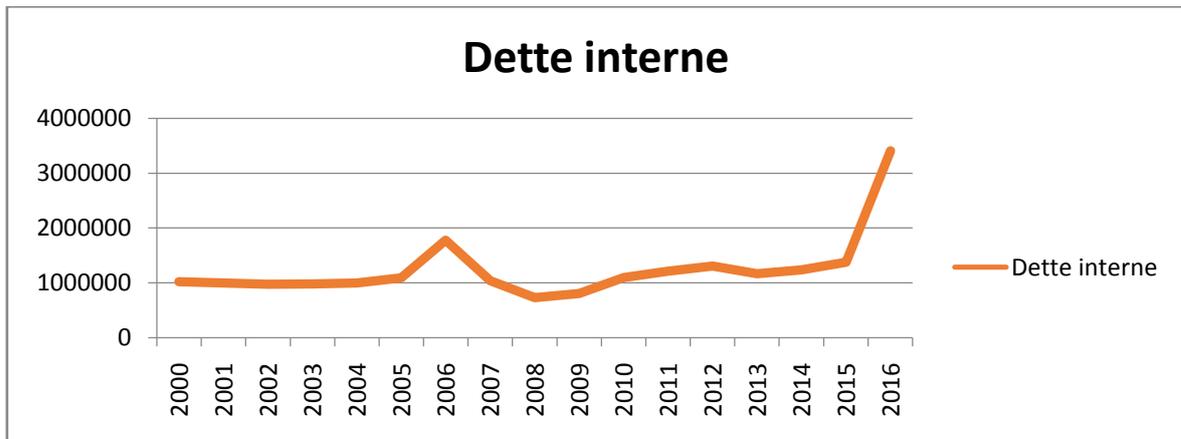
Sur la base du tableau ci-dessous notre analyse va être présentée :

**Tableau 1 : La dette publique en millions de DA**

En millions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Dette Interne (Da)	1022900	999400	980500	982200	1000000	1094300	1779700	1044100	
Dette Externe (US)	25300	22700	22600	23400	21800	17200	5600	5500	
En millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette Interne (Da)	734000	808800	1099200	1215000	1312200	1171700	1239000	1380800	3407300
Dette Externe (US)	5600	5800	5500	4400	3700	3400	3700	3000	3800

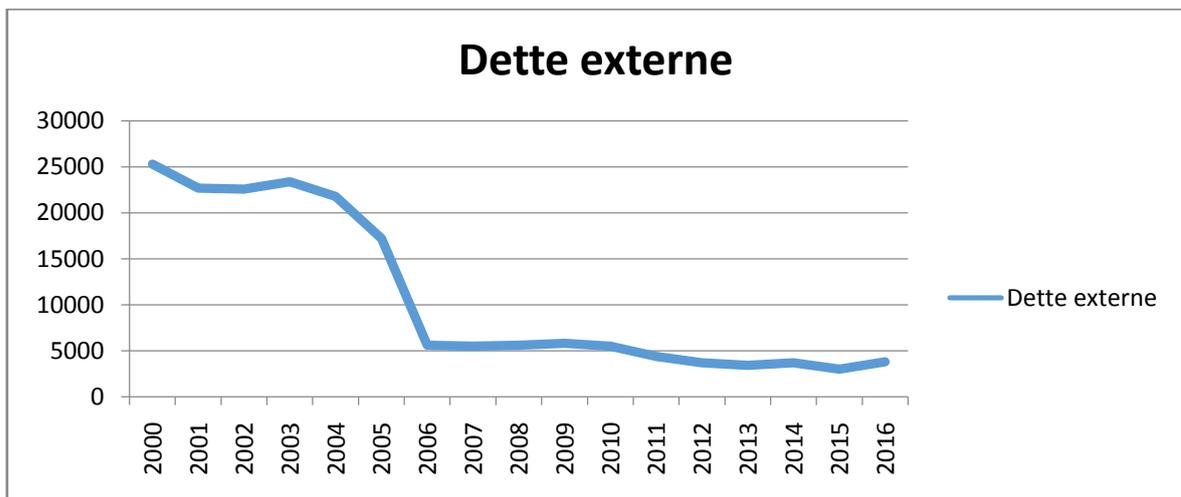
Source DGB

**Graphe 1 : la dette interne (En millions de DA)**



**Source : élaboré par nos soins**

**Graphe 02 : la dette externe(En millions US) :**



**Source : élaboré par nos soins**

La dette publique algérienne est décomposée de deux type à savoir :

- Une dette interne à hauteur de 3.407300 Millions.DA en 2016 ;
- Et une dette externe qui dépasse 25300 Millions.US durant la période 2000/2005.

En générale, la dette publique subit une réduction d'une année à une autre. Par ailleurs, à partir de 2006, on remarque une réduction importante de la variable, notamment la réduction de plus de 78% de la dette externe et plus de 20% de la dette interne ; Mais à partir de 2010 on remarque une hausse de plus de 32% de cette dernière qui a atteint son maximum en 2016.

## Sous-section 2 : Historique de la dette extérieure Algérienne<sup>51</sup> :

La dette extérieure algérienne a passé par quatre (04) phases sensibles à savoir :

### 2.1 Naissance et évolution de la dette (avant 1986):

L'endettement extérieur algérien, dans les années 60, comprend seul les crédits de l'OCI (Organisme Français de la coopération Industrielle). Au début des années 70, on trouve quelques prêts gouvernementaux des pays de l'est, et un prêt du fonds Koweïtien de développement économique et social. En 1974, L'Algérie a marqué un important surcroît de ces recettes extérieures à cause du 1<sup>er</sup> premier choc pétrolier, bien qu'elles passent de 1Mds \$ à 5Mds \$ en 1975 et à 5,5 mds \$ en 1986. En outre, les mobilisations des crédits extérieurs augmentent sensiblement pour couvrir les besoins des différents investissements.

Durant la période 1977-1978 les crédits se croissent de 1 Mds \$ à 2 Mds \$, ce type de financement a pour objectif le financement du plan qui prévoit l'intensification des exportations d'hydrocarbure (VALHYD), en particulier le gaz naturel. Par ailleurs, le stock de la dette dépasse 15 Mds \$, ce qui met les banques internationales dans l'obligation de courtiser l'Algérie, parce qu'elle est considérée comme un bon risque. Une année après, juste en 1979 le plan VALHYD a été abandonné, ce qui a engendré une diminution de crédit extérieur sans influencer le stock de la dette (dépasse les 19 Mds \$). Le 2<sup>ème</sup> choc pétrolier, accentue fortement l'augmentation des recettes extérieures en 1980, mais le pays mobilise en plus 3,4 Mds \$. Ces crédits se trouvent dans les réserves de changes. Donc, l'augmentation des recettes extérieures a largement compensé la réduction des flux des crédits mobilisés. Mais durant la période 1981 à 1984, la dégrèvement des prix des hydrocarbures a fait au pays 4,8 Mds \$, tandis que les réserves de change étaient de 9,5 Mds \$ et les emprunts étaient de 10,3 Mds \$. Par ailleurs, les intérêts se situent entre 10% à 11 % des recettes à l'exportation de 1979 à 1985. Enfin, avant le contrechoc pétrolier, l'Algérie a vécu un véritable « effet de ciseaux » qui se manifeste par :

- ✓ Un transfert de richesse aux pays destinataires de ses hydrocarbures ;
- ✓ Une fonction plus importante aux titres des intérêts.

En résumé, on peut dire que l'Algérie durant toutes ces années (60,70et 80) subit de plein fouet d'instabilité des prix des hydrocarbures et celle des taux d'intérêts.

### 2.2 Foisonnement de la dette extérieure (1986-1991) :

Durant 1984-1986, le pays a été marqué par une augmentation de stock de la dette extérieure de 7 Mds \$ à cause de la forte chute du prix du brut. En effet, ces financements accessibles étaient le fonds de l'institutionnel Japonais et le fonds de l'institutionnel Allemands libellés dans leurs devises.

En 1986, les réserves de changes étaient faibles, ce qui a encouragé le pays à mobiliser des crédits commerciaux pour toute importation ce qui explique la nature de ces crédits (à court terme). De 1986 à 1989, les recettes d'exportation varient entre 8,5 Mds \$ et 10,5 Mds \$, après avoir été de plus de 15 Mds \$ en 1981 et de 14,5 Mds \$ en 1985. Cette

---

<sup>51</sup>Mohamed Salah LENTOURI : « la dette contre le développement : quelle stratégie pour les peuples méditerranéens », CNES-ISPRM-PUBLISUD, Paris 2003.

période d'accumulation de la dette, s'est accompagnée, des 1988 par l'accélération des remboursements en principal.

### **2.3 Reprofilage (1991-1992) :**

A partir de 1988, le poids de la dette asphyxie le pays qui doit consacrer en 1991 près de 21% de son PNB aux services de la dette. Malgré les sacrifices et les efforts, le pays ne peut plus assurer la liquidité extérieure. Donc, vue cette situation, l'Algérie est contrainte de recherche des préfinancements d'hydrocarbures. A ce titre le pays demande à l'Italie et de l'autre côté du crédit Lyonnais le reprofilage d'un montant de 2,352 Mds\$, qui représente une démarche très risquée. Du côté italien, la décision était de nature souveraine. Bien évidemment, on n'a rien sans rien car l'Italie relance le paiement des échéances sur les pets reprofilés. Pour la crédit Lyonnais, une opération à laquelle il invite un certain nombre de banques créancière de l'Algérie doit être montée. Cette opération traîne sur le marché et fait un mauvais effet pour l'Algérie qui faisait valoir une crise de liquidité. Par ailleurs, l'Algérie durant la période de 1985 à 1992, son stock de dette a subi une hausse de l'ordre de 6,185 Mds \$ à raison des variations des cours de change.

### **2.4 Rééchelonnement (1994) :**

Le rééchelonnement est adossé à un programme de d'Ajustement Structurel (PAS) conçu en accord avec le FMI. La surveillance de ce PAS, habilite le FMI à assurer un contrôle sérieux sur la balance des paiements Algérienne à moyen terme.

Ce plan d'ajustement superpose un important prélèvement des taux d'intérêts et une forte dévaluation. Par conséquent, les entreprises publiques et privées sont asphyxiées par cette double mesure.

En 1997, les recettes nettes du service de ma dette atteignent 9,5 Mds \$, l'amortissement en principale est de 2.3 Mds \$ et le flux net principal est de 0,3 Mds \$. En outre, le service de la dette handicape toute ambition de structurer avantageusement l'approche de production pour rendre le pays apte à soutenir la compétition internationale. La mise en œuvre de telle stratégie nécessite la disponibilité de certaines valeurs à savoir les capitaux et la technologie. Enfin si l'Algérie adhère à la zone de libre échange mené par un pôle économique développé en cette situation, elle risque de se retrouver comme un simple débauché pour autrui.

## Sous-section 3 : Modes de financement de la dette publiques :

La dette publique peut être réduite de plusieurs manières, mais le problème qui se pose est comment choisir le moyen le plus optimal ? A cet égard, le pouvoir public algérien a le choix entre plusieurs techniques à savoir :

- ✓ L'amortissement simple de la dette ;
- ✓ Le fond de régulation de Recettes ;
- ✓ La conversion de la dette ;
- ✓ Le remboursement anticipé de la dette.

### 3.1 Amortissement de la dette :

L'amortissement de la dette est un procédé qui consiste à restituer des titres d'emprunt tous les fonds à l'Etat. Cette opération est une préoccupation de trésor public, car la gestion de la dette est confiée à ce dernier. Au moment de réalisation de cette opération deux problèmes peuvent être soulignés :

- ✓ Le premier problème est technique<sup>52</sup> : ce problème consiste à choisir entre la modalité de remboursement des annuités. Par ailleurs, le remboursement se fait de deux manières à savoir :
  - Soit on rembourse chaque année un versement des intérêts ainsi une somme supplémentaire qui consiste au remboursement d'une partie de la capitale empruntée pour chaque prêteur. Cette opération s'appelle « amortissement par annuité terminale » où ;
  - Soit on rembourse une partie du capital plus une somme d'intérêt mais cette fois-ci la distribution ne sera pas pour l'ensemble des prêteurs, par contre elle sera pour certains prêteurs qui seront énumérés par tirage au sort chaque année. Cette technique s'appelle « amortissement par série ».
- ✓ Le second problème est purement financier<sup>53</sup> : pour faire remboursement les fonds empruntés par l'Etat, les pouvoirs publics doivent dégager des ressources nécessaires pour assurer cette opération. A cet effet, il doit réaliser des excédents aux niveaux de son budget car la cause majeure de l'endettement est le cumul des déficits budgétaires, cependant, ce qui est par toujours le cas tout budget est voté en déséquilibre.

Enfin, un Etat qui ne peut pas assurer un excédent aux niveaux de ces comptes budgétaires, il doit rechercher des fonds qui lui permettent de financer ses engagements envers les autres. A ce titre, notre pays comme tout autre pays exportateur des hydrocarbures a introduit en 2000 un fonds qui lui permet de financer ces besoins, appelé le « Fonds de Régulations des Recettes (FRR) ».

<sup>52</sup> Mohamed KOBTAN : « le trésor public » Edition OPU, 1990.

<sup>53</sup> A.B. ZEMRANI : « les finances de l'Etat au Maroc », Edition l'HARMATTAN 1998.

## 3.2 Fonds de régulation des recettes (FRR) :

Ce fonds introduit pour donner suite à la hausse des prix du pétrole, comme on a cité dans la première partie « le financement du déficit budgétaire ». Cependant, les objectifs recherchés par son introduction ont été le financement de tout déséquilibre au niveau du budget de l'Etat ainsi la réduction de la dette. Il représente un compte d'affectation spéciale qui est géré sous la responsabilité du trésor public donc le ministre chargé des finances est d'ordonnateur principal. A ce titre, une partie très importante de ce fonds est consacrée au remboursement de la dette publique, qu'on détaillera en chiffre et en interprétation dans le deuxième chapitre.

## 3.3 Conversion de la dette<sup>51</sup> :

Ce type de financement représente une gestion active de la dette qui repose sur la conversion de cette dernière en investissement en vue de promouvoir les investissements étrangers en Algérie et de contribuer au développement économique et social de la République Algérienne. La procédure de conversion de la dette se présente sous forme de quatre étapes à savoir :

-La première étape est la phase de présentation du projet : elle représente la première (1<sup>er</sup>) étape du contrat. Elle définit clairement le projet pour l'envoyer au ministère des finances du pays débiteur pour probation et autorisation, d'où apparaisse la 2<sup>ème</sup> phase.

-La deuxième étape est la phase d'autorisation du projet : le gouvernement dans cette phase étudie le projet en basant sur des critères relatifs à l'intérêt que porte ce projet pour l'économie du pays. Une fois l'analyse est terminée l'autorisation est accordée, la matérialisation de l'accord doit être faite en spécifiant les éléments suivants :

- Le montant de la dette convertir ;
- Le taux de rédemption ;
- Et les conditions accordées à l'investissement.

-La troisième partie étape est la phase demande d'achat de la dette : une fois l'autorisation est accordée, l'Etat de la dette aura lieu, elle est établie sur la base du prix nominal de la dette désirée que l'investisseur propose. Une fois la dette est estimée la phase ci-après conclura le contrat de la conversation.

- La quatrième étape est la phase de liquidation du trésor du pays débiteur ; cette phase comporte la monétisation de la dette convertie, c'est-à-dire durant cette phase le pays débiteur versera la contrepartie de la dette en monnaie nationale pour le compte de l'investisseur exprimée en valeur nominale multipliée par le taux de rédemption et le taux de change.

Enfin, à travers cette technique, un Etat encourage les investissements directs étrangers (IDE) aux seins du territoire national. En revanche, pour élargir et encourager ces projets, les pouvoirs publics doivent attirer l'attention des investisseurs étrangers en leurs offrant des différents avantages notamment les avantages fiscaux.

---

<sup>51</sup> Mohamed Salah MENTOURI : « la dette contre le développement : quelle stratégie pour les peuples méditerranéens », CNES-ISPROM, Paris 2003.

## 3.4 Remboursement anticipé de la dette<sup>54</sup> :

En 2000, la dette extérieure algérienne a été de 40 Mds \$, le service de la dette était de 30% recettes de nos exportations. En 2004, elle a été diminuée de 21 Mds \$, c'est-à-dire atteint les 19 Mds \$ par un total d'intérêts de 18% de nos recettes.

Cependant, l'Algérie doit rembourser plus de 84 Mds \$ en périodes de vingt ans (20 ans) à compter du 1985. Car depuis tous ces temps, le pays a décaissé presque 34 Mds \$ comme service de la dette seulement.

Dans ce contexte, le gouvernement a pensé à l'idée d'anticiper le remboursement de la dette, pour être libre dans la gestion financière de ses projets sans recourir à chaque fois aux créanciers de l'Algérie. C'est -à-dire le gouvernement a opté pour une politique de désendettement dans le but d'agir en toute liberté dans la gestion de ses finances publiques. A ce titre, en 2006, l'Algérie a introduit sa demande aux prés du Club de Paris, qui a été approuvée par dix-neuf (19) pays dont dix-sept (17) sont des créanciers du pays. L'accord est paraphé, la seule condition lors du remboursement était : les accords bilatéraux entre l'Algérie et chaque pays débiteur. Cependant, cet accord prévoit que « les opérations de remboursement anticipé se dérouleront sur une base volontaire, entre le 31 mai 2006 et le 30 novembre 2006, après signature d'accords bilatéraux ».

Actuellement, grâce à cette procédure, la dette extérieure algérienne est à moins de 4 Mds \$ et le ratio du service de la dette est à 1%.

Enfin, on peut dire, que le remboursement anticipé de la dette reflète une amélioration de la situation de pays vis-à-vis de l'extérieur.

---

<sup>54</sup>[http://www.tamanrasset.net\(ALGERIE-Algérie](http://www.tamanrasset.net(ALGERIE-Algérie) forum Tamanrasset Hoggar Djanet Adrar Ghardaïa Biskra Bechar Timimoune) : « il a 3 ans, l'Algérie a remboursé sa dette extérieure », Publiée le 31/05/2009

## Section 3 : Notion de base et définitions du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le développement de la macroéconomie a été observé à partir de 1929. Keynes, contrairement aux classiques, a suggéré l'intervention de l'Etat afin d'éviter les différentes crises et d'évaluer les politiques économiques.

Les économistes ont besoin de variables économique tels que le PIB pour évaluer le niveau de l'activité économique.

### Sous-section 1: Produit Intérieur Brut (PIB)

#### 1.1 Définition du produit Intérieur Brut :

Le produit intérieur brut est indicateur économique utilisé pour mesurer la production dans un pays donné. Il est défini comme la valeur totale de la production de richesses (valeur des biens et services créés, valeurs et bien des services détruits ou transformés durant le processus de production) dans un pays donné au cours d'une année donnée, par les agents économiques résidant à l'intérieur du territoire national.

C'est aussi la mesure de revenu provenant de la production économique annuelle ou simplement de production.

Il s'agit d'un agrégat des comptes nationaux, obtenu en additionnant des grandeurs mesurées par catégories d'agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques et le reste du monde). Afin d'éviter que la même production entre plus d'une fois dans le calcul, ne font partie du PIB que les biens et services finaux (c'est-à-dire la valeur ajoutée, soit les biens et services de consommation et les biens d'équipement), les biens intermédiaires de production étant exclus.

Il sert souvent d'indicateur pour l'activité économique d'un pays ; le PIB par habitants, quant à lui, sert d'indicateur du niveau de vie en donnant une valeur indicative du pouvoir d'achat. La variation du PIB est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance économique.

Les défenseurs de l'environnement et du développement durable critiquent le produit intérieur brut comme mesure de la richesse, au moment où la production économique consomme en partie le stock de ressources naturelles, et que le PIB ne tient pas compte de cette consommation. Certains experts ont proposé de définir un indicateur qui tient compte des effets sur l'environnement, le PIB vert.

Certains économistes critiquent l'utilisation du PIB comme indicateur de richesse car celui-ci n'est pas en fait que la valeur comptable des échanges effectués au cours d'une année. Le PIB ne reflète ni la nature de l'activité économique, ni l'impact qu'il peut engendrer. Le PIB est la valeur marchande de la totalité des biens et services produits dans un pays au cours d'une période donnée.

## 1.2 PIB nominal, PIB potentiel, PIB par habitant :

- **Le PIB nominal :**

Est la valeur des biens et services produits durant une année donnée au prix du marché de cette même année. Ce n'est pas qu'un nom plus précis pour ce qu'on appelle habituellement le PIB.

- **Le PIB réel<sup>55</sup>:**

C'est la valeur des biens et services produites au cours d'une année donnée en dollars constant, c'est-à-dire aux prix pratiqués durant une même année de base, qui sert de référence. Comparer ainsi la valeur de la production de deux années au même prix en dollars constant révèle la différence dans la production.

- **Le PIB potentiel :**

La valeur de la totalité des biens et services produits dans un pays au cours d'une période donnée, lorsque la main d'œuvre, le capital, la terre et l'entrepreneuriat sont pleinement utilisés ; valeur de PIB en situation de plein-emploi des ressources productives.

- **Le PIB réel par habitant :**

C'est le PIB réel dans un pays divisé par la population totale.

## 1.3 Limites du Produit Intérieur Brut réel :

Le PIB n'est pas un indicateur parfait de niveau de vie, car il ne mesure que la valeur des biens et services qui s'échangent sur des marchés, ce qui exclut plusieurs facteurs qui influent sur le niveau de vie, notamment :

### 1.3.1 La production domestique :

Une énorme quantité de biens et services est produite chaque jour dans les foyers. Le repas, la lessive, les soins... ne sont que quelques exemples d'activité domestique productive qui fait l'objet d'aucune transaction sur le marché et ne sont pas calculés dans le PIB.

Cette omission signifie que le PIB sous-évalue la production totale, mais aussi le taux de croissance du PIB surévalue le taux de croissance de cette production. En effet, le taux de croissance de la production de marché s'explique en partie par le fait qu'elle remplace la production domestique.

### 1.3.2 L'économie souterraine :

C'est cette partie des activités qu'on cache aux autorités et qui échappe à la réglementation et aux impôts, ça concerne des produits illégaux. Elles ne sont pas déclarées donc pas calculées dans le PIB.

---

<sup>55</sup> Guillaumin Cyriac, Aide-mémoire de macro économie, édition Dunod, 2014, P.24.

### **1.3.3 La santé et l'espérance de vie :**

La santé et la longévité ne sont pas prises dans le calcul du PIB réel, pas directement. Un PIB réel élevé permet d'investir plus dans la recherche médicale et dépenser plus pour les soins médicaux et une bonne alimentation. La croissance du PIB réel a fait passer l'espérance de vie de 70 ans à la fin de la deuxième guerre mondiale à près de 80 ans.

### **1.3.4 La qualité de l'environnement :**

L'activité économique influe sur la qualité de l'environnement. La consommation des hydrocarbures en est un exemple, mais ce n'est pas le seul. L'épuisement des ressources, la déforestation massive et la pollution sont d'autres conséquences de la production industrielle. Les sources caractérisées à la protection de l'environnement sont comptabilisées dans le PIB. Mais si on n'utilise pas d'équipement de protection, la détérioration de l'air ne serait pas calculée dans le PIB.

### **1.3.5 La liberté politique et la justice :**

La liberté et l'équité peuvent faire défaut même dans un pays où le PIB réel par habitant est très élevé. Ainsi, une petite partie peut bénéficier d'une richesse immense et d'une liberté totale, tandis que la grande majorité de la population est privée, et vit sous le seuil de pauvreté. On trouve des pays où le PIB réel croît rapidement mais les libertés politiques sont limitées, comme la Chine, contrairement par exemple à la Pologne.

## **1.4 L'indicateur du développement humain :**

Les limites du PIB réel en tant qu'indicateur du niveau de vie et de bien-être économique s'appliquent dans tous les pays. Pour comparer le niveau de vie dans différents pays du monde, on doit aussi utiliser d'autres indicateurs. Ainsi l'ONU a conçu une mesure plus large, l'indicateur du développement humain, où le PIB réel par habitant reste une composante majeure, mais qui intègre également des facteurs comme la santé, l'espérance de vie, et la moyenne d'années d'études.

## Sous-section 2 : Approches de calcul du PIB

Il existe trois méthodes différentes de calcul du PIB, et qui donnent le même résultat :

### 2.1 La méthode de la valeur ajoutée :

Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des agents économiques résidents, calculée au prix du marché, à laquelle on ajoute la part de la valeur ajoutée récupérée par l'Etat (taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douane) et à laquelle on soustrait les subventions ;

$$\text{PIB} = \text{somme des valeurs ajoutées} + \text{TVA} + \text{Droits et Taxes sur les importations} - \text{subventions sur les produits.}$$

### 2.2 La méthode des dépenses :

Le PIB est égal à la somme des emplois finaux intérieurs de biens et de services, c'est-à-dire: la consommation finale effective (CF), l'investissement (formation brute de capital fixe "FBCF"), et les variations de stocks (VS). Cette définition se déduit de l'égalité comptable entre les ressources de l'économie (PIB) et des emplois qui sont faits de ces ressources.

Nous avons :

$$\text{Ressources} = \text{Emplois}$$

$$\text{PIB} = \text{CF} + \text{FBCF} + \text{VS}$$

Dans une économie ouverte, les importations (notée "M") s'ajoutent aux ressources, les exportations (notées "X") s'ajoutent aux emplois :

$$\text{Ressources} = \text{emplois}$$

$$\text{PIB} + \text{M} = \text{CF} + \text{FBCF} + \text{VS} + \text{X}$$

$$\text{PIB} = \text{CF} + \text{FBCF} + \text{VS} + \text{X} - \text{M}$$

### 2.3 La méthode des revenus :

Le PIB est égal à la somme des revenus bruts des secteurs institutionnels : Rémunération des salariés (RS), impôts sur la production et les importations moins les subventions (T), excédent brut d'exploitation et revenus mixtes (EBE):

$$\text{PIB} = \text{RS} + \text{T} + \text{EBE}$$

## Sous-section 3 : Evolution du PIB entre 1970 et 2017

### 3.1 Analyse de l'évolution du PIB Algérien<sup>56</sup>:

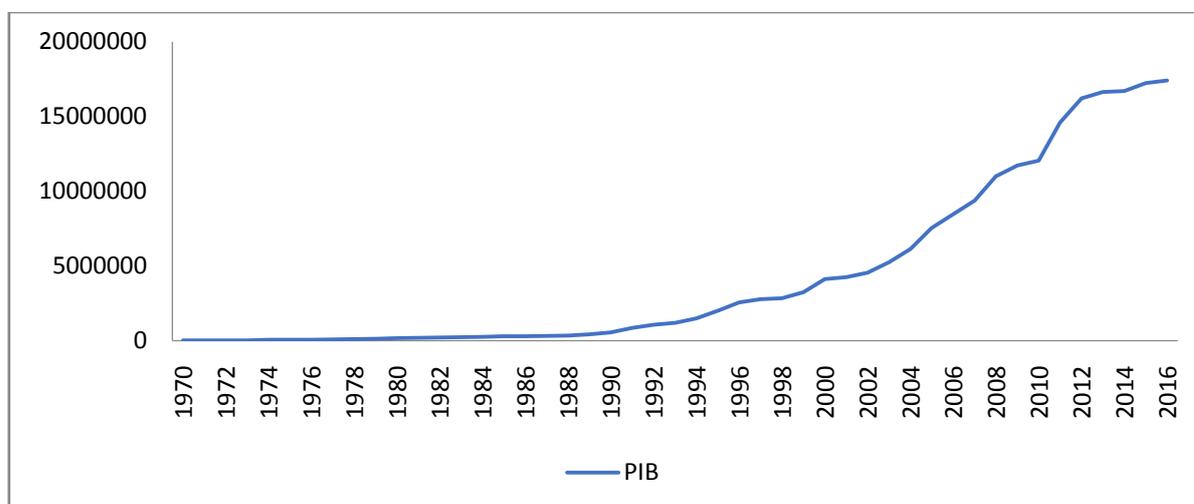
La croissance économique en Algérie continue d'être soutenue, principalement grâce à la hausse persistante du volume et des prix de ses exportations d'hydrocarbures, qui ont permis au pays d'améliorer considérablement sa position externe.

Tableau 2 : L'évolution du PIB (1970-2017)

Année	PIB	Année	PIB	Année	PIB	Année	PIB	Année	PIB
1970	<b>21210</b>	1980	<b>162507</b>	1990	<b>554388</b>	2000	<b>412514</b>	2010	<b>12049500</b>
1971	<b>216628</b>	1981	<b>191469</b>	1991	<b>862133</b>	2001	<b>4260800</b>	2011	<b>14589000</b>
1972	<b>26522</b>	1982	<b>207552</b>	1992	<b>1074696</b>	2002	<b>4546100</b>	2012	<b>16209600</b>
1973	<b>30809</b>	1983	<b>228752</b>	1993	<b>1189725</b>	2003	<b>5263900</b>	2013	<b>16647900</b>
1974	<b>55561</b>	1984	<b>263856</b>	1994	<b>1487404</b>	2004	<b>6127000</b>	2014	<b>16702100</b>
1975	<b>61574</b>	1985	<b>291597</b>	1995	<b>2004995</b>	2005	<b>7544100</b>	2015	<b>17228600</b>
1976	<b>74075</b>	1986	<b>296551</b>	1996	<b>2570029</b>	2006	<b>8463500</b>	2016	<b>17406800</b>
1977	<b>87241</b>	1987	<b>312706</b>	1997	<b>2780168</b>	2007	<b>9371600</b>	2017	<b>19325000</b>
1978	<b>104832</b>	1988	<b>347717</b>	1998	<b>2830491</b>	2008	<b>10993800</b>		
1979	<b>128233</b>	1989	<b>422043</b>	1999	<b>3238198</b>	2009	<b>11717600</b>		

Source : office national des statistiques

Graph 3 : L'évolution du PIB (1970-2017)



Source : élaboré par nos soins

<sup>56</sup> Ministère des finances, Direction Générale du Budget.

L'économie Algérienne a connu plusieurs étapes, et a vécu des périodes avec les hauts et d'autres avec des bas. Le graphique ci-dessus résume l'évolution de Produit Intérieur Brut (PIB) du gouvernement algérien durant la période 1970-2017. Ces étapes se répartissent comme suit :

### 3.1.1 Une économie planifiée 1962 à 1989:

Cette dernière est composée de deux périodes qui sont:

- **1962 – 1979:**

Les premiers objectifs étaient basés sur une économie planifiée, centralisée axée sur la rente pétrolière et l'investissement public.

Ces objectifs sont venus après l'indépendance, pour développer l'économie du pays, par des nouveaux programmes, comme celui de Tripoli qui visait un objectif global, à savoir la réalisation de l'indépendance économique.

Ainsi ces objectifs ont été marqué par :

- La nationalisation du secteur minier et bancaire en 1966.
- La nationalisation du secteur de distribution des produits pétrolier en 1967.
- Le lancement du pré plana triennal 1967-1969, en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des futurs plans.

Pour cela l'Etat a créé des entreprises nationales considérées comme la colonne vertébrale de l'économie et la base du programme de développement économique et social.

Toutefois, les investissements consentis ne sont pas traduits par une croissance économique forte, en raison de la non maîtrise technologique des équipements.

Il existe une interrelation entre l'agriculture et l'industrie, dans le schéma de développement mis en place au cours de cette période (1962-1979). En d'autres termes l'agriculture devrait servir l'industrie et inversement.

L'Algérie ne produisait pas la moitié de ses besoins en produits agricoles, et utilisait une bonne partie de ses recettes d'hydrocarbures, au moment du premier choc pétrolier (1973), pour sa facture alimentaire qui ne faisait qu'augmentait d'année en année.

A cet effet, il est aisé d'affirmer que la politique poursuivie durant la période (1966-1979), n'a pas atteint les objectifs tracés, à savoir : la construction d'un appareil industriel cohérent, et la réduction des dépenses de l'économie nationale vis-à-vis de l'économie mondiale. Ainsi, de graves déséquilibres sont apparus au niveau interne.

- **1980-1989:**

Cette période définie une restructuration des entreprises publiques, et la crise de l'économie algérienne.

Au début des années 1980, le planificateur Algérien commence une série de transformation, touchant les structures de l'économie en assignant à l'économie de nouveaux objectifs, tels que :

- La couverture des besoins de première nécessité.

- La réduction de la dépendance extérieure dans les domaines de technologie, du financement et de l'approvisionnement.
- La dynamisation du secteur privé local (loi d'aout 1982).
- La restructuration des entreprises publiques.
- La relève des hydrocarbures comme source de financement externe, et la préparation de l'après pétrole.

Au cours de cette période, la dynamique de l'investissement productif étant ralentie, et les ressources de l'Etat étaient en grande partie orientées vers la consommation. Les prix à la production étaient fixés par la loi, et très grand nombre de biens et de services continuent d'être subventionnés par le trésor public.

Cette rigidité de la planification centrale, et la politique laxiste en formes d'aides et de subventions à la consommation, sont apparues pleinement en plein choc pétrolier de 1986, qui a fait baisser de 50% les recettes budgétaires provenant des hydrocarbures.

Malgré cette baisse, l'Etat a poursuivi sa politique économique laxiste, en augmentant le déficit budgétaire, et en faisant recours massivement à l'endettement extérieur à court terme, pour financer les inputs de l'industrie, et de grands chantiers d'infrastructure. L'endettement du pays s'est aggravé.

Commencé en 1983/1984, la crise économique en Algérie a été aggravée, dès 1986, par les chutes des prix du pétrole et du dollar, qui ont réduit les revenus issus des exportations, fondés à 95% sur les hydrocarbures.

Jusqu'à-là, conforté par ses excédents en devises, le pays dépensait (en empruntant) pour importer principalement 80% de sa consommation alimentaire. L'Algérie avait accès sans problèmes jusqu'à 1988, au marché international des capitaux. Les recettes pétrolières ont commencé à baisser, la croissance annuelle chute, les réserves de change diminuent.

La restructuration des entreprises publiques, n'a pas abouti à de véritables acteurs économiques capables d'être producteurs de richesses, au lieu d'en être consommateurs.

### **3.1.2 Programme d'ajustement structurel et passage à l'économie de marché<sup>57</sup>:**

- **1990-1997**

La crise de 1985-1986, fut la cause de l'explosion du chômage, l'inflation et les pénuries de toutes sortes.

A la fin de l'année 1988, le ratio de la dette augmente fortement, atteignant 78,2% des recettes des exportations. Dans une telle situation, il n'était pas surprenant d'arriver à un niveau de déficit de la balance des comptes courants de plus de 2,09 M\$, soit l'équivalent de 30% des importations.

C'est ainsi que le gouvernement a été contraint de relancer ses discussions de Brettons Woods, qui ont abouti à la signature d'un premier accord Stand-by, entre l'Algérie et le FMI le 31 mai 1989, un second accord similaire a été signé en juin 1991, suivi d'un troisième accord Stand-by en mai 1993.

---

<sup>57</sup> Ministère des finances, Idem.

On peut dire que les réformes 1989-1993 n'ont presque rien changé à la situation.

Cette crise a eu le mérite de mettre, en évidence de façon définitive le dysfonctionnement de l'économie planifiée, telle qu'elle était conçue, et de s'orienter vers les réformes structurelles de façon décisive, contrairement aux hésitations constatées de 1989 à 1993.

Un accord de rééchelonnement de la dette a été signé avec le club de France, le club de Londres (BIRD), accompagné d'un programme d'ajustement structurel (PAS), dont l'application par l'Algérie s'étend d'avril 1994 jusqu'à 1997.

A l'issue de ces trois ans d'application, le PAS a produit des effets récessifs, qui ont touché certains secteurs, dont celui de l'industrie.

Les principaux résultats macro-économiques du PAS sont les suivants :

- L'inflation a atteint 39% en 1997.
- Les réserves de changes sont passées de 1,5M\$ en 1993 à 2,1M\$ en 1995 et de 8 M\$ en fin 1997, soit l'équivalent de huit mois d'importations.
- Le ratio du service de la dette extérieure, a été ramené de 83% en 1993 à 30% en 1997.
- Le PIB, après avoir régressé en 1993 et en 1994, pour afficher des taux de croissance de près de 4% en 1995 et 1996, et plus de 4,2% en 1997.

### **3.1.3 La période de stabilisation conjoncturelle et de réalisation de l'équilibre macro-économique (1998-2000)**

Cette période, a connu une recherche de la stabilisation conjoncturelle, et des équilibres macroéconomiques.

En 1998, l'Algérie très exposée sur ses positions extérieures, assimilait très mal les répercussions de cette crise. Le gouvernement avait réagi en renonçant, d'une part importante aux autorisations du crédit d'équipement.

En 1999, la conjoncture financière en amélioration, avait permis au programme de stabilisations conjoncturelles, et un équilibre macroéconomique.

### **3.1.4 La période de retour à la croissance économique (2001-2017)**

C'est une période de reprise de la croissance économique. Sur la base des performances de l'année 2000, et du premier semestre 2001, en matière d'équilibre macro-économique, et des prix de pétrole favorable, un programme à moyen terme de soutien à la relance économique 2001-2004, a été élaboré et mis en œuvre à partir du second semestre de l'année 2001. Ce programme consiste en une impulsion budgétaire de la croissance économique, par une expansion des dépenses publiques d'investissement, et des transferts, dans un contexte d'incitation fiscale.

Le PSRE a été ensuite consolidé par un autre programme quinquennal, visant à poursuivre l'effort de croissance.

La croissance économique algérienne, continue d'être soutenue, principalement grâce à la hausse persistante du volume, et des prix de ses exportations d'hydrocarbures, qui ont permis au pays d'améliorer considérablement sa position externe.

L'aisance financière, a incité les pouvoirs publics à poursuivre une politique budgétaire expansionniste, en lançant le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC), qui prévoyait, pour la période 2005-2016 des dépenses d'équipement à forte consistance financière.

La rente pétrolière était, tout le temps utilisé par les pouvoirs publics, pour soutenir la croissance économique, en injectant cette ressource aux différents programmes entrepris.

Mais ce qu'il faut noter, c'est que cette ressource n'est pas durable, et l'Etat doit réfléchir à construire une économie forte qui se base non seulement sur les hydrocarbures, mais aussi sur d'autres secteurs comme l'industrie, l'agriculture le tourisme...etc. l'Etat doit renforcer ces derniers, pour créer des emplois, et lutter contre le chômage pour avoir une stabilité économique et sociale.

## **Conclusion du chapitre :**

Le déficit public est comme une drogue, et comme toute drogue, il est difficile de s'en passer ; le sevrage est souvent long et douloureux. La population vit mal la politique de rigueur, et le gouvernement est enclin au déficit pour des raisons électorales. C'est l'expérience que vivent des pays comme la France. Signalons que dans le cadre d'une saine gestion budgétaire, il faudrait non seulement supprimer le déficit public mais aussi aller au-delà en faisant apparaître un excédent public pour rembourser la dette publique ainsi éviter de faire payer nos errements aux générations futures.

**CHAPITRE III :**  
**ETUDE ANALYTIQUE DU**  
**DEFICIT BUDGETAIRE**  
**EN ALGERIE**  
**(2007-2017)**



### CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

#### INTRODUCTION:

Tout comme pour ménage ordinaire, les ressources financières de l'Etat sont limitées par rapport aux besoins. C'est pourquoi l'Etat doit évaluer ses recettes et programmer ses dépenses en fonction de la politique qu'il veut mener.

Dans ce troisième chapitre, on présente l'évolution du déficit budgétaire par l'étude des éléments suivants :

- La présentation du lieu d'accueil de stage : le ministère des finances et celui de la Direction Générale du Budget, en première section ;
- Analyse de l'évolution du solde budgétaire et ses composantes à travers la deuxième section ;
- Ainsi la présentation des différentes politiques à mettre en place pour y faire face par le biais de la troisième section : les moyens de financement du déficit budgétaire en Algérie.

## SECTION 1 : PRESENTATION DU MINISTERE DES FINANCES

### Sous section 1 :

#### 1.1 Historique du ministère des finances

Depuis l'indépendance du pays, le ministère des finances a subi de profonds changements qu'il est possible de relater dans cette rétrospective :

Avril 1962, à la signature des accords d'Evian, un gouvernement provisoire est institué. Ce gouvernement se substitue au gouvernement général en place. Au sein de ses exécutifs, est prévue une direction des affaires financières entièrement algérienne.

Septembre 1962, par décret était nommé le premier Ministre des finances, d'où le nom actuel du nouveau siège des Finances.

Avril 1963, le Ministère des Finances a été doté de sa première organisation comprenant : des directions, des sous directions et des services.

Septembre 1963, création d'un ministère des Finances et de l'économie, regroupant les attributions des ministres de l'industrie et de l'énergie, la direction générale du plan et des études économiques, le commissariat à la formation professionnelle et la formation des cadres, en plus de celles du ministère des finances.

Juillet 1970, par ordonnance portant constitution du nouveau gouvernement, le Ministère des Finances et du Plan est éclaté en deux départements ministériels : Ministère des Finances et le Secrétariat d'état ou plan que deviendra plus tard en 1980, ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

Juin 1990, création du ministère de L'économie, regroupant : les finances, le commerce et la petite et moyenne entreprise (PME).

La dernière réorganisation et qui nous donne l'organisation actuelle du ministère a eu lieu en 1997, et qui a consisté à regrouper le ministère des finances et le ministère du plan et de l'aménagement du territoire. D'une autre manière cette réorganisation a donné un regroupement du budget de fonctionnement qui a été une attribution de l'ancien ministère des finances et le budget d'équipement qui a été une attribution du ministère du plan et du l'aménagement du territoire.

### **1.2 L'organisation du ministère des finances :**

Le Ministère des Finances est un Ministère de souveraineté son rôle dans la politique de l'économie nationale est très influent. Vu la diversité de ses tâches le Ministère des finances est organisé sous forme de directions générales s'occupant chacune d'un aspect particulier de l'économie nationale (soit en termes de recette, soit en termes de dépenses publiques ou soit en termes de contrôle et d'inspection).

Le ministère des finances est composé de 07 directions générales et d'une inspection à savoir :

- La Direction générale des études et de la prévision ;
- La Direction générale du trésor ;
- La Direction générale du budget ;
- La Direction générale des impôts ;
- La Direction générale des domaines nationaux ;
- La Direction générale des relations financières extérieures ;
- La Direction générale de la comptabilité ;
- L'inspection générale de la finance ;
- La Direction des ressources humaine ;
- La Direction des moyens et des opérations budgétaires ;
- La Direction des Moyens et des Opérations budgétaires ;
- La Direction de l'Agence Judiciaire di Trésor.

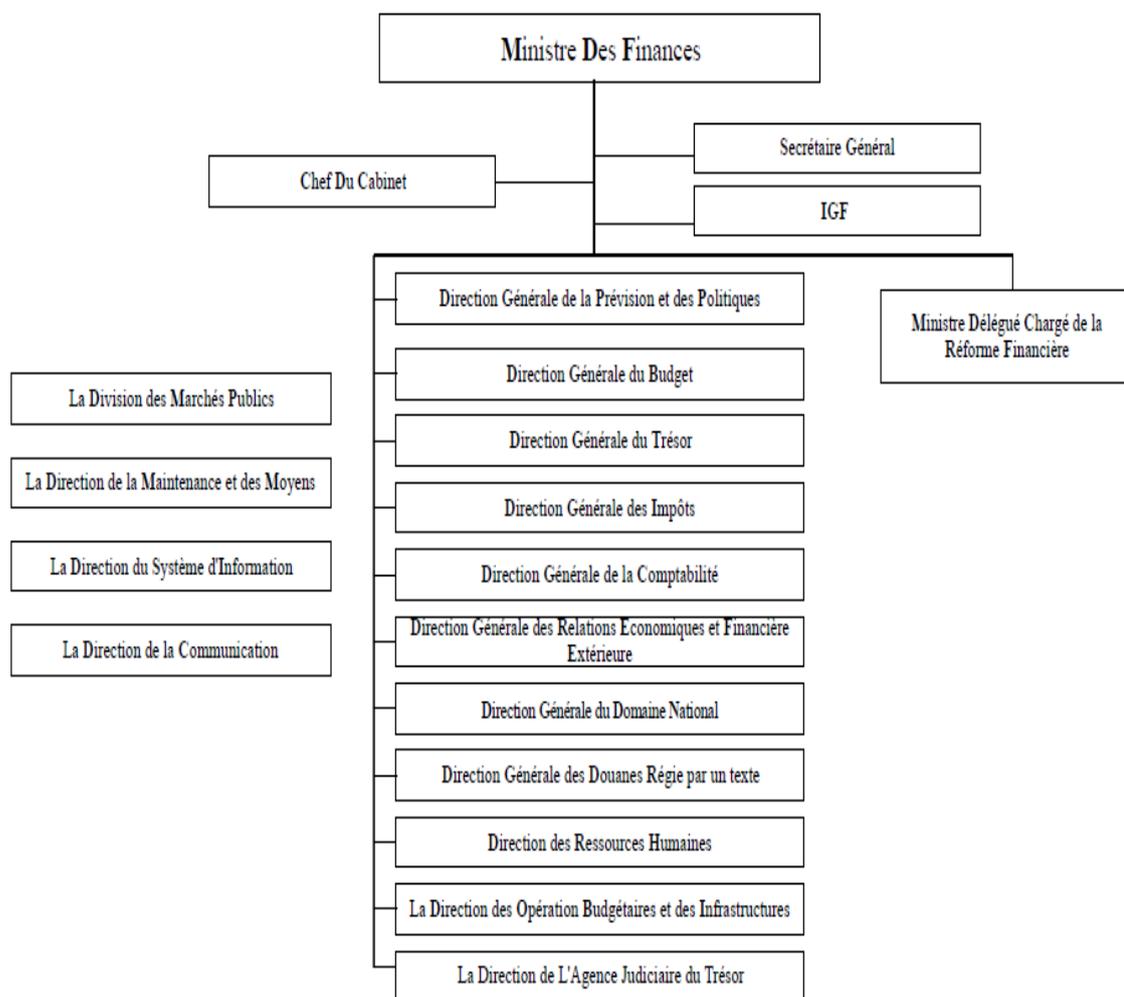
### **1.3 Les missions du ministère des finances**

Le Ministre des finances exerce ses attributions dans les domaines ci-après :

- 1) Les finances publiques : (la fiscalité, la douane, le domaine national et les affaires foncières, les dépenses publiques, le budget et la comptabilité publique).
- 2) La monnaie ;
- 3) L'épargne, le crédit et les assurances économiques ;
- 4) Les ressources du trésor public ;
- 5) Les interventions financières de l'Etat ;
- 6) La politique nationale en matière d'endettement extérieur ;
- 7) Le contrôle des changes ;
- 8) Le contrôle financier relatif aux utilisations des crédits du budget de l'Etat et des ressources du trésor public ;
- 9) Les relations économiques et financières extérieures.

1.4 Organigramme du ministère des finances

Décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou Elkaada 1428 correspondant au 28 novembre 2007 portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances, selon l'article premier : sous l'autorité du ministre des finances, l'administration centrale comprend :



JO N°78 du 01/12/2007- D.E N°7-364 du 28/11/2007

**Source : DGB**

## **Sous section 2 : Présentation de la structure concernée par l'étude**

### **2.1 L'organisation de la Direction Générale du Budget :**

Vue l'importance de la Direction Générale du Budget dans la détermination de l'orientation économique nationale, et dans la réalisation des politiques budgétaires du gouvernement et son programme d'action. La Direction Générale du Budget depuis sa création en 1995 a subi de multitudes réorganisation.

A cet effet, la Direction Générale du Budget fut créée en 1995 par décret exécutif 95-55 du 15 février 1995 prévoyant l'organisation de la Direction Générale du Budget en deux directions qui sont :

- la direction de la Réglementation et du contrôle ;
- la direction du Budget et de fonctionnement.

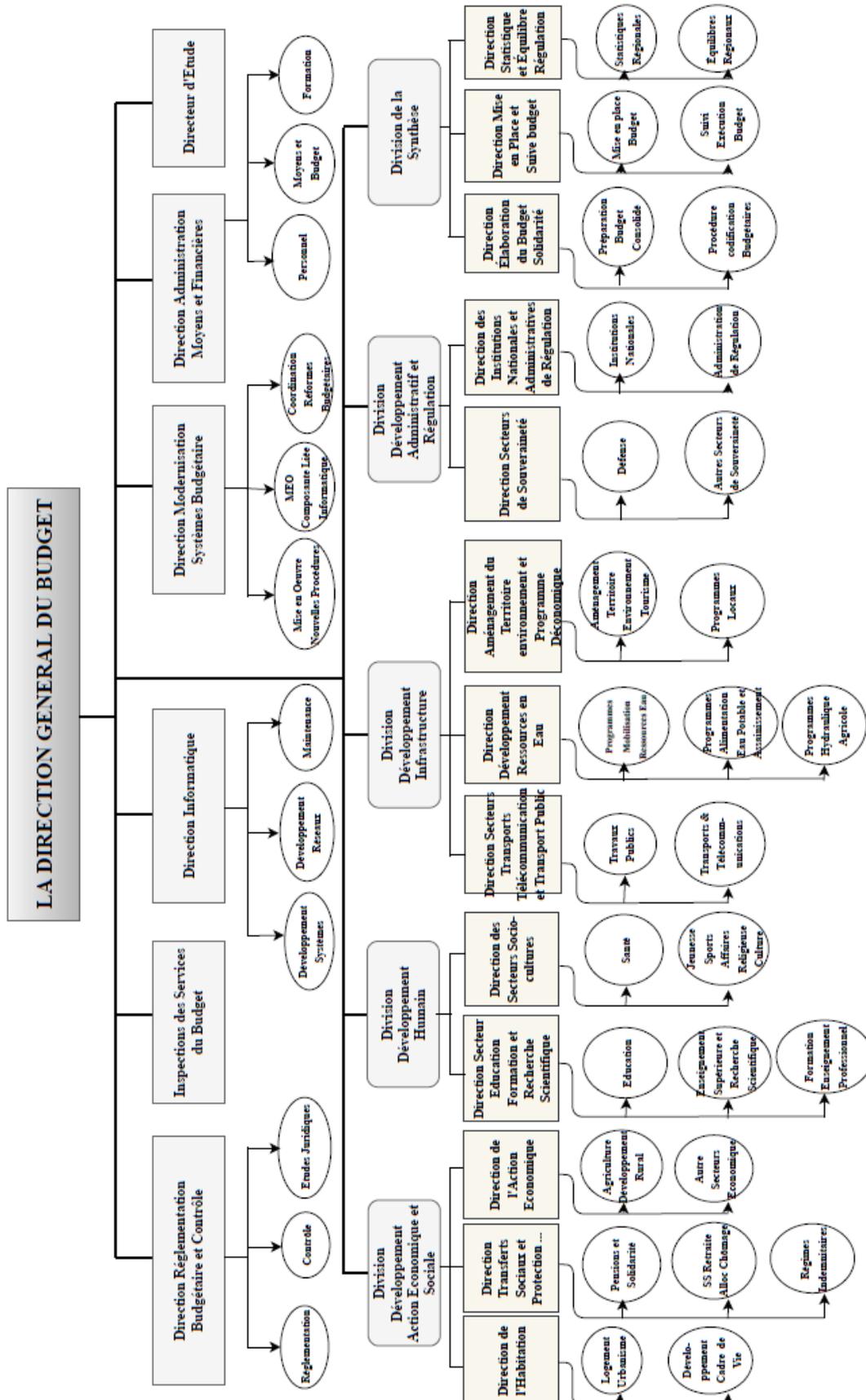
Ces derniers seront renforcées avec d'autres structures transférées du ministère délégué auprès du chef de gouvernement en 1998, par décret exécutif n°98-01 du 01 Février 1998 procédant au transfert des services précédemment rattachés au ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé de la planification au profit du ministère des finances pour le renforcement des prérogatives de la Direction Générale du Budget, et parmi les objectifs de cette réorganisation l'unification des deux structures relatives aux dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Avec le projet de modernisation des systèmes budgétaires, la Direction Générale du Budget se voit attribuer un nouvel organigramme, ce dernier se présente comme suit :

Le schéma suivant représente l'organigramme de la Direction Générale du Budget

2.2 L'organigramme de la direction générale du budget :

Source : DGB



### 2. 3 Missions de la Direction Générale du Budget (DGB)

La Direction générale du budget a pour missions <sup>58</sup>

- De concevoir et de mettre en œuvre la politique budgétaire ; d'élaborer les prévisions budgétaires à moyen et long terme ;
- De participer à la conception et l'élaboration des perspectives de développement économique et social à moyen et long terme ;
- D'entreprendre toute action de nature à contribuer, à travers les mesures budgétaires, à la réalisation des objectifs fixés dans le programme du gouvernement ;
- D'élaborer, en liaison avec les ministres concernés, les procédures et les modalités de participation de l'Etat au financement de projet d'infrastructures économiques ;
- De proposer les procédures et modalités de gestion du budget de l'Etat, notamment les mécanismes et règles de détermination, de répartition et d'affectation des crédits budgétaires et des autorisations de programmes ;
- De se prononcer sur toute mesure ayant une incidence financière sur le budget de l'Etat et de proposer, le cas échéant, au gouvernement les choix et arbitrages ;
- D'étudier et de proposer toute mesure nécessaire à la rationalisation des dépenses de l'Etat et à l'amélioration de leur efficacité ;
- De mettre en œuvre les mesures et actions relatives à la préparation, à la présentation et au vote du budget de l'Etat ;
- De centraliser les informations liées à la préparation, à l'élaboration et à l'exécution du budget de l'Etat ;
- D'assurer le suivi de l'exécution, le contrôle et l'évaluation du budget de l'Etat et cela conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- D'initier et de proposer toute disposition législative et réglementaire applicable au contrôle des dépenses engagées et à la gestion des budgets de l'Etat et des collectivités locales ;
- De veiller à l'établissement des bilans d'évaluation des effets des programmes et mesures mis en œuvre dans le cadre du budget de l'Etat ;
- D'élaborer l'avant-projet de loi de règlement budgétaire selon les dispositions prévues à cet effet par la constitution et les lois en vigueur.

---

<sup>58</sup> : Voir organigramme du ministère du finance (journal N°75)

### Sous section 3 : L'organisation de la Direction générale du budget

Le décret exécutif 95-55 du 15 Février 1965 modifié et complété, prévoit l'organisation de la direction générale du budget en divisions et directions qui s'occupent de la gestion du budget de fonctionnement, du budget d'équipement et de la gestion du personnel et des moyens généraux.

Elle est composée de cinq (5) divisions dont quatre (4) exerçant des missions communes

- **La Division du développement humain ;**
- **La Division du développement de l'action économique et sociale ;**
- **La Division du développement administratif et de la régulation ;**
- **La division du développement des infrastructures :** Elle est chargée chacune en ce qui la concerne :
  - D'élaborer les projets de budgets annuels et pluriannuels ;
  - De proposer toute mesure de rationalisation des dépenses publiques ;
  - De mettre en œuvre et de suivre l'exécution des budgets ;
  - D'évaluer l'exécution du budget ;
  - Ces divisions comprennent des Directions exerçant des missions communes, chargées chacune en ce qui la concerne :
    - De proposer, après arbitrage, les projets de budget ;
    - De participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques budgétaires des secteurs ;
    - De suivre l'exécution du budget et d'en faire l'évaluation ;
    - De représenter le ministre des finances au sein des organismes disposant de ressources découlant de la mise en œuvre du budget de l'Etat.
  - Ces Directions comprennent des sous- Directions exerçant des missions communes, chargées chacune en ce qui la concerne :
    - De préparer les éléments nécessaires à l'élaboration des projets de budget ;
    - De collecter les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'exécution des budgets ;
    - De suivre et de mettre à jour les nomenclatures des programmes et projets bénéficiant de financements budgétaires.

Ces quatre divisions sont organisées comme suit :

#### **3.1 La Division du développement humain :**

Elle est composée de deux (2) Directions :

##### **3.1.1 La Direction des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique :**

Elle est composée de :

- La sous- Direction de l'éducation ;
- La sous- Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

- La sous- Direction de la formation de l'enseignement professionnel.
- La Direction des secteurs socioculturels : Elle est composée de :
  - La sous- Direction de la santé ;
  - La sous- Direction de la jeunesse et des sports, des affaires religieuses et de la culture.

### **3. La Division du développement de l'action économique et sociale :**

Elle est composée de trois (3) Directions

#### **3.2.1-la Direction de l'habitat :**

Elle est composée de

- La sous- Direction du logement et de l'urbanisme ;
- La sous- Direction du développement du cadre de vie.

#### **3.2.2-la Direction des transferts sociaux et de la protection sociale :**

Elle est composée de

- La sous- Direction des pensions et de la solidarité ;
- La sous- Direction de la sécurité sociale, des retraites et des allocations chômage ;
- La sous- Direction des régimes indemnitaires.

#### **3.2.3-La Direction de l'action économique :**

Elle est composée de

- La sous- Direction de l'agriculture et du développement rural ;
- La sous- Direction des autres secteurs économiques.

### **3.3 La Division du développement administratif et de la régulation :**

Elle est composée de deux (2) Directions

#### **3.3.1 La Direction des secteurs de souveraineté :** Elle est composée de

- La sous- Direction de la défense ;
- La sous- Direction des autres secteurs de souveraineté.

#### **3.3.2 La Direction des institutions nationales et des administrations de régulation :**

Elle est composée de

- -la sous- Direction des institutions nationales ;
- -la sous- Direction des administrations de régulation.

### **3.4 La Division du développement des infrastructures :**

Elle est composée de trois (3) Directions

### 3.4.1 La Direction des secteurs des transports, des télécommunications et des travaux publics :

Elle est composée de:

- La sous- Direction des travaux publics ;
- La sous - Direction des transports et des télécommunications.
- La Direction du développement des ressources en eau : Elle est composée de
- La sous- Direction des programmes de mobilisation des ressources en eau,
- La sous -Direction des programmes d'alimentation en eau potable et de l'assainissement,
- La sous -Direction des programmes d'hydraulique agricole.

### 3.4.2 La Direction de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des programmes déconcentrés,

Outre que les missions communes suscitées, est également chargée:

- De participer à l'évaluation financière de la politique ;
- D'aménagement du territoire et de développement régional ;
- D'analyser les programmes proposés et d'en évaluer les impacts. Elle est composée de deux (2) sous- Directions.
- **La sous- Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement** outre les missions communes sus citées, est également chargée :
  - De suivre et d'évaluer les opérations relevant de l'amélioration du cadre de vie des populations ;
  - De participer à l'amélioration des mécanismes de protection l'environnement et d'équilibre du territoire.
- **la sous- Direction des programmes locaux,**

Outre les missions communes sus -citées, est également chargée :

- D'établir et de gérer le dispositif décisionnel des programmes locaux ;
- De participer aux travaux des différents conseils des fonds de soutien au développement local ;
- De recueillir les données nécessaires à l'évaluation des programmes locaux, y compris ceux financés par les budgets locaux.

### 3.5 La Division de la synthèse budgétaire :

Elle est chargée de :

- D'élaborer la synthèse des données budgétaires ;
- De formaliser et de diffuser les documents relatifs au projet de budget de l'Etat ;
- D'élaborer les textes réglementaires portant répartition des crédits prévus par la loi de finances ;
- D'assurer, en relation avec les divisions sectorielles ;
- La mise en place des crédits et des programmes prévus par la loi de finances ;

- D'élaborer les instruments méthodologiques liés à la répartition du budget ;
- D'élaborer la composante budgétaire de la loi de finances.

Elle est composée de trois (3) Directions

### **3.5.1 La Direction de l'élaboration du budget :**

Elle est chargée de :

- De proposer les éléments nécessaires à la préparation du budget ;
- D'assurer la gestion des supports liés à l'exécution du budget ;
- D'assurer l'élaboration des synthèses budgétaires.

Elle est composée de deux (2) sous-directions

- **la sous -Direction de la préparation du budget consolidé :**

Elle est chargée

- De concevoir les supports d'information liés à la préparation du budget ;
- De préparer la synthèse budgétaire ;
- De finaliser et de diffuser les documents budgétaires.

- **la sous- Direction des procédures et de la codification budgétaire :**

Elle est chargée:

- De normaliser les documents budgétaires ;
- D'adapter les procédures budgétaires ;
- De suivre et d'analyser l'évaluation des indicateurs, normes budgétaires et coûts.

### **3.5.2 -La Direction de la mise en place et du suivi du budget :**

Elle est chargée de:

- De mettre en œuvre les décisions liées à l'exécution du budget ;
- D'assurer le suivi de l'exécution du budget ;
- D'évaluer périodiquement l'état d'exécution du budget.

Elle est composée de deux (2) sous -Directions

- **La sous- Direction de la mise en place du budget :**

Elle est chargée de:

- De mettre en œuvre et de notifier les actes budgétaires ;
- D'enregistrer, de diffuser et d'archiver les actes budgétaires ;
- De proposer et d'élaborer les décrets de transferts.

- **La sous- Direction du suivi de l'exécution budgétaire :**

Elle est chargée de:

- D'établir les états de synthèse périodiques en matière d'affectation de ressources ;
- De mettre en place une base de données budgétaire

### 3.5.3 La Direction des statistiques et de l'équilibre régional :

Elle est chargée de:

- D'élaborer un fichier des statistiques régionales et d'en assurer la diffusion ;
- De participer au système d'information du ministère des finances ;
- D'élaborer un fichier cartographique ;
- De suivre l'évolution de l'équilibre régional.

Elle est composée de deux (2) sous- Directions

- **La sous-direction des statistiques régionales :**

Elle est chargée:

- De participer à la mise en place d'un système ;
- D'information et de suivi sur le développement local et régional ;
- De mettre en place une base de données portant sur les principaux paramètres - d'évaluation de la situation socio-économique et financière des secteurs et des collectivités locales ;
- De promouvoir la diffusion de l'information sur les secteurs et les collectivités locales.

- **La sous-direction des équilibres régionaux :**

Elle est chargée de:

- De constituer des fichiers cartographiques par wilaya ;
- De suivre et d'analyser l'évolution du développement régional ;
- Outre les structures sus- citées, la direction générale du budget comprend.

### 3.5.4 La Direction de la réglementation budgétaire et du contrôle préalable de la dépense :

Elle est chargée de:

- De proposer et de participer à la formalisation de toute disposition législative et réglementaire relative au budget et notamment aux contrôles des dépenses engagées par les institutions et administrations publiques ;
- De veiller au respect de la législation et de la réglementation budgétaires, notamment celles relatives aux dépenses engagées par les institutions et administrations publiques ;
- D'assurer l'animation du réseau des contrôleurs financiers et de veiller à la supervision et à la coordination de leurs activités ;
- D'établir une évaluation annuelle de l'activité des contrôleurs financiers.

Elle est composée de trois (3) sous -Directions

- **La sous- Direction de la réglementation :**

Elle est chargée de:

- D'initier et de proposer toute disposition législative et réglementaire applicable à la mise en œuvre du budget et relative au contrôle des dépenses engagées ;
- De procéder ou de participer à l'élaboration et la diffusion les administrations, organismes et structures concernés, des recueils de textes régissant les domaines d'action précités.

- **La sous-direction du contrôle :**

Elle est chargée de:

- D'exercer et de faire exercer, conformément aux lois et règlements en vigueur, le contrôle préalable des actes d'engagement des dépenses présentés par les ordonnateurs ;
- D'encadrer, d'animer les activités des services extérieurs relevant du contrôle financier ;
- D'exploiter, de concert avec les services et institutions concernés, les rapports de contrôle établis par ses services ou par les structures et organismes légalement habilités.

- **La sous- Direction des études juridiques :**

Elle est chargée de:

- De coordonner les études relevant de la direction générale et d'analyser les textes juridiques ayant un impact sur le budget de l'Etat.

### **3.5.5 La direction de l'informatique**

Elle est chargée de:

- De mettre en œuvre le schéma directeur informatique de la direction générale ;
- D'assurer le développement des applications informatiques ;
- D'assurer la maintenance des équipements informatiques.

Elle est composée de trois (3) sous- Directions

- **La sous- Direction du développement des systèmes informatiques :**

Elle est chargée de:

- D'assurer le développement des applications spécifiques aux structures de la direction générale.

- **. La sous-direction du développement des réseaux :**

Elle est chargée de:

- De concevoir et de développer la plate-forme réseau ;
- D'administrer les bases de données et de gérer le réseau de la direction générale.

- **La sous- Direction de la maintenance des équipements et des logiciels :**

Elle est chargée de:

- De configurer et d'assurer la maintenance des logiciels et des équipements ;
- D'évaluer les besoins en fournitures informatiques.

### **3.5.6 La Direction de l'administration des moyens et des finances :**

Elle est en relation avec les structures centrales du ministère chargées des moyens et des ressources humaines : Elle est chargée

- D'assurer la gestion des personnels de la Direction générale ;
- D'assurer la gestion des budgets et des moyens de la direction générale ;
- De mettre en œuvre les budgets des services extérieurs ;
- D'encadrer, de coordonner la gestion des budgets, des moyens et des personnels des services extérieurs ;
- D'assurer la mise en œuvre et l'exécution des programmes de formation destinés aux personnels de la Direction générale dans le cadre de la stratégie de formation du ministère.

Elle est composée de trois (3) sous- Directions

- **La sous-direction du personnel**

Elle est chargée :

- De gérer les personnels des structures centrales de la Direction générale ;
- D'encadrer la gestion des personnels des services extérieurs, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

- **La sous- direction des moyens et du budget :**

Elle est chargée:

- De gérer les moyens financiers et matériels des structures centrales de la Direction générale ;
- D'élaborer les prévisions budgétaires de la direction générale ;
- De mettre en œuvre les budgets alloués aux services extérieurs, d'en assurer le suivi et l'évaluation ;
- D'assurer la gestion de la documentation et la conservation des archives.

- **La sous- Direction de la formation :**

Elle est chargée:

- De participer à la définition des programmes de formation nécessaires aux personnels de la direction générale ;
- De mettre en œuvre, en relation avec la structure du ministère chargée des ressources humaines, et d'exécuter les programmes de formation destinés aux personnels de la Direction générale.

### 3.5.7 La Direction de la modernisation des systèmes budgétaires :

Elle est chargée de:

- Suivre le projet de modernisation du processus budgétaire ;
- Proposer tout texte à caractère législatif et réglementaire lié aux réformes du processus budgétaire ;
- Mettre en œuvre et suivre les recommandations issues du projet de modernisation du processus budgétaire ;
- Vulgariser le contenu de la réforme budgétaire.

Elle est composée de (3) trois sous- Directions

- **La sous- Direction de la mise en œuvre des nouvelles procédures :**

Elle est chargée de:

- D'adapter les procédures, les normes et les instruments techniques (nomenclature) ;
- D'expliquer et de vulgariser le contenu de la réforme budgétaire.

- **La sous- Direction de la mise en œuvre de la composante informatique liée à la réforme :**

Elle est chargée de:

- De participer à la conception des outils informatiques liés a la modernisation des systèmes budgétaires ;
- De mettre en œuvre les applicatifs liés à la réforme budgétaire.

- **La sous -Direction de la coordination des réformes budgétaires :**

Elle est chargée de:

- De coordonner, en relation avec les autres structures, les actions de la réforme ;
- De veiller au respect du calendrier arrêté pour le déroulement de la réforme ;
- De prendre en charge les aspects liés à la documentation et à la communication dans le domaine de la réforme budgétaire.

,

La direction générale du budget dispose d'une inspection des services du budget régie par un texte particulier. Le Directeur général du budget est assisté de deux (2) Directeurs d'études et d'un chef d'études.

**SECTION 2 : EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE ALGERIEN DE 2007 A 2017**

**Sous section 1 : Les recettes budgétaires**

**1.1 Analyse de l'évolution des recettes budgétaires:**

Dans notre analyse des recettes budgétaires, nous nous basant sur les données du tableau ci-dessous, qui nous donne la structure ainsi l'évolution du budget de l'Etat algérien durant la période 2007/2017.

Tableau 3 : Les recettes budgétaires en Milliards de DA

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales	766,7	965,3	1146,6	1297,9	1527	1908,6	2031	2091,4	2354,6	2482,2	2663
Recettes ordinaires	75,1	113,8	67,6	64,4	78,9	77,9	83,7	75,9	247,5	177,2	179,2
Recettes d'ordre, dons et legs	0,2	0,08	0,06	0,08	0,02	0,06	0,02	0,1	0,06	0,03	0,03
Recettes exceptionnelles	133,9	107,8	134,1	210,5	354,4	298,4	164,7	182,4	227,4	669,7	1017,9
Fiscalité pétrolière	973	1715,4	1927	1501,7	1529,4	1519	1615,9	1577,7	1722,9	1682,5	2322,5
<b>Total recettes budgétaire</b>	<b>1949</b>	<b>2902,4</b>	<b>3275,4</b>	<b>3074,6</b>	<b>2489,8</b>	<b>3804</b>	<b>3895,3</b>	<b>3927,7</b>	<b>4552,5</b>	<b>5011,5</b>	<b>6182,9</b>

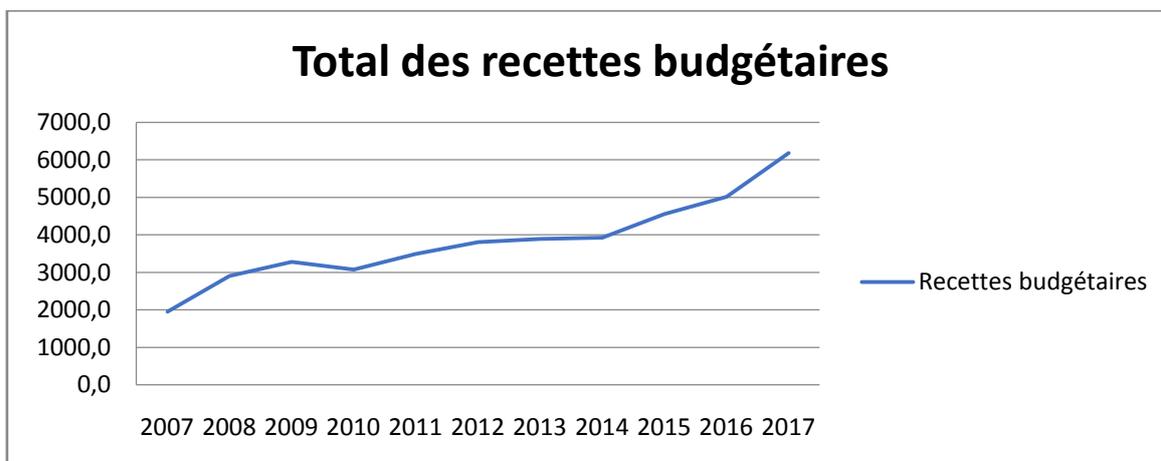
Source : DGT

Tableau 4 : Le taux de croissance des recettes et le taux des recettes sur PIB en (%)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance des recettes budgétaires (%)	-	48,92	12,85	-6,13	13,5	9	2,4	0,83	15,91	10,1	23,37
Recettes budgétaires/PIB (%)	20,8	26,3	32,9	25,6	23,9	23,5	23,4	22,8	27,3	28,8	-

Source: élaboré par nos soins

Graph 4 : Le total des recettes budgétaires en Milliards de DA



Source: élaboré par nos soins

À partir du tableau ci-dessus, nous remarquons que le total des recettes budgétaires a connu une tendance à la hausse durant la période 2007 – 2017 avec une croissance moyenne de 11%.

Les recettes sont passées de 1949 Milliards de dinars en 2007 à 3275,4 Milliards de dinars en 2009 représentant 32,9% du PIB, contre 20,8% en 2007 et 26,3% en 2008. Cette augmentation s'explique par un accroissement des recettes hors hydrocarbures en relation avec l'évolution de la fiscalité ainsi on note la hausse de la fiscalité pétrolière (le prix moyen du baril de pétrole est passé de 74,4 dollars en 2007 à 99,1 dollars en 2008 et de 61,6 dollars).

En 2010, les recettes budgétaires ont baissé à 3074,6 Milliards de dinars, représentant ainsi 25,6% du PIB.

De 2011 à 2013, les recettes du pays ont progressé vers la hausse, et ont passées de 3074,6 Milliards de dinars à 3895,3 Milliards de DA, représentant 23,9% du PIB en 2011, 23,5% en 2012 et 23,4% en 2013.

Les recettes budgétaires ont légèrement progressé, passant de 3895,3 Milliards de DA en 2013 à 3927,7 Milliards de DA en 2014, soit une variation de 0,83%.

La période 2014-2017 a connu une augmentation des recettes budgétaires, en 2017, les recettes budgétaires se sont établies à 6182,9 Milliards de DA, soit une augmentation de 2255,1 Milliards de DA par rapport à 2014 (soit + 57,42%).

## CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

### 1.2 Analyse de l'évolution des différents composants des recettes budgétaires

Tableau 5 : Les parts des composants des recettes budgétaires en (%)

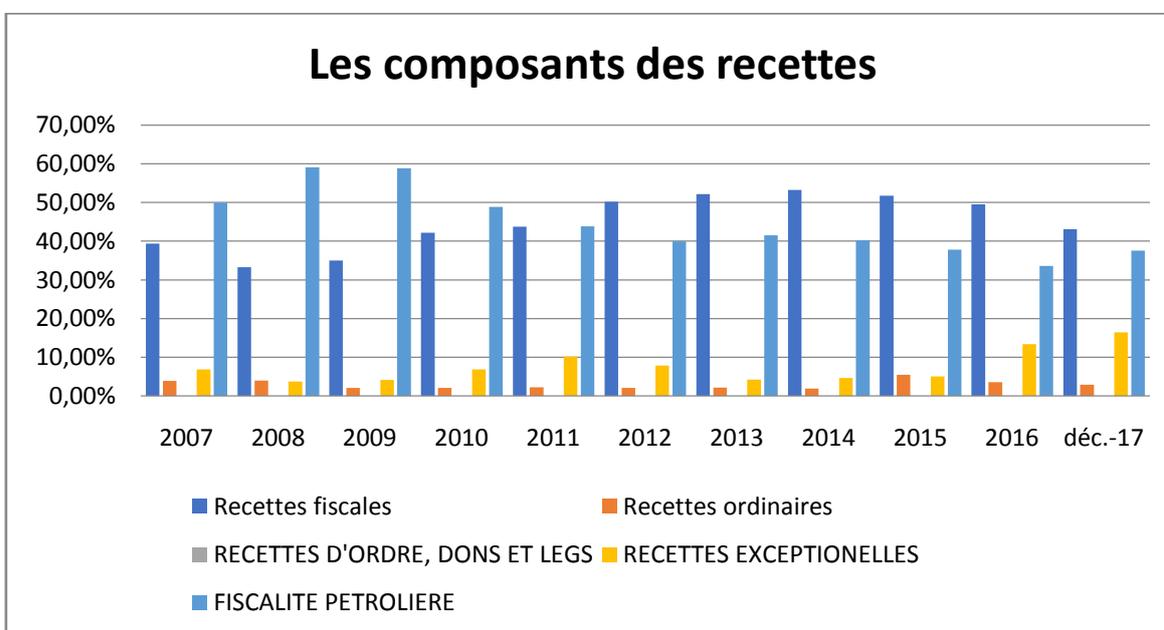
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RF/RT (%)	39,34	33,26	35,01	42,21	43,76	50,17	52,14	53,25	51,72	49,53	43,07
RO/RT (%)	3,86	3,92	2,06	2,09	2,26	2,05	2,15	1,93	5,44	3,54	2,9
RDO/RT (%)	0,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RE/RT (%)	6,87	3,72	4,09	6,85	10,15	7,85	4,23	4,65	5	13,36	16,46
FP/RT (%)	49,92	59,1	58,83	48,84	43,82	39,93	41,48	40,17	37,85	33,57	37,56

Elaboré par nos soins

A travers le tableau ci-dessus, nous nous intéressons aux parts de chaque composante des recettes du pays, dans le but de suivre leurs évolutions durant cette période de dix ans, qui s'étale de 2007 à 2017 pendant laquelle l'Algérie a connue plusieurs rebondissements.

Le graphique suivant nous permet de mieux comprendre la composition des recettes de l'Algérie durant la période 2007-2017 :

Graphe 5 : Les composants des recettes budgétaires en (%)



Source : élaboré par nos soins

D'après la Figure ci-dessus, nous remarquons que les recettes du pays ont passés par deux périodes qui se distinguent :

**2007-2010:** L'évolution des recettes est dominé par la fiscalité pétrolière, tel que plus de 50% des recettes de l'Algérie proviennent des hydrocarbures, où elle atteint son plus haut niveau avec 715,400 Milliards de dinars en 2008 ce qui représente 59.10% des recettes totales, suivi de près par les recettes fiscales qui ont atteint 1297,9 Milliards de dinars en 2010, tandis que les autres composantes (Recettes ordinaires; Recettes d'ordre, dons et legs; Recettes exceptionnelles) représentent moins de 10% du total des recettes budgétaires.

On peut dire que cette période est dominée par le secteur des hydrocarbures où ce dernier est considéré comme la ressource numéro un du pays.

**2010-2017:** Cet intervalle a connu une baisse des recettes provenant de la fiscalité pétrolière, où elle a enregistré son plus bas chiffre en 2016, avec une part de 33,57% de la totalité des recettes soit une différence de 25,53%, ce qui a été répercuté sur l'évolution du total des recettes où ces dernières ont été paralysées durant la période de 2012 à 2014 ce qui confirme l'importance des recettes fiscales et leur poids sur le budget global, ce qui met en évidence la relation de dépendance des ressources étatiques envers le secteur des hydrocarbures.

D'autre coté cette baisse a permis aux recettes fiscales (hors hydrocarbures) de prendre plus de part en devenant le premier appui du revenu total avec un pourcentage de 53,25% en 2014 qui représente la part la plus élevée durant toute la période 2010-2017 avec une tendance à la hausse jusqu'à l'année 2014.

## CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

### Sous section2: les dépenses budgétaires

#### 2.1 Analyse des dépenses budgétaires:

Il est intéressant de souligner que les dépenses publiques ne sont que le reflet du rôle de l'Etat dans l'activité économique dans un pays donné. En effet, avec l'évolution du rôle de l'Etat et le passage de la conception de l'Etat « gendarme » à l'Etat « providence », les dépenses publiques ont connus un changement d'ordre quantitatif et qualitatif, et elles deviennent l'un des principaux instruments de l'action financière de l'Etat.

##### 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est une enveloppe budgétaire attribuée par l'agence à un établissement public ou privé conventionné pour un exercice financier.

Cette enveloppe permet à l'établissement de répondre aux besoins propres à son plan d'organisation, d'assurer le bon fonctionnement de ses activités et de pourvoir à la prestation adéquate des services qu'il est appelé à fournir. Elles regroupent principalement :

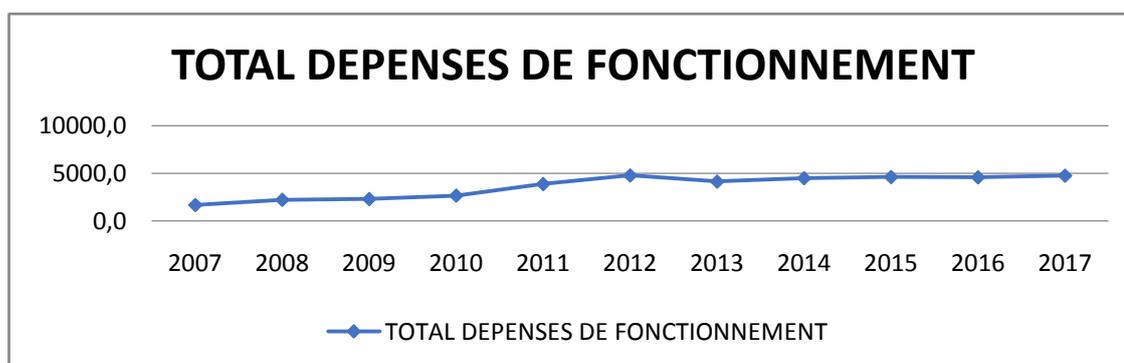
- Matériels, Fournitures et entretiens
- Subventions aux Hôpitaux
- Subventions aux EPA
- Versements forfaitaires
- Transferts courants (transferts sociaux + Action éducative et culturelle + Autres transferts)
- Charge de la dette publique

Tableau 6 : Les dépenses de fonctionnement en Milliards de DA

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	1673,9	2217,8	2300,0	2659,1	3879,2	4782,6	4131,5	4494,3	4617,0	4585,6	4758,0

Source : DGT

Graphe 6 : Le total des dépenses de fonctionnement en Milliards de DA



Source : élaboré par nos soins

## CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

### 2.1.2 Les dépenses d'équipements

Le budget d'équipement se compose de :

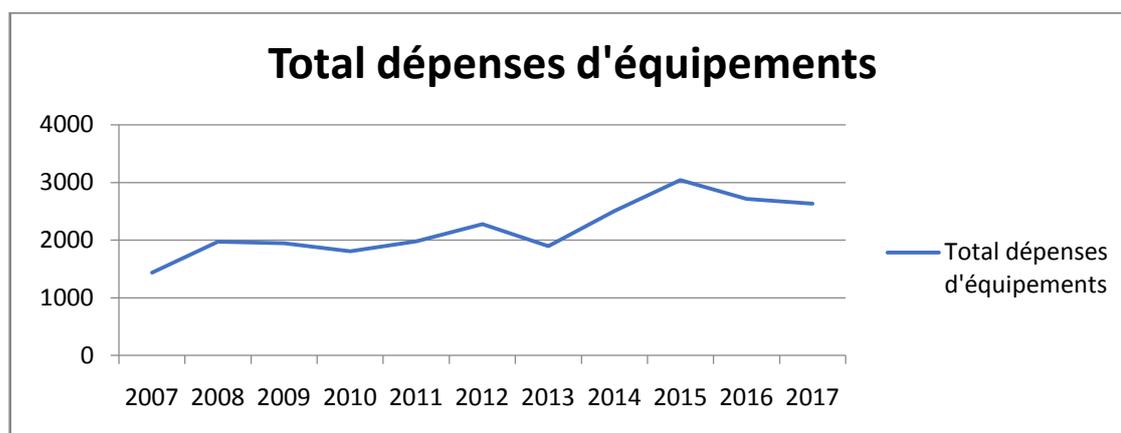
- Dépenses d'investissements (Industrie + Agriculture et hydraulique + Soutien aux services productifs+ Infrastructures économiques et administratives+ Education-Formation+ Infrastructures socioculturelles + Soutien à l'accès à l'habitat et Divers + Plans communaux de développement) ;
- Opérations en capital (Soutien à l'activité économique + Provision pour dépenses imprévues + Règlement des créances détenues sur l'Etat + Contribution exceptionnelle du budget au profit de la CNAS).

Tableau 7 : Les dépenses d'équipements enMilliards de DA :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	1434,6	1973,3	1946,3	1807,9	1974,4	2275,5	1892,6	2501,4	3039,3	2711,9	2631,5

Source : DGT

Graphe 7 : Le total des dépenses d'équipements en Milliards de DA



Source : élaboré par nos soins

La part des dépenses d'équipement n'a cessé de s'accroître et de rehauter tout au long de ces dix dernières années depuis. Elle se situe à hauteur de 3039,3 Milliards de dinars en 2015 et reflète le choix de donner plus d'importance à ces dépenses en tant que variable de relance et d'amélioration des conditions de vie de la population.

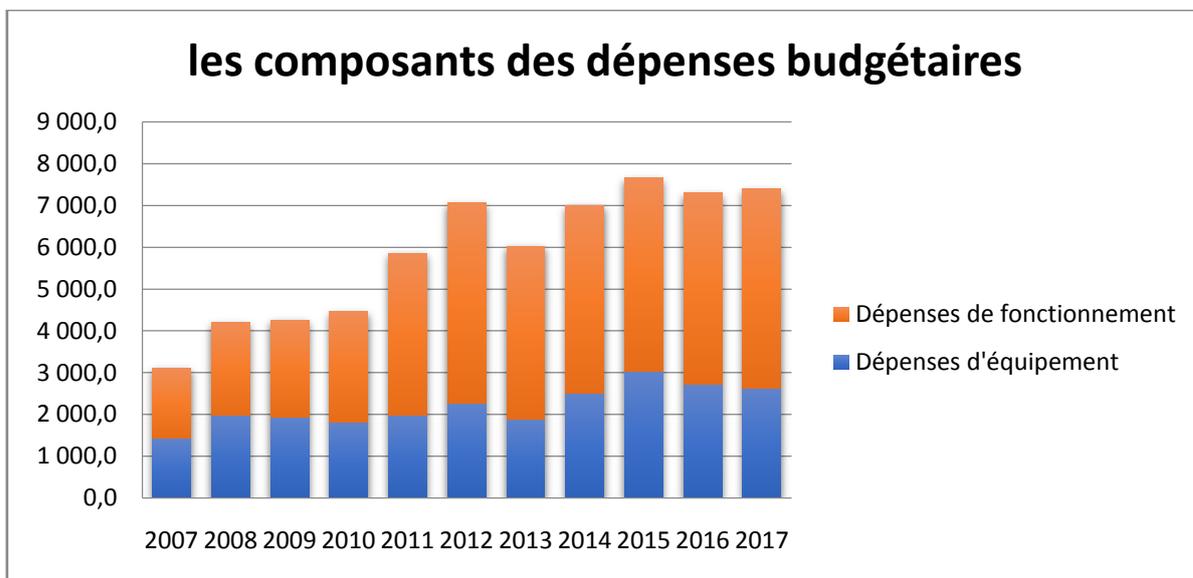
En 2007 Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 1434,6 Milliards de DA qui le plus bas budget durant cette période.

A partir de 2013 les dépenses d'équipements tendent vers la hausse, avec une différence de 1146,7 Milliards de dinars entre 2013 et 2015 soit un accroissement de 60,59% rien qu'en deux ans, tandis que les deux années suivantes ce chiffres a baissé de 15,50 % pour arriver à 2631,5 Milliards de dinars en décembre 2017.

## 2.2 La composition des dépenses budgétaires

Le graphique suivant nous permet de bien observer la composition et l'évolution des dépenses budgétaires durant ces dix dernières années.

Graph 8 : Les composants des dépenses budgétaires en Milliards de DA



Source: élaboré par nos soins

A partir du graphe, l'Etat consacre plus de budget aux dépenses de fonctionnements qu'aux dépenses d'équipements tout au long de la période 2007-2017.

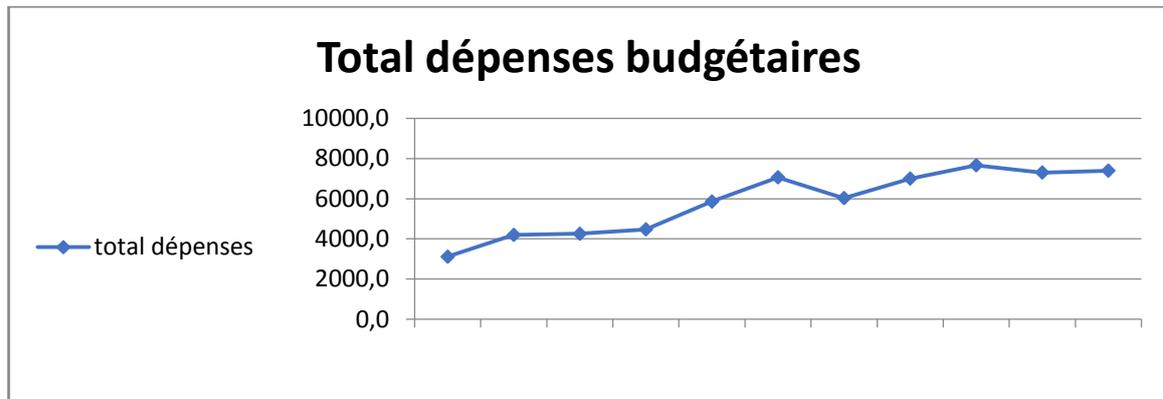
Après avoir additionné les dépenses de fonctionnement aux dépenses d'équipements, nous obtenons le tableau suivant qui nous permet de suivre l'évolution des dépenses globales algériennes.

Tableau 8 : Le total des dépenses budgétaires en Milliards de DA :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
total dépenses	3108,6	4191,1	4246,3	4466,9	5853,6	7058,2	6024,1	6995,8	7656,3	7297,5	7389,4
Dépenses budgétaires/PIB (%)	33,2	37,9	42,6	37,3	40,1	43,5	36,2	40,6	45,8	41,9	-

Source : DGT

Graph 9 : Le total des dépenses budgétaires en Milliards de DA



Source : élaboré par nos soins

D'après la courbe ci-dessus, les dépenses globales du pays progressent avec une tendance à la hausse.

De 2007 à 2012, la courbe des dépenses budgétaires est en évolution vers la hausse et atteint 7058,1 Milliards de dinars en 2012 soit 43,5% du PIB.

2012 vers 2013, le total des dépenses chute à 6024,1 Milliards de dinars en 2013, et établi les dépenses budgétaires à 36,2% du PIB.

2013 à 2015, la courbe des dépenses budgétaires change de direction en augmentant pour atteindre 7656,3 Milliards de dinars en 2015 soit 45,8% du PIB.

2015 à 2016, les dépenses budgétaires baissent encore une fois en arrivant à 7297,5 Milliards de dinars en 2016 avec 41,9% du PIB.

En 2017, le total des dépenses budgétaires augmente légèrement (+ 1,26%) vers 7389,4 Milliards de dinars.

**Sous section 3: Le solde budgétaire**

**3.1 Analyse de l'évolution du solde budgétaire**

Après avoir déduit les dépenses des recettes nous obtenons le montant du solde budgétaire qui est présenté sous forme de tableau.

Le solde budgétaire durant cette période de 2007-2017 est en déséquilibre et s'affiche négatif, ce qui représente un déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors emprunt) au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

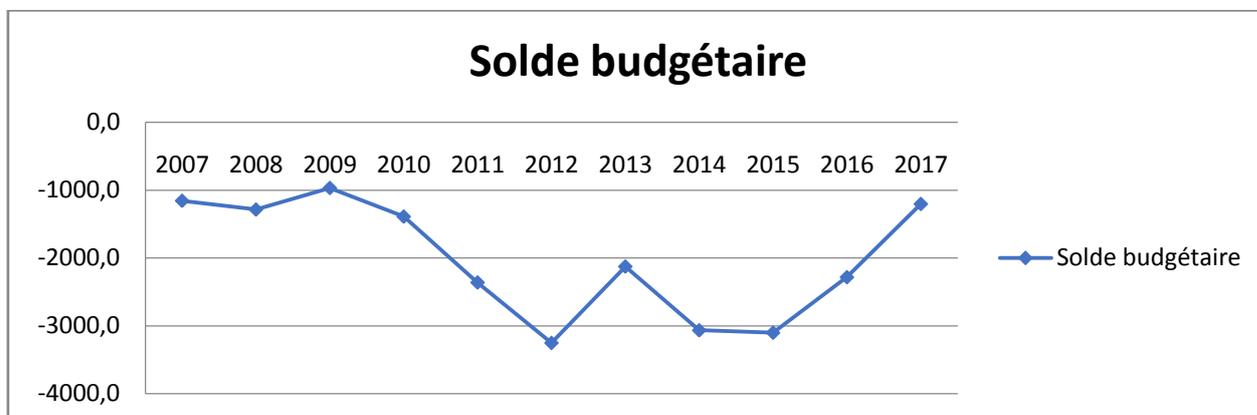
Tableau 9 : Le solde budgétaire en Milliards de DA:

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde budgétaire	-1159,5	-1288,6	-971,0	-1392,3	-2363,8	-3254,1	-2128,8	-3068,0	-3103,8	-2285,9	-1206,5

Source : DGT

Le graphique suivant nous retrace le chemin du solde budgétaire de l'Algérie durant la période 2007-2017

Graph 10 : Le solde budgétaire en Milliards de DA



Source : Elaboré par nos soins

À travers le graphique ci-dessus, on peut dire que le solde budgétaire de l'Etat n'est pas stable, la courbe change de direction constamment, à ce titre, le solde budgétaire n'a jamais connu l'équilibre pendant ces dix dernières années.

Le tableau suivant nous permet de mieux suivre l'évolution du déficit budgétaire grâce au développement des recettes et des dépenses :

### 3.2 Analyse de la composition du solde budgétaire

Tableau 10: L'évolution des recettes et des dépenses budgétaires en (%) :

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution des recettes budgétaires (%)	48,92	12,85	6,13	13,5	9	2,4	0,83	15,91	10,1	23,38
Evolution des dépenses budgétaires (%)	34,82	1,32	5,2	31,04	20,58	-14,65	16,13	9,44	-4,69	1,26

Source : Elaboré par nos soins

Les évolutions des dépenses budgétaires ont fait passer le déficit budgétaire de 1159,5 Milliards de DA en 2007 à 1288,6 Milliards de DA en 2008, malgré que l'évolution des recettes fût importante (+ 48,92%).

En 2009, la courbe du déficit évolue vers le positif où le trésor récupère 317,6 Milliards de DA, avec une évolution des recettes (12,85%) plus importante que celle des dépenses (1,32%), sans atteindre l'équilibre budgétaire.

De 2010 à 2012, Le déficit s'enfonce et atteint le point le plus loin de l'équilibre budgétaire avec -3254,1 Milliards de DA en 2012, cette période a connu le plus faible avancement des recettes (-6,13% en 2010), contre une augmentation des dépenses qui enregistre une croissance de 31,04% en 2011 et 20,58% en 2013.

En 2013, le déficit budgétaire change de direction en allant vers l'équilibre, mais ça ne suffit toujours pas malgré une différence de 1125,3 Milliards de DA par rapport à l'année précédente, soulignons que cette prestation revient à la baisse des dépenses d'un montant de 1034 Milliards de DA soit un abaissement de -14,65% par rapport à 2012, et parallèlement l'évolution des recettes est de 2,40% soit 91,3 Milliards de DA.

En 2014, compte tenu de la progression des dépenses budgétaires de 16,13% et de la légère hausse des recettes budgétaires de 0,83 %, le déficit budgétaire rechute et atteint les -3068 Milliards de DA.

En 2015, la courbe du déficit penche encore vers le bas mais avec une légère évolution (-1,17%) soit un montant de 35,7 Milliards de DA, malgré que l'évolution des recettes progresse de 15,91% et celle des dépenses baisse et arrive à 9,44%.

En 2016 et 2017, le trésor respire de mieux en mieux, la courbe remonte et se rapproche de plus en plus de l'équilibre budgétaire, l'évolution pendant cette période atteint les 61,13% soit 1897,3 Milliards de DA, ce rebondissement est dû à l'accroissement des recettes et leur évolution positive qui est de 10,10% en 2016 et de 23,38% en 2017 soit une progression totale de 1630,4 Milliards de DA, d'autre coté l'évolution des dépenses est bénéfique avec une baisse de 26,7 Milliards de DA (-4,69% en 2016 et 1,26% en 2017).

### CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

Toutefois, ce solde se révèle en Algérie, chaque année, négatif car le budget algérien est voté en déséquilibre, ce qui implique un risque pour la situation budgétaire. Pour remédier à ce déficit, en s'inspirant de la norme internationale fixée par le traité de Maastricht<sup>59</sup>, l'Algérie garantit la stabilité de ses finances publiques, par la mise en place des mesures sérieuses et adaptatives.

#### 3.3 Evolution du ratio (dettes/ PIB):

Le tableau suivant, retrace l'évolution du ratio (total dette/PIB) en Algérie.

Tableau 11: Ratio total dette/ le PIB en (%)

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total dette/PIB (%)	7,65	4,95	6,15	6,3	5,25	4,95	4,3	4,45	5,05	11	-

Source : DGT

D'après les données du tableau ci-dessus, avec des taux qui ne dépassent pas les 12%, l'Algérie respecte largement l'un des critères de Maastricht, avec une relation (total dette/PIB) inférieur au taux exigé qui est de 60%.

<sup>59</sup>Le traité de Maastricht signé en février 1992, prévoit que pour participer à l'Union économique et monétaire, les membres de l'Union européenne doivent remplir cinq "critères de convergence" qu'ils doivent respecter. Parmi ces critères, deux sont relatifs au déficit et à la dette. Le déficit public ne doit pas dépasser 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) et la dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB.

### **SECTION 3 : LES OUTILS DE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE ALGERIEN ET SON EVOLUTION (2007-2017)**

Pour financer son déficit et dans le but d'équilibrer ses comptes, l'Etat opte pour une politique économique afin de soutenir son déficit et utilise donc différentes lignes de financement. Pour l'Algérie ce financement est composé de quatre lignes :

#### **Sous section 1 : Le fond de régulation des recettes et la création monétaire**

##### **1.1 Le fond de régulation des recettes (FRR) :**

Pour faire face aux fluctuations des prix de pétrole et des recettes des hydrocarbures, les Etats exportateurs de ces produits pétroliers créent plusieurs fonds selon différentes nominations. Mais l'objectif était le même : réguler tout déséquilibre budgétaire et financier.

Parmi ces pays on trouve l'Algérie qui a créé un fond sur le nom de « Fond de régulation des recettes (FRR) ». Ce fond est introduit par la loi de finances complémentaire de 2000 par l'article n°10. Il est ouvert par le compte d'affectation spécial n°302-103 au niveau du compte du trésor. Ce compte recette : <sup>60</sup>

- En recettes : les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieur aux prévisions de loi de finance, et toute autres recettes liées au fonctionnement du fonds ;
- En dépense : la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixé par la loi de finance annuelle, et la réduction de la dette.

De la création de ce fond à nos jours, des modifications et des améliorations portant sur sa bonne gestion ont été mise en œuvre, par l'introduction des lois et des textes légaux.

Si en outre, si on parle des effets de fond de régulation des recettes sur la politique financière de l'Algérie on peut soulever plusieurs situations à savoir :

- La diminution de la dette d'une façon appréciable (remboursement anticipé de la dette extérieure) ;
- L'accumulation des fonds financiers qui peuvent être une marge de sécurité pour le budget de l'Etat Algérien.
- 

Tableau 12 : Les prélèvements du FRR (en Milliards de DA)

En million DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Prélèvement du FRR</b>	<b>145 4,4</b>	<b>122 3,6</b>	<b>364, 3</b>	<b>791, 9</b>	<b>1761,5</b>	<b>2283,3</b>	<b>2132,5</b>	<b>2965,7</b>	<b>2886,5</b>	<b>1387,9</b>	<b>784,5</b>

Source : DGPP

<sup>60</sup>La loi numéro 2000- 02 du 27 juin 2000 portant la loi de finance complémentaire (LFC) pour 2000, L'article n°10.

Depuis fin 2014, à cause de la chute des cours de pétrole (tableau ci-dessous), le FRR a commencé à se réduire. Après avoir atteint un pic de 2965 Milliards fin 2014, il a entamé une baisse vertigineuse jusqu'à atteindre 784 Milliards fin de mai 2017. Depuis février dernier, le fond de régulation des recettes (FRR), qui sert à gérer les excédents budgétaires lié aux exportations d'hydrocarbures, est sec.

Tableau 13 : Le cours du pétrole (\$/baril)

En millions DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix moyen du baril du pétrole brut US \$/baril	74.4	99.1	61.6	80	112.9	110.7	109.1	99.1	52.8	44.7	64.4

Source : DGPP

Enfin, malgré les effets positifs de ce fond sur l'équilibre budgétaire algérien, d'autres mesure financière à long terme doit être recherchées. Car la fiscalité pétrolière représente une part non renouvelable des ressources de l'Etat. Par conséquent, la recherche des recettes durables est nécessaire, notamment la fiscalité ordinaire. Toutefois, cette dernière représente une ressource définitive pour l'Etat.

A ce titre, d'autres mesures de financement peut être utilisées en combinant différents aspects : la création monétaire, l'impôt, le dépense et l'emprunt interne et externe.

### **1.2 La création monétaire :**

Ce mode de financement représente l'ensemble des actifs non rémunérés, ou d'avances de la banque centrale au budget ; dans la pratique il s'agit de plus en plus de titre à court terme émis par le trésor public et détenu par les banques ou les font d'investissement <sup>61</sup>

Cependant, l'inflation est l'indicateur le plus sensible dans l'introduction de cette méthode de financement des déficits budgétaires. Car l'accroissement de la monnaie engendre automatiquement un accroissement de l'inflation. Donc la politique monétaire appliquée est « la politique monétaire expansionniste ». Pour Patrick ARTUS, dans son ouvrage les déficits publics, le financement du déficit par cette méthode représente « la monétisation du déficit ».

Pour le déficit budgétaire algérien, le gouvernement fait appel à des moyens bancaire et non bancaire pour financer les découverts de la loi de finance, car la création monétaire obéit aux exigences de certaines règles.

L'ensemble de ces moyens sont énumérés en-dessous :

---

<sup>61</sup>: Patrick ARTUS, « déficits publics : théorie et pratique », Edition Economica1996.

**1.2.1 Le financement bancaire :**

L'Etat peut recourir au financement monétaire, c'est à dire la création monétaire. La banque centrale donne une avance à l'Etat en créditant le compte du trésor public, ce qui accroît la masse monétaire. Ce mode de financement est risqué car si l'accroissement de la masse monétaire est rapide que celui de la production, alors l'inflation va s'accroître.

Avec le traité de Maastricht (signé en 1992), pour prétendre à l'euro, les pays doivent remplir des critères appelés critères de convergence ; il est prévu que le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1.5 point la moyenne des trois meilleurs pays en matière. L'objectif de ce traité c'est la stabilité des prix.

Ce mode de financement bancaire est constitué de :

- ✓ Bons de trésor en compte courant : bien sûr il s'agit du solde dégagé des opérations de souscription et de remboursement, ceci sans tenir compte des opérations de transformation concernant des obligations de rachat à long terme en bons de trésor de deux ans et plus, puisqu'ils ne génèrent aucun flux de trésorerie ;
- ✓ Dépôt des établissements bancaires ;
- ✓ Bons d'équipement en compte courant ;
- ✓ Le compte courant de trésor à la banque d'Algérie (BA) : si la variation du solde d'ouverture par rapport au solde de clôture est négative, il s'agit évidemment d'un financement et le montant apparaît au tableau de financement avec un signe positif ; si par contre la variation est positive le montant apparaît avec un signe négatif et s'analyse comme étant une augmentation des avoirs du trésor à la BA

Le tableau suivant démontre la nature de financement bancaire ainsi ses composants durant la période 2007-2017 :

Tableau 14 : Le financement bancaire (en Milliards de DA)

En millions DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Financement Bancaire</b>	<b>-275</b>	<b>-346</b>	<b>93,5</b>	<b>30,1</b>	<b>-19,8</b>	<b>51,5</b>	<b>-166</b>	<b>18,7</b>	<b>153</b>	<b>233</b>	<b>645,4</b>
Bon du Trésor en compte courant	133,9	-367	30	14,9	-48,4	2,5	-139	41,5	139	-62	1471
Bon d'équipement en compte courant	-1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôt des banques au trésor	-28,8	20,2	63,4	15,1	28,5	49	-26,4	-23	13,7	295	-312
Obligation de rachat/recapitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avance Banque d'Algérie	607,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant du trésor à la banque	229	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-513

Source : DGB

### 1.2.2 Le financement non bancaire (trésor)

Le trésor public est un organisme qui se confond avec l'Etat, et a en charge trois missions différentes que l'Etat lui confie.

Il regroupe plusieurs services, la direction générale du trésor et de politique ; économique et les services du trésor. Le trésor public répond à trois grandes missions :

- Le caissier de l'Etat : il assure la gestion et le contrôle de la régularité de ses comptes et en recouvrant la plupart des impôts.
- Le comptable de l'Etat : il établit la comptabilité de toutes les personnes morales du droit public.
- Le financier de l'Etat : il émet des emprunts ou mobilise les dépôts effectués par les correspondants du trésor.

Ce mode de financement est constitué de :

- ✓ Bons de trésor sur formule ;
- ✓ Bons d'équipement sur formule ;
- ✓ Dépôts d'Alger poste au trésor ;
- ✓ Dépôts des particuliers aux trésors ;
- ✓ Dépôts des établissements publics ;
- ✓ Dépôts des collectivités locales ;
- ✓ Divers : ce poste comprend :
- ✓ La variation d'encaisse ;
- ✓ Les comptes des tiers ;
- ✓ Les comptes d'attente et de transferts ;
- ✓ Les comptes d'opération avec la BA ;
- ✓ Les obligations, traites et chèques non encore encaissés auprès de la BA ;
- ✓ Les avances de la BA.

Le poste comprend la variation d'encaisse, les comptes des tiers, les comptes d'attente et de transferts, les comptes d'opération avec la banque d'Algérie, les obligations, traites et chèques non encore encaissés auprès de la banque d'Algérie, et les avances de la banque d'Algérie.

Le tableau ci-dessous démontre la nature de financement non bancaire ainsi ses composants durant la période 2007-2017

Tableau 15 : Le financement non bancaire (en Milliards de DA)

<b>En millions DA</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Financement non Bancaire</b>	213,7	508,1	655,3	674,3	728,0	913,8	241,1	204,1	136,6	64,6	<b>276,0</b>
<b>Bons du trésor sur formules</b>			-17,7	-24,6	-13,4	-14,1	-0,3	-0,3	0,0	0,0	<b>0,0</b>
<b>Bons d'équipement sur formules</b>	-10,1	-0,2	0,2	-0,05	-0,02	-0,01	-	-	-	-	-
<b>Obligations de rachats CNEP/OPGI</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépôt d'Algérie poste au Trésor</b>	- 124,9	104,2	77,2	163,5	139,0	- 115,6	181,8	132,5	15,2	41,6	<b>18,1</b>
<b>Dépôt des particuliers au Trésor</b>	1,8	3,4	8,2	4,6	12,7	7,1	10,3	13,9	4,3	18,6	<b>4,2</b>
<b>Etablissement publics</b>	172,4	283,2	261,5	234,1	155,5	750,3	- 143,0	-88,2	112,3	114,0	<b>100,3</b>
<b>Collectivités Locales</b>	117,4	166,0	137,1	140,6	281,8	265,1	100,9	220,6	125,1	-51,7	<b>3,4</b>
<b>Divers (y compris variation d'encaisse, BAD, divers)</b>	54,2	6,5	189,2	156,2	152,3	21,0	91,4	-74,3	- 111,6	-57,9	<b>150,0</b>

Source: DGT

## Sous-section 2 : L'austérité budgétaire et l'endettement public

### 2.1 L'augmentation des impôts et réduction des dépenses (austérité budgétaire)<sup>62</sup>

Le système fiscal est un mécanisme utilisé par les pouvoirs publics afin d'assurer la contribution de tous des contribuables (ménage, entreprises, établissement...) à la collecte des ressources disponibles pour le fonctionnement de la nation en assurant le financement des dépenses publiques notamment les dépenses de bases à savoir l'infrastructure, l'éducation, la santé et la sécurité. Ce mode de financement de repose sur la gestion des recettes fiscales et des dépenses publiques dans un sens restrictif, par l'introduction d'une politique de rigueur et d'austérité budgétaire.

- ✓ S'il y a une hausse des impôts, il y a une réduction des revenus, une baisse de la demande privée et de l'activité automatiquement. Mais cette baisse dépend des anticipations que le secteur privé doit savoir. Cependant, les consommateurs et les investisseurs optimisent leurs utilités de consommer ou bien d'investir en fonction de leurs revenus et leurs désirs d'épargner.

Par conséquent, il y a une faible croissance lorsque les agents économiques privés craignent une hausse de la pression fiscale pour financer les déficits budgétaires.

- ✓ S'il y a une réduction des dépenses publiques (austérité budgétaire), l'effet négatif va être engendré, c'est à dire une hausse des revenus anticipés. Donc une augmentation de la demande privée qui compense la baisse de la demande publique.).

Par conséquent, la réduction du déficit budgétaire assurée par la baisse des dépenses publiques, incite les agents économiques privés à réviser leurs anticipations de revenus après impôt, ce qui implique une forte augmentation de la demande privée qui ensuite accélère la croissance économique (cette technique est la plus adaptée en Europe actuellement pour agir aux effets de la crise financière notamment la France et la Grèce).

### 2.2 L'endettement public :

Ce dernier mode de financement du déficit regroupe tous les financements extérieurs et intérieurs. Il représente la dette publique de l'Etat.

Dans les modélisations qu'on trouve dans les différents ouvrages, la dette publique est fortement la conséquence d'un déficit excessif, car ce dernier est représenté en fonction de la dette publique, le taux d'intérêt et le taux de croissance <sup>63</sup>

- Si le taux de croissance est supérieur au taux d'intérêt, le pays assure la stabilité de sa dette et évite les effets pervers de son accumulation ;

<sup>62</sup> Alain PRATE : « l'endettement public », conseil économique et social, rapport de 1996.

<sup>63</sup>  $S_{Pt} = ((r-g)/(1+g))*D_{t-1}$  : sachant que  $S_{Pt}$  le solde primaire total,  $r$  le taux d'intérêt,  $g$  le taux de croissances et  $D_{t-1}$  la dette antérieure.

### CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE (2007-2017)

- Si le taux de croissance est inférieur au taux d'intérêt, le pays risque de tomber dans une situation qui sera difficile à gérer ; car, si la dette augmente, le gouvernement sera obligé d'agir sur les recettes et les dépenses de l'Etat ce qui va créer des déséquilibres néfastes notamment l'augmentation des prix, l'augmentation des taux d'intérêt et par l'apparition d'effet d'éviction<sup>64</sup>, ainsi l'effet de boule de neige<sup>65</sup>

Enfin, l'endettement public est mieux maîtrisé par un pays si seulement ce dernier en termes de croissance économique dégage des taux considérables, qui lui permettent de rembourser le principal et même l'intérêt de la dette.

#### 2.2.1 Le financement externe :

L'Etat a parfois recours en partie ou totalement à l'endettement extérieur. Cet endettement peut être financé par des banques étrangères (dettes commerciales), des prêts gouvernementaux bilatéraux ou multilatéraux (FMI, Banque Mondiale...etc.).

Tableau 16 : Financement externe (en Milliards de DA)

En millions DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Financement externe	-110,7	-4,2	0,7	0,1	-0,8	-2,4	-2,2	-2,4	-3,3	100,8	-2,6

Source DGB

Dans le tableau on trouve le financement externe en signe négatif ce qui explique, non pas un financement mais plutôt un besoin de financement.

L'Algérie refuse de recourir à l'endettement extérieur par peur de mettre le pays à la merci du FMI.

#### 2.2.2 L'emprunt national (la planche à billet) :

Que veut-on dire lorsque l'on parle de « faire tourner la planche à billet » ? Cette expression désigne la création de monnaie-papier par une banque centrale. Aujourd'hui les banques centrales (BC) créent la « monnaie centrale ». Cette monnaie reste sur les comptes des banques commerciales auprès de BC. Elle joue le rôle de réserve obligatoire<sup>66</sup>

Un des principaux buts de la planche à billets est le rachat de la dette publique des Etats surendettés.

Cette pratique est désormais très limitée, et même strictement interdite Dans certaines zones monétaires telles que la zone euro (Article 123 du traité de Lisbonne). Cela pour éviter les tensions inflationnistes

<sup>64</sup>Effet d'éviction est un phénomène économique qui conduit l'activité publique à supplanter celle du secteur privé. Il est traduit lorsque le financement du déficit budgétaire est assuré par l'endettement, ce dernier provoque la hausse des intérêts, donc réduction de l'investissement privé.

<sup>65</sup>Effet de boule de neige est un phénomène qui résulte du cercle vicieux de la dette. Ce cercle est expliqué par suit : une dette implique automatiquement un versement d'un intérêt, ce dernier représente une charge pour l'Etat, le déficit budgétaire va être aggravé.

<sup>66</sup> Olivier Hubert ,[www.etopia.be](http://www.etopia.be)

Cette création monétaire est parfois appelée « création exnihilo» c’est à dire création à partir de rien. Cette qualification repose sur le fait que la monnaie ainsi prêtée à l’emprunteur n’existait pas au préalable.

Tableau 17 : L’emprunt national (en Milliards de DA)

En millions DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunt National pour la croissance économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	557,8	-41

Source : DGB

A cause de la chute de ses revenus pétroliers depuis trois ans, l’Algérie se trouve obligé de recourir à l’emprunt national (la planche à billet), vu son risque inflationniste, pour éviter la faillite de l’Etat. La banque d’Algérie a lancé la création de 557 Milliards de dinars de monnaie en 2016 dans le cadre du financement non conventionnel, connu sous le nom de processus « la planche à billet ». Ainsi la création d’environ 41 Milliards en 2017.

Donc le recours au financent non conventionnel est la seule issue possible pour sauver l’Etat de la faillite.

Sous-section 3 : Le financement du déficit budgétaire en Algérie 2007-2017

3.1 Les outils de financement

Le tableau suivant démontre la nature et les différents modes de financement du déficit budgétaire algérien :

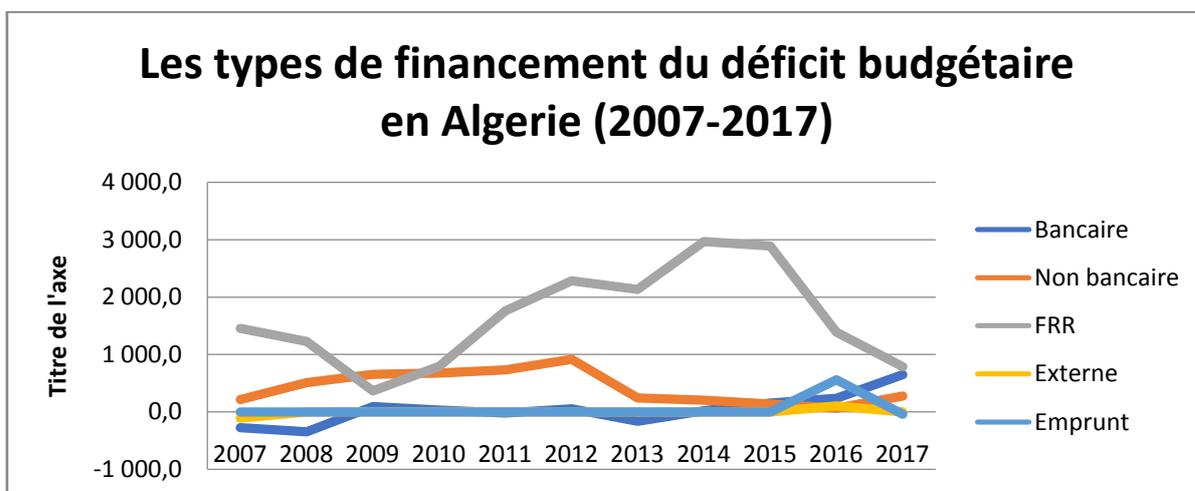
Tableau 18 : La situation du trésor (en Milliards de DA)

En millions DA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes budgétaire	1 949,1	2902,4	3275,4	3074,6	3489,8	3804,0	3895,3	3927,7	4552,5	5011,6	6182,9
Dépenses budgétaire	3 108,6	4191,1	4246,3	4466,9	5853,6	7058,2	6024,1	6995,8	7656,3	7297,5	7389,4
Solde budgétaire	-1 159,5	-1288,6	-971,0	-1392,3	-2363,8	-3254,1	-2128,8	-3068,0	-3103,8	-2285,9	-1206,5
Financement	1 392,6	1385,4	1113,0	1496,4	2469,6	3248,6	2208,1	3188,4	3175,7	2243,0	1664,8
Financement Bancaire	-275,4	-346,4	93,5	30,1	-19,8	51,5	-165,5	18,7	152,5	232,6	645,4
Financement non Bancaire	213,7	508,1	655,3	674,3	728,0	913,8	241,1	204,1	136,6	64,6	276,0
Prélèvement du fonds de régulation des recettes	1 454,4	1223,6	364,3	791,9	1761,5	2283,3	2132,5	2965,7	2886,5	1387,9	784,5
Financement externe	-110,7	-4,2	0,7	0,1	-0,8	-2,4	-2,2	-2,4	-3,3	100,8	-2,6
Emprunt National pour la croissance économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	557,8	-41,0

Source : DGB

Si on présente le tableau ci-dessus en forme de graphe, on observe la situation suivante :

Graph 11 : Les types de financement du déficit budgétaire en Algérie (2007-2017)



Source : Elaboré par nos soins

A partir de ces données, le déficit budgétaire et celui de trésorerie est assuré par cinq modes de financement à savoir :

- ✓ Le financement bancaire ;
- ✓ Le financement non bancaire ;
- ✓ Le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) ;
- ✓ Le financement externe ;
- ✓ L'emprunt national.

Le mode le plus utilisé dans le financement du déficit budgétaire est le fond de régulation des recettes. Ce dernier est introduit suite à la hausse des prix des hydrocarbures. Ses disponibilités servent à financer les déficits budgétaires ainsi le remboursement de la dette publique.

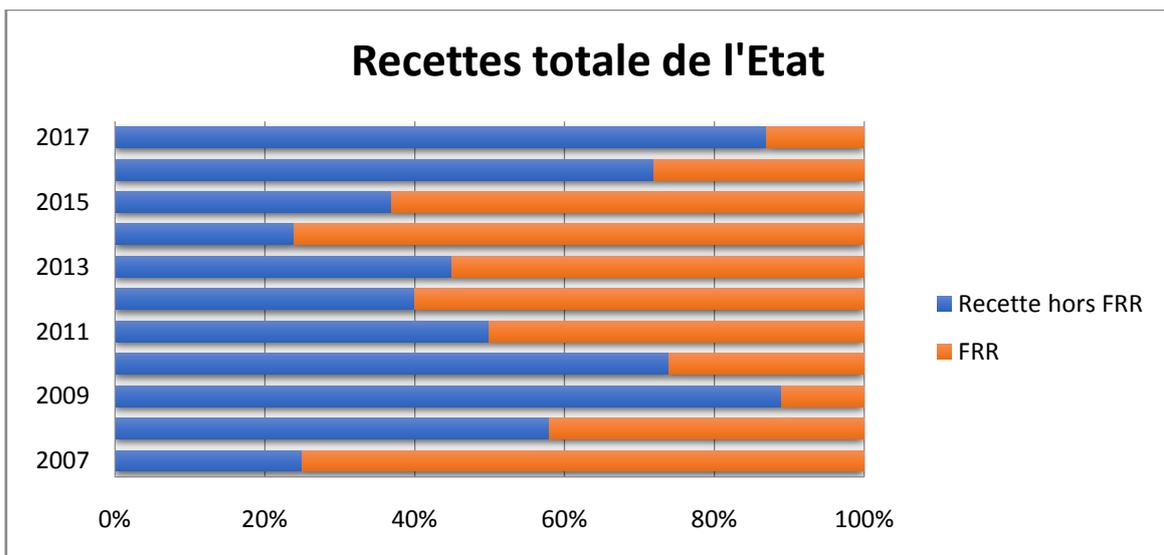
A ce titre, dans le tableau qui chiffre les modes de financement du déficit, on trouve le financement bancaire et le financement externe en signe négatif ce qui explique, non pas un financement mais plutôt un besoin de financement. Donc à ce titre, le FRR sert à recouvrir tous les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur.

Ces deux dernières années. Suite à la chute des revenus pétroliers, le FRR a commencé à se réduire et comme ce dernier représente le mode de financement le plus utilisé pour financer le déficit budgétaire. L'Algérie se trouve obligé de recourir à l'emprunt national (Laplanche à billet) qui est la seule solution possible pour sauver l'Etat de la faillite.

### 3.2 Les recettes totale de l'Etat

En outre, les recettes totales de l'Etat représentent les recettes déjà indiquée dans la structure du budget et celle du FRR. A ce titre, le graphe suivant illustre cette information :

Graphe 12 : Les recettes totales de l'Etat



Source : Elaboré par nos soins

Par l'analyse de ce graphe, en 2007 les recettes de l'Etat sont représentées presque par les recettes du fond régulation des recettes. Cette structure est expliquée par la hausse des prix du pétrole notamment, en 2011, ils ont atteint les 112.9 \$/baril contre 61.6 \$/ baril en 2009. En 2014, le prix du baril était de 99.1 \$, en 2016 il était de 44.5, de plus en plus vers la baisse.

### 3.3 Le solde budgétaire/PIB

Enfin, le tableau suivant va démontrer l'évolution de ce ratio pendant la période 2007-2017 :

Tableau 19 : Le solde budgétaire/PIB

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde budgétaire/PIB (%)	-12,4	-	-9,74	-11,6	-	-	-	-	-	-	-6.24
Solde global du trésor (hors FRR) /PIB (%)	-	-	-11,2	-12,5	-	-	-	-	-	-	-8.6
Solde global du trésor (y.c FRR) /PIB (%)	20,67	26,25	32,13	27,91	-	-4,39	-0,86	-7,98	-15,7	-12,9	-11.3

Source : DGT et DGB

A travers ces chiffres, on peut conclure que :

- Le ratio déficit/PIB, hors recettes du FRR, marque une grande différence avec celui fixé par le standard international. On le trouve, plus de 12% en 2007 pour atteindre en 2012 plus de 20%. La même remarque peut être présentée pour le solde de la trésorerie, car ce dernier regroupe le solde budgétaire et le solde des comptes spéciaux du trésor (à titre d'information les comptes spéciaux du trésor sont des dépenses en capital).
- Par ailleurs, si on rajoute les ressources du FRR aux soldes dégagés par l'Etat, premièrement, les soldes deviennent non plus déficitaires mais plutôt des excédents budgétaires. En second lieu, le ratio déficit/PIB s'améliore, pour donner des valeurs largement supérieures à 10% en moyenne. A ce titre, on peut dire que la situation du déficit budgétaire est maîtrisée ainsi que les finances publiques sont soutenables suite aux disponibilités du FRR.

Enfin, la situation budgétaire algérienne est contrôlée suite aux disponibilités du « Fonds de Régulation des Recettes », ses ressources viennent directement de la fiscalité pétrolière. Cependant, cette dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières, dans le futur, créer des problèmes énormes qui seront difficile à gérer.

### **Conclusion du chapitre :**

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que le solde budgétaire algérien n'a pas pu atteindre l'équilibre durant la période 2007-2017,

Ce dernier, en général, est assuré par cinq modes de financement notamment le financement bancaire, le financement non bancaire, le financement externe, le fond de régulation des recettes et l'emprunt national.

La technique utilisée et la plus appropriée est le fond de régulation des recettes (le FRR). Ce dernier enregistre l'ensemble des surplus provenant de la fiscalité pétrolière, il est introduit en Algérie par la loi de finance complémentaire 2000 suite à la hausse des prix des hydrocarbures.

Par ailleurs, grâce à ces disponibilités l'Etat maîtrise certains agrégats macro-économiques notamment le taux d'inflation, la dette publique et l'accroissement de l'activité à savoir un taux PIB important.

L'objet de cette recherche était d'explorer et d'analyser les différentes composantes du solde budgétaire algérien, afin de suivre l'évolution de ce déficit, pour ensuite étudier les divers modes de financement du déséquilibre budgétaire en Algérie, dans le but de pouvoir répondre à la problématique : Quels sont les mécanismes utilisés par les pouvoirs publics afin d'assurer le financement du déficit budgétaire ?

Lors de l'élaboration de notre travail un certain nombre de renseignements peut être dégagés, entre autres on peut citer :

La structure des recettes et dépenses publiques sont loin d'être réparties d'une manière équitable, c'est ce qu'a été prouvée précédemment par les ratios qui stipulent que 60% des ressources budgétaires sont des recettes pétrolières et 40% sont des recettes hors hydrocarbures.

Partant du principe reconnu en Algérie qui prévoit la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les recettes ordinaires et les dépenses d'équipement par les recettes extraordinaires (pétrolières), une simple comparaison nous a permis de constater que ce principe est pratiquement souvent remis en cause, d'ailleurs en retrouve que les recettes ordinaires arrivent à peine à couvrir 30% des dépenses de fonctionnement (cette dernière représente plus de 50% du budget de l'Etat).

L'économie Algérienne s'appuie sur les recettes provenant de la fiscalité pétrolière, et parallèlement les dépenses de l'Etat, par conséquent L'équilibre entre les recettes et les dépenses budgétaires, n'est jamais atteint, avec un solde budgétaire négatif, le déficit budgétaire est provoqué.

En guise de conclusion, nous confirmons la première hypothèse: «Le budget de l'État correspond à l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses », quant à la deuxième hypothèse: «Comme cause du déficit, la dépendance des recettes envers les revenus des hydrocarbures», elle s'avère valide, à laquelle on rajoute comme cause du déficit, l'évolution des dépenses publiques qui a doublé pendant ces dix dernières années, et enfin nous confirmons notre hypothèse qui stipule : «Le financement du déficit budgétaire en principe, est assuré par les revenus des hydrocarbures qui représentent plus de la moitié des recettes budgétaires en Algérie travers le FRR ».

L'Etat doit agir, en cherchant des solutions pour remédier à cette situation de déséquilibre, cinq modes de financements sont proposés à savoir :

- Le Fond de Régulation des Recettes (FRR), en Algérie, le seul mode habilité à prendre en charge ces déficits est bien les disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) qui a été créé en 2000 par la LFC 2000, et ce, afin d'épargner le surplus des recettes pétrolières réellement recouvré par rapport aux recettes initialement prévues dans les lois des finances.
- Le financement bancaire, à travers la création monétaire.
- Le financement non bancaire, qui se fait grâce à l'émission de bons et obligations par le trésor public.
- L'endettement public, regroupe tous les financements extérieurs et intérieurs. Il représente la dette publique de l'Etat.

Le Fond (FRR) est la première option, vers laquelle on se dirige lors d'un besoin de financement du déficit budgétaire, pendant ces dernières années et suite à la baisse des prix du pétrole, le fond répond de moins en moins aux besoins de financement.

Par conséquent, l'Etat fait appel aux autres moyens de financement, plus particulièrement à l'emprunt national (planche à billets), qui à vue le jour en 2016 et 2017.

Suite à la politique de désendettement, l'Etat Algérien arrive à maîtriser son ratio dette/PIB qui ne dépasse pas les 12% pendant 2007 à 2016. Cependant, cela reste toujours juste une contrainte et non pas une finalité en elle-même : la fonction d'objectif reste toujours d'assurer un service public de qualité et surtout d'atteindre les objectifs fixés initialement, et surtout d'assurer les résultats escomptés.

Pour bien cerner le sujet et avoir une meilleure vision sur ce couple déficit-dette notamment dans le contexte algérien, on peut se poser les questions suivantes, entre autres

- Celle de l'épuisement des ressources pétrolières, le consensus des études établies dans ce domaine, ce qui implique directement l'épuisement des ressources du FRR : quelles sont les mesures prévues par les autorités politiques ? y a-t-il une alternative prévue ?
- Et celle sur ratios (Dettes/PIB) et (Déficit/PIB) fixés par le standard international notamment le traité de Maastricht appliqué dans les pays de l'Union européen :

sont-ils applicables tels quel en Algérie, ou y a-t-il une spécificité algérienne en la matière ?

**Recommandations et suggestions :**

Sur la base de l'analyse de l'évolution du déficit budgétaire présentée en-dessus, on peut dire que les finances publiques algériennes commencent à s'améliorer vers le positif grâce aux différents programmes d'investissement engagés par le gouvernement, car ces derniers engendreront des taux de PIB très importants, mais qui reste toujours non suffisants pour une croissance durable. Dans ce contexte, on propose certaines suggestions, qu'on voit nécessaire pour une meilleure gestion des finances publiques, à savoir certaines mesures pour :

- Illustrer et assurer une réforme fiscale plus rentable, qui permettra d'avoir une structure plus équitable, dans les recettes publiques et assurer une réforme fiscale plus rentable, (réduire la dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières) la dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières) ;
- Assurer une gestion rationnelle des dépenses publiques, en se basant sur la théorie de mieux dépenser, et non pas de plus dépenser, en optant pour une politique de prévision budgétaire plus claire afin d'optimiser les résultats en visant à chaque acte de prévision l'équilibre budgétaire ;
- Instaurer un système de contrôle performant, pour suivre la dépense publique et assurer la réalisation réelle de ses engagements ;
- Renforcer le rôle régulateur de l'Etat par une politique budgétaire et monétaire plus efficace ;
- Mettre en place la loi de règlement budgétaire afin de déterminer et d'interpréter les écarts entre les prévisions et les réalisations, car les prévisions d'une loi de finances se basent sur les résultats des exercices précédents. Cependant, la loi de règlement budgétaire permet d'évaluer les budgets exécutés afin de mieux apprécier les budgets suivants, et ainsi donner une meilleure transparence et au-delà une traçabilité ;
- Faire apparaître, dans le cadre de la transparence, les résultats des disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes en hors budget de l'Etat que ce soit en ressources ou bien en dépenses. L'apparition du FRR et le déficit sur un même document permis au parlement et tous les organismes publics concernés de contrôler et de comprendre l'aspect de financement du déficit ;

- Donner, en outre, une meilleure maîtrise des aspects techniques des finances publiques, Car toutes ressources et toutes dépenses transparentes donnent un résultat efficace et efficient.
- Encourager le secteur industriel productif et le secteur de l'agriculture pour améliorer la production et la productivité, car selon le secteur réel la croissance est basée en principe sur les hydrocarbures et les services.

Une possible extension de notre travail pourrait ainsi intégrer, soit par d'autres modes de financement ou par d'autres façons de gestion des agrégats qui constituent le solde budgétaire à savoir, les recettes et dépenses budgétaires. (La politique de récession, récemment l'augmentation de la taxe sur importation qui dépasse les 200%, ainsi que l'impact du financement par la planche à billets).

**BIBLIOGRAPHIE****1. Liste des ouvrages:**

- A.B. ZEMRANI : « les finances de l'Etat au Maroc », Edition l'HARMATTAN, 1998.
- Alain PRATE : rapport sur « l'endettement public », conseil économique et social, Edition Mars 1996.
- BERNIER B., SIMON Y. « initiation à la macroéconomie », 1995.
- Bouopda Pierre Kamé, Modèles keynésiens de la macroéconomie, édition L'Harmattan 2014.
- C.BIGAUT, 1995.
- CARON M. Budget et politique budgétaire.
- CHRISTIAN DEBLOCK et SAMIA KASI AOUL, « La dette extérieure des pays en développement », presse de l'université du Québec, Canada 2001.
- CLOSEN et FLIPPI, l'économie et les finances, Paris, p165, cité par BACHIR YELLES, ouvrage précité.
- D.begg, R.dornbusch, S.fische., « macroéconomie » ,2ème édition, Paris 2000.
- DERUEL F., BUISSON J., budget et pouvoir financier.
- Didier Leclère, L'essentiel de la gestion budgétaire, Deuxième édition: eyrolles, 2012.
- Eric Oliva, Finances publiques, 3ème édition Dalloz, l'Aide-mémoire Sirey, Aix-en-Provence, le 15 septembre 2015.
- François Chauvel, Finances publiques, 21<sup>ème</sup> édition: Gualino, 2018.
- François Chauvel, L'essentiel des finances publiques des Etats, 18<sup>ème</sup> édition: Gualino, 2017.
- François Deruel, Jacque Buisson, Budget et pouvoir financier.
- GENEREUX J. « introduction à la politique économique », 1996.
- Guillaumin Cyriac, Aide-mémoire de macro économie, édition Dunod, 2014.
- Huart, Florence, Economie des finances publiques, édition Dunod, 2016.
- J.-Y. CAPUL et O. GARNIER, 2008.
- Jean François Picard, Finances publiques, Edition LITEC, 2ème édition.

- Jean-Claude Zarka, Finance Publiques: Les points clés pour enfin comprendre les règles qui régissent les Finances publiques, édition Gualino, 2018.
- Jean-Luc Albert, avec la collaboration de Saïdj, Finances publiques, 8ème édition Dalloz, 2013.
- JÈZE (G.), « Cours de finance publique 1928-1929 », Paris Giard, 1929.
- Lucien Orio, Jean José Quilès, Keynes. Les enjeux de la théorie générale, Armand Colin éditeur, 21, Rue du Montparnasse, 75006, Paris.
- M.SBIH, l'administration algérienne, Edition Hachette, 1973.
- Maurice Hauriou, Précis de droit administratif et de droit public, 11<sup>ème</sup> édition, Sirey, Paris, 1927.
- Michel Lascombe, Xavier Vandendriessche, LES FINANCES PUBLIQUES, 8ème édition, Dalloz 2013.
- Mohamed KOBTAN : « le trésor public », Edition OPU, 1990.
- Mohamed Salah MENTOURI : « la dette contre le développement : quelle stratégie pour les peuples méditerranéens », CNES-ISPROM-PUBLISUD, Paris 2003.
- N. MBUMBA NZUNZI, Décembre 2007.
- P. la lumière, les finances publiques, Armond colin paris 1983.
- Patrick ARTUS, « déficits publics : théorie et pratique », Edition Economica 1996.
- Patrick ARTUS, déficits publics : théorie de pratique, édition Economica 1996.
- Pierre Cliche, Gestion budgétaire et dépenses publiques: description comparée des processus. Evolution et enjeux budgétaire du Québec, édition Presse de l'université du Québec, 2009.
- Pierre Cliche, Le budget du Québec: Fondements contraintes et défis, édition Presses de l'Université du Québec 2017.
- Temmar H. « stratégie de développement indépendant », OPU Alger, Algérie, 1983.
- Uri Dadush, Dipak Dasgupta et Dilip Ratha : « la dette à court terme et les crises récentes », Finance et Développement, Décembre 2000.

### 2. Lois et articles:

- Article n°67 de la loi n°84/17 des 07/07/1984 relatives aux lois de finances J.O.R.D.P. n°28 du 10 juillet 1984.
- Loi n°09-09 du 13 Moharrem 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010, J.O.R.A.

- Rapport économique, ALGERIE (Année 2016), Ambassade de Suisse / Alger, édition 2017.

- 

### **3. Liste des sites Web:**

- [www.managementculturel.com](http://www.managementculturel.com)
- [www.cours-de-droit.net](http://www.cours-de-droit.net).
- [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr)
- [www.tamanrasset.net](http://www.tamanrasset.net)
- [www.wikipédia.com](http://www.wikipédia.com)

### **4. Liste des mémoires:**

- Mémoire de fin d'étude : « la dette publique et le marché de valeur du trésor en Algérie », réalisé par : Mr R.Y.BAKHTI, encadré par Mr A.BOUKRAMI ; promotion 2004/2005 IEDF.

## **TABLE DES MATIERES :**

**RESUME**

**REMECIEMENT**

**DEDICACE 1**

**DEDICACE 2**

**LA LISTE DES TABLEUX**

**LA LISTES DES FIGURES**

**LA LISTE DES ABREVIATIONS**

**INTRODUCTION GENERALE.....I**

**CHAPITRE 1 : LE BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

**INTRODUCTION.....1**

**SECTION 1 : LES FINANCES PUBLIQUES.....2**

**Sous section 1 : Notion des finances publiques.....2**

1.1 La genèse des finances publiques.....2

1.2 La science des finances publiques.....3

1.3 La composition du domaine des finances publiques.....4

1.3.1 La finance publique.....4

1.3.2 Les dépenses publiques.....4

1.3.3 Les recettes publiques.....4

1.3.4 Le budget de l'Etat.....4

**Sous section 2 : Les sources et le champ d'application.....5**

2.1 Les sources législatives des finances publiques.....5

2.1.1 Les sources constitutionnelles.....5

2.1.2 Les sources juridiques.....5

2.2 La finance publique et la finance personnelle .....5

2.2.1 L'aspect dépenses.....5

2.2.2 L'aspect recettes.....6

2.2.3 L'aspect budget.....6

2.2.4 Législation.....6

2.3 Le champ d'applications.....6

**Sous section 3 : Les théories keynésiennes et les finances publique.....7**

3.1 La place de la politique budgétaire.....7

3.2 L'apport de keynes aux finances publiques .....7

3.2.1 Les critiques du keynésisme et les conceptions actuelles.....8

3.2.2 Les critiques généralement adressés à l'encontre de la théorie de  
Keyne.....8

**SECTION 2 : LES NOTIONS FONDAMENTALES SUR LE BUDGET DE**

**L'ETAT.....10**

**Sous section 1 :Le concept du budget général de l'Etat.....10**

1.1 La définition et les approches théorique de budget.....10

1.1.1 Le budget et le budget de l'Etat.....10

1.1.2 Le budget et le budget fonctionnel.....11

1.1.3 Le budget et le budget de programme.....11

1.1.4 Le budget et le budget économique.....11

1.1.5 Le budget et le budget social de la nation.....11

1.2 Les fonctions et le rôle du budget.....11

1.3 Les principes de présentation du budget de l'Etat.....12

1.4 Les types du budget de l'Etat.....	13
1.4.1 Le budget général.....	13
1.4.2 Les budgets annexes.....	13
1.4.3 Les comptes spéciaux du trésor .....	13
1.4.4 Le solde budgétaire.....	14
<b>Sous section 2 : Les lois de finances.....</b>	<b>16</b>
2.1 La définition et le contenu.....	16
2.2 Les types de lois de finances.....	16
2.2.1 La loi de finance de l'année.....	16
2.2.2 La loi de finances rectificatives.....	16
2.2.3 La loi de règlement.....	16
2.3 La structure de la loi de finances.....	17
2.3.1 Les voies et les moyens de l'équilibre financier.....	17
2.3.2 Le budget et les opérations financière de l'Etat.....	17
<b>Sous section 3 : Les étapes de l'élaboration du budget général de l'Etat.....</b>	<b>18</b>
3.1 Les travaux préliminaires de la direction du budget.....	18
3.2 les discussions du conseil du gouvernement.....	19
3.3 La circulaire de la direction du budget.....	19
3.4 Les préparations budgétaires des ministères.....	19
3.5 La phase de négociation contradictoire.....	19
3.6 La mise au point des dépenses et des recettes.....	20
3.7 L'examen par le conseil des ministres.....	20
3.8 Les discussions budgétaires entre le ministère des finances et les différents ministères dépensiers.....	20
<b>SECTION 3 :Le contenu du budget.....</b>	<b>22</b>
<b>Sous section 1 : les dépenses de l'Etat.....</b>	<b>22</b>
1.1 L'évolution des dépenses en cour de l'année.....	22
1.1.1 Facteurs techniques.....	22
1.1.2 Facteurs économiques.....	23
2.2.3 Facteurs politiques.....	23
2.2 Analyse technique de la différence entre les prévisions de la loi de finance initiale et les résultats d'exécution du budget.....	23
<b>Sous section 2 : les recettes de l'Etat.....</b>	<b>24</b>
2.1 La nomenclature des recettes publique de l'état.....	24
2.1.1 Recettes budgétaires.....	24
2.1.2 Les recettes extrabudgétaires.....	24
2.2 analyse des recettes publiques.....	25
2.2.1 L'impôt.....	25
2.2.2 La taxe.....	25
2.2.3 Le prix.....	26
2.2.4 L'emprunt.....	26
<b>Sous section 3 : L'équilibre budgétaire.....</b>	<b>27</b>
3.1 la signification actuelle de l'équilibre budgétaire.....	27
3.1.1 L'équilibre budgétaire en lui –même.....	27
3.1.2 L'équilibre budgétaire et équilibre économique globale.....	27
3.1.3 Équilibre apparent et équilibre réel.....	28
3.2 Les théories du déséquilibre.....	28

3.2.1 Le circuit du temps de guerre.....	29
3.2.2 Le budget cyclique.....	29
3.2.3 Le déficit systématique.....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>30</b>

## **CHAPITRE 2 : DU DEFICIT BUDGETAIRE A LA DETTE PUBLIQUE**

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>31</b>
<b>SECTION 1 : LA NOTION DU DEFICIT BUDGETAIRE</b> .....	<b>32</b>
<b>Sous section 1</b> : Le déficit budgétaire.....	<b>32</b>
1.1 La définition du déficit budgétaire.....	32
1.2 Les Différents types de déficit budgétaire.....	32
1.2.1 Le déficit cyclique.....	32
1.2.2 Le déficit structurel.....	33
1.2.3 Le déficit conjoncturel.....	33
<b>Sous section 2</b> : Les causes et l'impact du déficit budgétaire.....	<b>34</b>
2.1 La politique budgétaire ou la gestion des déficits.....	34
2.2 Les objectifs de la politique budgétaire.....	36
2.2.1 L'effet d'éviction.....	36
2.2.2 Les effets du stabilisateur automatique.....	38
1.3 La politique discrétionnaire.....	39
<b>Sous section 3</b> : Les modes de financement les plus sollicité du déficit budgétaire.....	<b>40</b>
3.1 L'emprunt.....	40
3.2 La politique monétaire.....	41
3.3 L'aide financière du FMI.....	42
3.4 Par l'impôt.....	44
<b>SECTION 2: ASPECT THEORIQUE ET CADRE GENERAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b> .....	<b>44</b>
<b>Sous section 1</b> : Définition et évolution de la dette publique algérienne.....	<b>45</b>
1.1 Dette publique interne.....	45
1.1.1 La dette courante.....	45
1.1.2 La dette d'assainissement.....	45
1.2 Dette publique externe.....	46
1.2.1 La dette extérieure courante.....	46
1.2.2 La dette reprofilée et rééchelonnée.....	46
1.2.3 La dette garantie par l'Etat.....	46
1.3 Dette à court terme.....	46
1.4 Dette à long terme.....	46
1.5 L'évolution de la dette publique algérienne entre 2000 et 2016.....	47
<b>Sous section 2</b> : Historique de la dette extérieure algérienne.....	<b>49</b>
2.1 Naissance et évolution contrôlée de la dette (avant 1986).....	49
2.2 Foisonnement de la dette extérieure (1986-1991).....	49
2.3 Reprofilage (1991-1992).....	50
2.4 Rééchelonnement (1994).....	50
<b>Sous section 3</b> : Modes de financement de la dette publique.....	<b>51</b>
3.1 Amortissement de la dette.....	51
3.2 Fonds de régulation des recettes (FRR).....	52

3.3 Conversion de la dette.....	52
3.4 Remboursement anticipé de la dette.....	53

**SECTION 3 : NOTION DE BASE ET DEFINITIONS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB).....**

<b>SECTION 3 : NOTION DE BASE ET DEFINITIONS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB).....</b>	<b>54</b>
<b>Sous section 1 : Produit intérieur brut (PIB).....</b>	<b>54</b>
1.1 Définition du produit intérieur brut.....	54
1.2 PIB nominal, PIB réel, PIB potentiel, PIB par habitant.....	55
1.3 Limites du produit intérieur brut réel.....	55
3.1.1 La production domestique.....	55
3.1.2 L'économie souterraine.....	55
3.1.3 La santé et l'espérance de vie.....	56
3.1.4 La qualité de l'environnement.....	56
3.1.5 La liberté politique et la justice.....	56
1.4 L'indicateur du développement humain.....	56
<b>Sous section 2: approches de calcul du PIB.....</b>	<b>57</b>
2.1 La méthode de la valeur ajoutée.....	57
2.2 La méthode des dépenses.....	57
2.3 La méthode des revenus.....	57
<b>Sous section 3: Evolution du PIB de 1970 à 2016.....</b>	<b>58</b>
3.1 Analyse de l'évolution du PIB Algérien.....	58
3.1.1 Une économie planifiée 1962 à 1989.....	59
3.1.2 Programme d'ajustement structurel et passage à l'économie de Marché.....	60
3.1.3 La période de stabilisation conjoncturelle et de réalisation de l'équilibre Macro-économique.....	61
3.1.4 La période de retour à la croissance économique.....	61

**CONCLUSION .....63**

**CHAPITRE3: ETUDE ANALYTIQUE DU DEFICIT BUDGETAIRE EN ALGERIE**

**INTRODUCTION.....62**

**SECTION 1 : PRESENTATION DU LIEU DE STAGE.....63**

<b>Sous section 1 : Présentation du ministère des finances.....</b>	<b>63</b>
1.1 Historique du ministère des finances.....	63
1.2 L'organisation du ministère des finance.....	64
1.3 Les missions du ministère des finances.....	64
1.4 L'organigramme du ministère des finances.....	65
<b>Sous section 2 : Présentation de la structure concernés par l'étude.....</b>	<b>66</b>
2.1 L'organisation de la direction du budget.....	66
2.2 L'organigramme de la Direction Générale du Budget.....	67
2.3 Missions de la Direction Générale du Budget (DGB).....	68
<b>Sous section 3 : L'organisation de la direction générale du budget.....</b>	<b>69</b>
3.1 La Division du développement humain.....	69
3.1.1 La Direction des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche Scientifique.....	69
3.2 La Division du développement de l'action économique et sociale.....	70
3.2.1 La Direction de l'habitat.....	70

3.2.2	La Direction des transferts sociaux et de la protection sociale.....	70
3.2.3	La Direction de l'action économique.....	70
3.3	La Division du développement administratif et de la régulation.....	70
3.3.1	La Direction des secteurs de souveraineté.....	70
3.3.2	La Direction des institutions nationales et des administrations de Régulation.....	70
3.4	La Division du développement des infrastructures.....	70
3.4.1	La Direction des secteurs des transports, des télécommunications et des travaux publics.....	71
3.4.2	La Direction de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des programmes déconcentrés.....	71
3.5	La Division de la synthèse budgétaire.....	71
3.5.1	La Direction de l'élaboration du budget.....	72
3.5.2	La Direction de la mise en place et du suivi du budget.....	72
3.5.3	La Direction des statistiques et de l'équilibre régional.....	73
3.5.4	La Direction de la réglementation budgétaire et du contrôle préalable de la dépense.....	73
3.5.5	La direction de l'informatique.....	74
3.5.6	La Direction de l'administration des moyens et des finances.....	75
3.5.7	La Direction de la modernisation des systèmes budgétaires.....	76
<b>SECTION 2: EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE ALGERIEN DE 2007 A</b>		
	<b>2017.....</b>	<b>77</b>
	<b>Sous section 1 : Les recettes budgétaire.....</b>	<b>77</b>
1.1	Analyse de l'évolution des recettes budgétaire.....	77
1.2	Analyse de l'évolution des différents composants des recettes budgétaire...	79
	<b>Sous section 2 : Les dépenses budgétaires.....</b>	<b>81</b>
2.1	Analyse des dépenses budgétaires.....	81
2.1.1	Les dépenses de fonctionnement.....	81
2.1.2	Les dépenses d'équipements.....	82
2.2	La composition des dépenses budgétaires.....	83
	<b>Sous section 3 : Le solde budgétaire.....</b>	<b>85</b>
3.1	Analyse de l'évolution du solde budgétaire.....	85
3.2	Analyse de la composition du solde budgétaire.....	86
3.3	Evolution du ratio (dettes/PIB).....	87
<b>SECTION 3 : LES OUTILS DE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE ALGERIEN ET SON EVOLUTION (2007-2017).....</b>		
	<b>88</b>	<b>88</b>
	<b>Sous section 1 : Le fond de régulation des recettes et la création monétaire.....</b>	<b>88</b>
1.1	Le fond de régulation des recettes (FRR).....	88
1.2	La création monétaire.....	89
2.2.1	Le financement bancaire.....	90
2.2.2	Le financement non bancaire (trésor).....	91
	<b>Sous section 2: L'austérité budgétaire et l'endettement public.....</b>	<b>93</b>
2.1	L'augmentation des impôts et réduction des dépenses (austérité budgétaire).....	93
2.2	L'endettement public.....	93
2.2.1	Le financement externe.....	94

2.2.2 L'emprunt national (la planche à billet).....	94
<b>Sous section 3: Le financement du déficit budgétaire en Algérie 2007-</b>	
2017.....	96
3.1 Les outils de financement.....	96
3.2 les recettes totale de l'Etat.....	97
3.3 Le solde budgétaire/PIB.....	98
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>99</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>XII</b>
<b>REFERENCE BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>XVI</b>